



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 juin 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 137 de la liste préliminaire\*  
**Projet de budget-programme pour 2020**

## **Projet de budget-programme pour 2020**

### **Titre II** **Affaires politiques**

### **Chapitre 3** **Affaires politiques**

#### **Missions politiques spéciales**

#### **Groupe thématique I :** **envoyés, conseillers et représentants spéciaux** **ou personnels du Secrétaire général**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport un exposé des ressources demandées pour 2020 pour 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ».

Le montant des ressources à prévoir pour 2020 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe thématique s'élève à 57 073 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

\* [A/74/50](#).



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière . . . . .	4
II. Missions politiques spéciales . . . . .	5
1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre . . . . .	5
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	9
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	12
2. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide . . . . .	14
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	19
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	25
3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental . . . . .	27
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	30
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	33
4. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité . . . . .	35
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	38
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	41
5. Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève . . . . .	43
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	47
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	50
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie . . . . .	52
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	56
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	60
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique . . . . .	62
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	66
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	69
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs . . . . .	71
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	76
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	80
9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen . . . . .	83
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	88
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	91

\*\* La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2020 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 72/266 A.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

---

10.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi . . . . .	94
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	98
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	101
11.	Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar . . . . .	103
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	109
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020*** . . . . .	112

## I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2020 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I s'élève à 57 073 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 donne une comparaison des ressources demandées pour 2020 et des crédits approuvés pour 2019 par l'Assemblée générale dans ses résolutions [72/262 A](#) et [73/279 A](#).

Tableau 1

### Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 326,4	2 775,8	2 899,2	–	123,4
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 189,6	2 179,9	2 235,3	–	55,4
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	242,4	450,6	439,9	–	(10,7)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution <a href="#">1559 (2004)</a> du Conseil de sécurité	319,6	361,2	397,2	–	36,0
Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 924,3	1 887,1	2 236,7	–	349,6
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	14 951,4	16 200,2	16 235,3	–	35,1
Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique	1 469,5	1 496,4	1 496,4	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 157,5	4 400,4	4 400,4	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	13 959,7	17 020,0	18 423,0	481,3	1 403,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	6 583,6	7 007,8	7 237,0	–	229,2
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	502,5	1 220,3	1 073,0	–	(147,3)
<b>Total</b>	<b>48 626,5</b>	<b>54 999,7</b>	<b>57 073,4</b>	<b>481,3</b>	<b>2 073,7</b>

## II. Missions politiques spéciales

### 1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

(2 899 200 dollars)



#### Avant-propos

Le 14 novembre 2018, j'ai été conviée au lancement d'une formation à l'éducation à la paix dispensée dans le cadre du projet Imagine pour l'année scolaire 2018-2019. Il s'agit d'une initiative très importante qui existe depuis 2016 à Chypre.

Sur le plan géographique, l'île de Chypre est divisée depuis 1974, bien que les problèmes soient apparus plus tôt. Depuis lors, l'ONU contrôle et gère une zone tampon de 180 kilomètres de long qui traverse l'île d'est en ouest. Durant toutes ces années de division, les deux principales communautés de Chypre, les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs, ont évolué dans des sphères séparées, même si les contacts intercommunautaires se sont lentement développés au cours des dix dernières années.

Ailleurs dans le monde, on raconte aux enfants des contes de fées aux dénouements heureux, mais, à Chypre, de nombreux jeunes des deux communautés entendent, eux, des histoires d'un passé empreint de conflit et de traumatisme. Ces histoires ne sont pas de la fiction et, même s'ils n'étaient pas nés lors des événements de 1963 à 1964 et de 1974, la violence et le déplacement ont ancré dans la mémoire de leur famille, quelle que soit la communauté, les souvenirs de la perte et du déchirement.

En dépit de la facilitation des contacts grâce à l'ouverture de points de passage depuis 2003, les très nombreuses années de division de facto et de séparation psychologique ont non seulement réduit au minimum les contacts véritables entre les deux communautés mais également instillé un manque de confiance généralisé et suscité peu d'espoir parmi les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs lambda quant à la possibilité de parvenir à un accord global un jour et de vivre de nouveau côte à côte en paix sur une île réunifiée. Dans une large mesure, c'est cet héritage qui a été transmis aux jeunes générations et, aujourd'hui, la plupart des enfants chypriotes, qu'ils soient grecs ou turcs, n'ont jamais rencontré l'autre communauté et ont rarement, voire jamais, eu la chance de se retrouver, de jouer ou même de se parler.

Le projet Imagine a vocation à changer cela. Adopté comme mesure de confiance sous les auspices du Comité technique bicommunautaire de l'éducation, qui avait été créé par les dirigeants des deux communautés en 2015, le projet a pour objet de sensibiliser les enfants de tous âges et de toutes les régions de l'île à la confiance et au respect et à l'édification d'une culture de la paix. Au cours de la dernière année scolaire (2017-2018), il a rassemblé près de 2 000 élèves et 200 enseignants bénévoles de 47 écoles chypriotes turques et 47 écoles chypriotes grecques. Le Comité technique de l'éducation est l'un des 12 comités bicommunautaires appuyés par le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et chargés de renforcer la confiance grâce à des initiatives visant à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes, de part et d'autre de la ligne de partage.

Le projet Imagine permet de rassembler les élèves dans la zone tampon contrôlée par les Nations Unies afin qu'ils puissent se faire des amis, jouer, chanter, danser et rire les uns avec les autres, et ainsi se rendre compte de ce que serait grandir ensemble dans une Chypre pacifique et unie.

Je crois au projet Imagine non seulement en tant que fonctionnaire des Nations Unies, mais également en tant que mère. Il mobilise l'enthousiasme des élèves des deux communautés, les rapproche et les sensibilise à la paix. Je nourris l'espoir que les deux dirigeants, ainsi que les enseignants, les écoles et les familles des deux communautés continueront d'y apporter leur appui dans les mois et les années à venir.

La Conseillère spéciale adjointe du Secrétaire général pour Chypre  
(Signé) Elizabeth Spehar

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

2. Le 10 juillet 2008, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/456) en date du 10 juillet 2008, le Secrétaire général a annoncé qu'il avait l'intention de nommer un conseiller spécial pour Chypre, à partir du 14 juillet 2008, afin que celui-ci aide les parties à tenir de véritables négociations pour parvenir à un règlement global du problème de Chypre. Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, également connu sous le nom de mission de bons offices, est chargé de faire tout son possible avec les représentants des communautés et les puissances garantes pour promouvoir une solution pacifique et un règlement concerté du problème de Chypre. Son mandat est défini dans la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité.
3. Par sa résolution 2453 (2019), le Conseil de sécurité a invité les parties, en particulier les dirigeants des deux communautés chypriotes, et toutes les parties concernées à dialoguer activement et concrètement dans un esprit d'ouverture et d'innovation, à s'engager pleinement à rechercher un règlement sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, à mettre à profit les consultations menées par l'Organisation pour relancer les négociations. Le Conseil a salué et soutenu sans réserve la volonté du Secrétaire général de continuer de proposer ses bons offices pour aider les parties.

### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

4. Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 16 et 17.

### Contexte actuel

5. La dernière phase du processus de véritables négociations, qui s'est déroulée de mai 2015 à juillet 2017, s'est poursuivie à un rythme variable. Les parties ont engagé d'intenses négociations en amont de la Conférence sur Chypre tenue en janvier 2017 et pendant celle-ci, ainsi qu'en juin et juillet 2017. Par la suite, au cours de la période qui a suivi la Conférence, les échanges se sont faits beaucoup plus rares. Toutefois, en 2018, les dirigeants des deux communautés ont tenu deux réunions sous les auspices de la Conseillère spéciale adjointe, qui s'est par ailleurs entretenue avec eux à 12 reprises lors de rencontres bilatérales.
6. En juin 2018, le Secrétaire général a demandé à un haut fonctionnaire de l'ONU de mener des consultations approfondies pour déterminer si les conditions étaient réunies pour qu'un processus constructif reprenne. Dans ce contexte, les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs se sont déclarés prêts à prendre part à des pourparlers sur la marche à suivre. Dans son rapport sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2018/919), le Secrétaire général a reconnu qu'il était encore possible pour les parties de déterminer ensemble les orientations à suivre, déclarant que l'on pouvait continuer à espérer que les communautés de l'île parviennent à un règlement global. Il a également réaffirmé l'engagement de l'ONU à Chypre et le fait qu'il se tenait toujours prêt à offrir ses bons offices.
7. En janvier 2019, le Secrétaire général a déclaré que, même si la population ne nourrissait pas de grands espoirs, une nette majorité, dans les deux communautés, continuait de souhaiter le règlement du problème chypriote. Il a rappelé que le statu quo n'était plus viable et informé le Conseil de sécurité de son intention de poursuivre les discussions avec les parties afin que celles-ci se mettent d'accord sur un certain nombre de règles à respecter qui constitueraient un point de départ consensuel

pour parvenir à un règlement dans un avenir prévisible. Dans sa résolution 2453 (2019), le Conseil a demandé instamment aux parties et à tous les participants concernés de s'entendre sur un certain nombre de règles à respecter et de renouveler leur engagement et leur volonté politique en faveur d'un règlement sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il a également souligné la détermination de l'Organisation à appuyer les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs dans les efforts consentis pour parvenir à un règlement global, s'ils décidaient ensemble de reprendre des négociations axées sur les résultats.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

8. Puisque les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et les puissances garantes débattent actuellement des règles à respecter, plus particulièrement du retour à des négociations constructives et structurées et que, de plus, les deux parties ont exprimé l'engagement continu de rouvrir de véritables pourparlers, ouvrant la voie à une éventuelle conférence de haut niveau, le Bureau va intensifier sa collaboration avec les parties et les puissances garantes. Il s'agira notamment de mettre en place une navette diplomatique, d'organiser un plus grand nombre de réunions bilatérales, de faciliter les réunions multilatérales, ainsi que de prévoir des réunions des équipes de négociation, des groupes de travail et des comités techniques. En augmentant le nombre de réunions, il sera possible d'examiner davantage de questions et d'établir un plus grand nombre de documents de convergence. Il s'agit là des piliers qui permettront d'œuvrer à la finalisation d'un règlement global et durable.
9. Lorsqu'il jugera le moment opportun, le Secrétaire général nommera un nouveau Conseiller spécial ou une nouvelle Conseillère spéciale.
10. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
  - a) Il existe un engagement politique continu en faveur du processus politique et de la mise en œuvre de mesures de confiance ;
  - b) Les négociations continuent de jouir d'un appui international.
11. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans sa résolution 2430 (2018), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait que la société civile, et les femmes en particulier, participent pleinement et véritablement à toutes les étapes du processus de paix et qu'elles soient associées à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'après conflit aux fins d'une paix durable, notamment en revitalisant le Comité technique de l'égalité des sexes. À cette fin, le Bureau réitère ces considérations lors de ses échanges avec les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et les autres parties prenantes et appuie les efforts concrets visant à lancer des travaux préliminaires sur l'étude d'impact socioéconomique tenant compte de la problématique femmes-hommes, prévue par le Conseil dans sa résolution 2430 (2018), ainsi que les activités entreprises par des militantes locales, des groupes de femmes et des autres parties intéressées afin de promouvoir l'application de la résolution 1325 (2000) dans le contexte plus large du processus de paix à Chypre.
12. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités et la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau coordonne, sur les instances des dirigeants des deux communautés, les activités menées par les institutions financières internationales, en particulier la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. En outre, le Bureau coopère avec la Commission européenne, qui soutient le processus de négociation, et coordonne les activités que celle-ci mène.
13. Le Bureau, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'agir de manière intégrée pour maximiser les synergies et apporter un appui cohérent et efficace aux efforts de paix des Nations Unies.

### **Activités d'évaluation**

14. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de la délégation des pouvoirs dans les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

15. L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à un règlement global du problème de Chypre.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

16. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5 (parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles). Les progrès accomplis aideront à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
17. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Les progrès accomplis aideront à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Accord entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs sur l'ouverture de deux nouveaux points de passage sur l'île

En 2018, le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akıncı, se sont rencontrés pour la deuxième fois cette année-là pour annoncer l'ouverture simultanée de deux points de passage le 12 novembre 2018 ; Deryneia/ Derinya à l'est et Léfka- Apliki/ Lefke-Apliç, à l'ouest de l'île. Cette réunion a constitué un jalon important et permis d'accroître les contacts et le dialogue entre les deux communautés et de donner de l'espoir quant aux perspectives du processus de paix.

L'année 2018 a marqué le dixième anniversaire de la création des comités techniques bicommunautaires, facilitée par le Bureau. Ces derniers sont chargés de travailler sur les mesures de confiance visant à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes et à favoriser une plus grande interaction entre eux. L'ouverture des deux points de passage faisait partie des mesures de confiance arrêtées par les deux dirigeants en 2015.



*Le 12 novembre, les Chypriotes ont célébré l'ouverture de deux nouveaux points de passage sur l'île ; un pas important vers l'unification du pays.  
Source : Reuters.*

Tout au long de 2018, le Bureau a appuyé les efforts déployés par les parties aux plus hauts niveaux politiques et techniques pour négocier ou faire respecter les mesures de confiance. Il a également travaillé en étroite coordination

avec la communauté internationale pour simplifier les activités de communication et de sensibilisation. Ces mesures concertées et l'engagement durable du Bureau ont joué un rôle pivot dans l'ouverture des deux points de passage.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont facilité l'ouverture des deux points de passage.

Cet événement a eu d'énormes répercussions sur les Chypriotes des deux communautés, en leur permettant de renouer des liens, de se déplacer librement et de renforcer les contacts, le dialogue et la coopération. *In fine*, la mise en œuvre des mesures de confiance instaure la confiance entre les communautés et jette les bases d'une coexistence pacifique.

Dans la pratique, plus de 38 000 personnes ont franchi les points de passage durant le premier mois suivant l'ouverture, favorisant ainsi une plus grande interaction entre les deux communautés.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

18. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'avancée de négociations véritables tenues en vue de parvenir à un règlement global du problème, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018 relatives au groupe thématique I (A/72/371/Add.1), a été partiellement atteint malgré l'absence de négociations, ainsi que l'attestent les réunions qui ont eu lieu avec les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et leurs représentants, ou entre ces derniers. Le résultat le plus important issu des réunions de 2018 a été la volonté des dirigeants d'entamer des pourparlers sur la marche à suivre, ainsi que les travaux susmentionnés sur les mesures de confiance. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur sa mission de bons offices à Chypre et conformément aux appels lancés par le Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies reste fermement déterminée à appuyer les dirigeants dans les efforts consentis pour parvenir à un règlement global.

## **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

### **Règles à respecter en vue de la reprise des négociations**

En juillet 2017, la Conférence sur Chypre s'est clôturée de manière peu concluante alors que la phase des négociations de 2015-2017 avait fait naître de grands espoirs et des attentes importantes. L'absence de négociations tout au long de 2018 et les perspectives incertaines entourant l'avenir du processus ont été sources de grave préoccupation pour de nombreux Chypriotes ainsi que pour la communauté internationale.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

En 2018, la situation était la suivante : les parties et les puissances garantes devaient convenir de règles à suivre en vue de l'éventuelle reprise de négociations véritables.

En juin 2018, le Secrétaire général a demandé à un haut fonctionnaire des Nations Unies de mener des consultations dans le cadre d'une série de réunions bilatérales avec les parties et les puissances garantes. Dans son rapport sur sa mission de bons offices à Chypre, le Secrétaire général a estimé que l'on pouvait continuer à espérer que les communautés de l'île parviennent à un règlement global. Il a demandé au haut fonctionnaire des Nations Unies de continuer d'échanger avec les parties sur les règles à respecter en vue de la reprise d'un processus viable qui conduirait à un règlement global. On s'attend à ce qu'un accord en la matière soit conclu en 2019.

Par ailleurs, en 2018, le Bureau a participé à des exercices internes sur les retours d'expérience, qui ont permis de renforcer le rôle de l'ONU auprès des parties grâce à la tenue de réunions entre les dirigeants des communautés, les puissances garantes et d'autres principaux acteurs.

En réponse à la navette diplomatique mise en place par l'ONU, au retour des parties sur le chemin de négociations axées sur les résultats et à l'éventuelle organisation d'une nouvelle Conférence sur Chypre, le Bureau va, en 2020, renforcer son rôle de facilitateur dans les négociations, notamment en rencontrant les dirigeants et organisant des réunions entre eux, ainsi qu'en se réunissant avec les équipes de négociations, les comités techniques et les groupes de travail afin que l'on puisse parvenir à un commun accord à Chypre. Pour ce faire, le Bureau intensifiera ses activités de planification, d'appui, de coordination et de facilitation des réunions à différents niveaux, ainsi que ses contacts avec les interlocuteurs concernés, notamment les partis politiques, la société civile, les groupes de femmes, les médias et les représentants de la communauté diplomatique sur l'île.

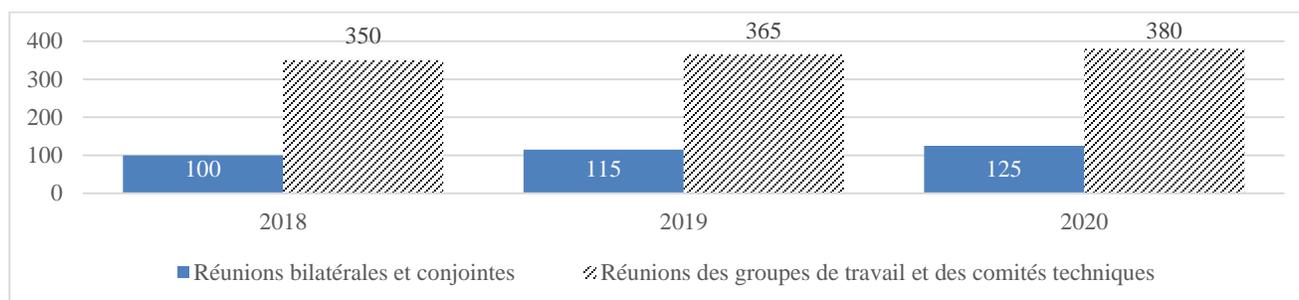
#### *Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir la conduite des négociations axées sur les résultats entre toutes les parties en vue de parvenir à un règlement global.

Concrètement, si le résultat est atteint, des règles à respecter seront arrêtées et ouvriront la voie à la reprise des négociations, à un nombre accru de documents de convergence, à un nombre accru de réunions des comités techniques et des groupes de travail et à la mise en œuvre de mesures de confiance, comme le montre la figure ci-dessous, le but premier étant de parvenir à un accord sur un règlement global.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats : nombre de réunions bilatérales et conjointes avec les dirigeants des communautés, leurs équipes de négociation et les principales parties prenantes et nombre de réunions des groupes de travail et des comités techniques consacrées au règlement du problème de Chypre*



19. Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## **5. Produits retenus pour la période 2018-2020**

20. On trouvera dans le tableau 2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2  
**Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	3	2	2
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
<b>D. Activités de communication</b>				
Relations extérieures et relations avec les médias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

21. S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique principalement par le fait que le Conseil de sécurité a débattu de Chypre trois fois au lieu de deux.
22. S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le fait que le Conseil de sécurité a débattu de Chypre trois fois au lieu de deux.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 3  
**Ressources financières**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	2018	2019	2020		Variation
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Total des ressources nécessaires</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2020/2019 Augmentation/ (diminution)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaire et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 998,0	2 252,8	2 376,2	–	123,4
Dépenses opérationnelles	328,4	523,0	523,0	–	–
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>2 326,4</b>	<b>2 775,8</b>	<b>2 899,2</b>	<b>–</b>	<b>123,4</b>

Tableau 4  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>		<i>Admin- trateurs locaux</i>		
												<i>Admin- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2019	1 <sup>b</sup>	–	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	5	–	21	
Effectif proposé pour 2020	1 <sup>b</sup>	–	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	5	–	21	
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

*Abréviations* : SGA : secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG : sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

<sup>b</sup> Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

23. Le montant des ressources demandées pour le Bureau s'élève à 2 899 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux 21 postes temporaires qui seraient reconduits (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM et 1 G et 5 AL) (2 376 200 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (523 000 dollars), qui se rapportent aux consultants et aux services de conseil (48 400 dollars), aux voyages (156 000 dollars), aux installations et infrastructures (82 700 dollars), aux transports terrestres (39 100 dollars), à l'informatique et aux communications (95 000 dollars) et aux fournitures, aux services et au matériel divers (101 800 dollars).
24. Pour 2020 aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Un taux de vacance de 14 % a été appliqué aux postes temporaires soumis à un recrutement international (à l'exception du Sous-Secrétaire général) tandis que, selon les prévisions, tous les postes temporaires soumis à un recrutement national seront pourvus.
25. La variation (augmentation) entre les ressources proposées pour 2020 et le budget approuvé pour 2019 est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui s'explique par l'application d'un pourcentage plus élevé de dépenses communes de personnel pour les postes temporaires soumis à un recrutement international, compte tenu des structures de dépenses récentes, et par l'hypothèse selon laquelle les postes d'agent recruté sur le plan national seront intégralement pourvus en 2020 (un taux de vacance de postes de 10 % s'appliquait en 2019).

#### **Ressources extrabudgétaires**

26. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020.

## 2. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

(2 235 300 dollars)



### Avant-propos

Mon mandat est né de l'incapacité de la communauté internationale à prévenir et à faire cesser le génocide au Rwanda et celui de Srebrenica en Bosnie-Herzégovine dans les années 90. J'ai pu constater de mes propres yeux les répercussions de ce « crime suprême » sur les victimes. Quand je me suis rendu à Srebrenica, j'ai entendu les souffrances des victimes et des survivants, ainsi que celle des familles des personnes tuées. Plus de 20 ans se sont écoulés et nombreux sont ceux qui ne savent toujours pas ce qu'il est advenu de leurs êtres chers. Je leur ai fait la promesse que nous allions honorer la mémoire des victimes et leur rendre justice par notre action.

L'Organisation des Nations Unies a fait des progrès considérables depuis que le mandat du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide a été établi par le Secrétaire général en 2004. À l'heure actuelle, nous savons détecter les facteurs de risque et les signes avant-coureurs de génocide et d'autres atrocités criminelles. Nous savons aussi dans quelles circonstances nous devons intervenir pour les prévenir. En 2005, les États Membres se sont unanimement engagés en faveur de la responsabilité de protéger les populations du crime de génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. C'est ce que l'on appelle communément le principe de la responsabilité de protéger. Je travaille en collaboration avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger et d'autres départements, bureaux, programmes et entités du système des Nations Unies afin de mobiliser et de renforcer les capacités nécessaires à la prévention de ces crimes odieux.

Il reste beaucoup à faire pour prévenir les atrocités criminelles. Nous comptabilisons toujours plus d'échecs que de succès. Il est alarmant de constater partout dans le monde un mépris croissant des normes bien établies du droit international, notamment en matière de protection des civils en période de conflit armé, ainsi qu'une multiplication des manifestations de haine, d'intolérance, de racisme et de xénophobie. Il est dès lors primordial de continuer à s'attacher avant tout à prévenir les atrocités, ce qui est l'un des volets principaux du mandat de mon Bureau.

Au cours des 13 dernières années, mon Bureau a perfectionné les compétences techniques qui lui étaient nécessaires pour conseiller les États Membres et les organisations régionales et internationales sur l'intégration de la prévention des atrocités criminelles dans leurs stratégies et travaux. Nous avons avancé dans l'institutionnalisation de la prévention des atrocités au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'aux niveaux régional et national en Afrique, en Europe et en Amérique latine.

En 2020, mon Bureau redoublera d'efforts pour détecter les signes avant-coureurs, formuler des recommandations et préconiser des mesures en cas de situation préoccupante. En outre, nous ferons fond sur notre collaboration avec les institutions et les organisations aux niveaux national, régional et international afin de renforcer les capacités nécessaires pour faire face aux facteurs de risque de ces crimes et pour bâtir des sociétés résilientes et inclusives.

Le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial  
du Secrétaire général pour la prévention du génocide  
(Signé) Adama Dieng

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

27. Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide a pour mandat de recueillir toutes les informations, notamment au sein du système des Nations Unies, concernant des violations graves et massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, fondées sur l'origine ethnique et la race et qui, si rien n'est fait pour les prévenir ou les faire cesser, comportent un risque de génocide ; de faire office de mécanisme d'alerte rapide pour le Secrétaire général, et par son intermédiaire, pour le Conseil de sécurité, en portant à leur attention toute situation présentant un risque de génocide ; de formuler des recommandations au Conseil, par l'intermédiaire du Secrétaire général, sur les mesures visant à prévenir ou à faire cesser tout génocide ; d'assurer les relations avec le système des Nations Unies sur les activités de prévention des génocides et de s'efforcer d'améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'analyser et de gérer toute information relative à des crimes de génocide ou infractions connexes.
28. Le mandat découle de l'application de la résolution [1366 \(2001\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité invitait le Secrétaire général à lui communiquer des informations et analyses provenant d'organismes des Nations Unies concernant les cas de violations graves du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Dans une lettre datée du 12 juillet 2004 ([S/2004/567](#)), le Secrétaire général a informé le Président du Conseil qu'il avait décidé de nommer un Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Dans sa réponse du 13 juillet 2004 ([S/2004/568](#)), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de son intention.
29. S'agissant de la responsabilité de protéger, l'Assemblée générale a établi, aux paragraphes 138 et 139 de sa résolution [60/1](#) sur le Document final du Sommet mondial de 2005, qu'il incombait à la fois aux États Membres et à la communauté internationale de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, moyennant la prévention de ces crimes, y compris l'incitation à les commettre. Les chefs d'État et de gouvernement qui ont participé au Sommet se sont engagés à aider l'ONU à mettre en place un dispositif d'alerte rapide et ont demandé à l'Assemblée générale de poursuivre son examen de la responsabilité de protéger. Le Conseil de sécurité a réaffirmé les dispositions des paragraphes 138 et 139 dans sa résolution [1674 \(2006\)](#) et réitéré encore une fois dans sa résolution [1706 \(2006\)](#). En outre, au paragraphe 140 de sa résolution [60/1](#), l'Assemblée a exprimé son plein appui à la mission du Conseiller spécial pour la prévention du génocide, soulignant ainsi le lien étroit qui existe entre les deux mandats.
30. Dans une lettre datée du 31 août 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2007/721](#)), le Secrétaire général a exprimé son intention de nommer un Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. Dans sa réponse du 7 décembre 2007 ([S/2007/722](#)), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de son intention. À cet égard, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger est chargé d'éclairer les aspects conceptuels, institutionnels et opérationnels de la responsabilité de protéger et de poursuivre la concertation engagée avec les États Membres quant à sa mise en œuvre.
31. À l'heure où l'on connaît un mépris croissant des normes bien établies du droit international, notamment en matière de protection des civils en période de conflit armé, et une recrudescence des manifestations de haine, d'intolérance, de racisme et de xénophobie, il est indispensable d'analyser les situations dans lesquelles il existe un risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et de formuler des recommandations y relatives. La prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité fait également partie intégrante de la stratégie générale de prévention du Secrétaire général.

## Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

32. Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 49 et 50.

## Contexte actuel

33. En 2018, le Bureau a continué de recueillir et d'évaluer des données de manière cohérente et en temps voulu, au moyen de laquelle ils signalent au Secrétaire général et, par l'intermédiaire de celui-ci, au Conseil de sécurité et à l'ensemble des entités des Nations Unies, les situations laissant présager un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique ou des crimes contre l'humanité. La collecte et l'évaluation des données se sont fondées sur le Cadre d'analyse des atrocités criminelles mis au point par le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger (A/70/741-S/2016/71) et élaboré à partir d'un examen du droit international et de la jurisprudence en la matière.
34. En 2018, six États Membres et trois organisations régionales ont facilité des visites du Conseiller spécial pour la prévention du génocide dans le cadre de l'examen de questions relatives à son mandat. Au cours de la même période, le Conseiller spécial a soumis six notes consultatives au Secrétaire général dans lesquelles il faisait le point sur l'évolution de la situation relative à la prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sur le plan thématique ainsi qu'au niveau des pays et des régions, et formulait à cette occasion des recommandations sur les mesures de prévention à prendre. Le Conseiller spécial a fait le point sur les évolutions relevant de son mandat lorsque le Conseil des droits de l'homme le lui a demandé.
35. Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide a continué de prendre des initiatives pour faire face à divers risques mondiaux. En 2018, le Bureau a recueilli des informations concernant un nombre croissant de situations préoccupantes, comme indiqué au paragraphe 27 ci-dessus et a dû, par conséquent, intensifier ses activités de suivi, de sensibilisation et de mobilisation dans de nouveaux domaines prioritaires. Le fait que l'Assemblée générale ou le Conseil des droits de l'homme le prie de présenter un exposé ou un rapport lui permet de multiplier les occasions de soulever des préoccupations ou de formuler des recommandations, mais a, dans le même temps, pesé sur les ressources dont il dispose.
36. Les États Membres et organisations de la société civile sont demeurés très demandeurs de formations et d'assistance technique. En 2018, le Bureau a organisé et fourni une formation ou une assistance technique au Bangladesh, en Colombie, en Équateur, au Guatemala, au Kenya, au Mexique, au Monténégro, en République centrafricaine et en République-Unie de Tanzanie. Ces activités ont été organisées en coopération avec les États Membres, les organisations régionales, les partenaires du système des Nations Unies et la société civile. D'autres activités de formation sont prévues en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient.
37. Le 10 décembre 2018, en partenariat avec les Missions permanentes de l'Allemagne, de la Belgique, de la Côte d'Ivoire, du Koweït et du Pérou, et en coopération avec le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Bureau des affaires juridiques, la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies a organisé une réunion selon la formule Arria sur le thème « Renforcer l'efficacité de la prévention des atrocités criminelles : le rôle du Conseil de sécurité et de ses membres ».
38. En 2018, le Bureau a continué d'étoffer les aspects politiques, institutionnels et opérationnels de la responsabilité de protéger, l'Assemblée générale ayant décidé par sa résolution 63/308 d'en

continuer l'examen. Le 25 juin 2018, après huit débats informels annuels, l'Assemblée a consacré un débat formel à la responsabilité de protéger, le premier depuis 2009. Le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger a supervisé l'établissement du dixième rapport annuel du Secrétaire général, intitulé « Responsabilité de protéger : de l'alerte rapide à l'intervention rapide » (A/72/884-S/2018/525). Ce rapport, qui fait fond sur des consultations avec les États Membres, les organisations régionales et les représentants de la société civile, porte sur les moyens de transformer l'alerte rapide en action rapide pour empêcher tout génocide, crime de guerre, nettoyage ethnique ou crime contre l'humanité.

39. En réponse à la demande formulée par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 33/19, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ont présenté au Conseil une étude conjointe sur la contribution de la justice de transition à la prévention des violations flagrantes des droits de l'homme, des atteintes patentes à ces droits et des violations graves du droit international humanitaire, y compris du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, et à la prévention de leur répétition (A/HRC/37/65). Le 13 septembre 2018, le Conseiller spécial a pris part à une réunion-débat de haut niveau au Conseil pour commémorer le soixante-dixième anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Le 14 septembre 2018, conformément à sa résolution 37/26, le Conseil a convoqué un dialogue avec le Conseiller spécial.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

40. En 2020, le Bureau intensifiera son action de sensibilisation et fournira des recommandations sur les situations jugées préoccupantes. En outre, il devrait recevoir un nombre toujours aussi élevé de demande de formation et d'assistance technique.
41. Le Bureau amplifiera ses activités d'appui pour que ses travaux de suivi, d'analyse et de recommandations aient la plus grande résonance possible et continuera d'intervenir en cas de situations préoccupantes, à mesure que celles-ci se présentent, en s'attelant plus particulièrement aux nouvelles situations et aux nouveaux domaines de préoccupation. Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide continuera de faire rapport au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme et à d'autres instances intergouvernementales, ainsi qu'aux organisations régionales, sur leur demande. Pour ce qui est de la formation et de l'assistance technique, le Bureau axera son appui sur les initiatives susceptibles d'avoir un impact institutionnel à long terme. Pour ce faire, il collaborera notamment avec les organisations régionales et sous-régionales pour établir les mécanismes requis d'alerte rapide et de prévention. Le Bureau allouera plus de ressources aux domaines répondant à des besoins critiques. La priorité sera donnée notamment à la mise en œuvre du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles, du fait de la montée de haine, d'intolérance, de racisme et de xénophobie ainsi que de l'incitation à la violence.
42. Le Bureau entend contribuer plus efficacement aux résultats prévus pour 2020 grâce à la réforme du pilier Paix et sécurité de l'ONU, qui facilitera et rationalisera son engagement et qui permettra d'instituer un système plus centralisé, l'objectif étant de traiter les situations préoccupantes en coordination avec les points focaux géographiques et thématiques. La collecte et l'échange d'informations dans le cadre de l'analyse effectuée par les missions sur le terrain et les bureaux régionaux s'en verront améliorés, ce qui s'inscrit dans le cadre du mandat d'alerte rapide du Bureau.
43. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres, ainsi que le Conseil de sécurité et d'autres instances intergouvernementales, sont décidés à poursuivre leur collaboration avec les Conseillers spéciaux en vue d'œuvrer à la prévention du génocide et de mettre en œuvre la responsabilité de protéger.

- b) Les États Membres sur le territoire desquels se produisent des événements graves sont disposés à collaborer avec les Conseillers spéciaux ; les États Membres ainsi que les organisations régionales et autres participent activement au renforcement des moyens de prévention et prennent les mesures qui s'imposent pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.
45. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans ses activités de suivi et d'analyse, le Bureau tiendra compte, le cas échéant, des questions de genre. Il veillera à ce que ses activités de renforcement de capacités et ses ateliers comptent au minimum 30 % de femmes.
46. S'agissant de la coordination et de la coopération interinstitutions, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide travaillera en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), notamment pour ce qui est de la collecte d'informations à des fins d'alerte rapide, de l'élaboration des politiques et des activités visant à prévenir les génocides, les crimes de guerre, les nettoyages ethniques et les crimes contre l'humanité.
46. En 2020, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide coopérera avec le Département des opérations de paix, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

### **Activités d'évaluation**

47. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de la délégation des pouvoirs dans les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

48. L'objectif auquel le Bureau contribue est de progresser dans l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et contre l'incitation à commettre ce type de crimes

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

49. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5 (parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles). Les progrès accomplis aideront à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
50. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Les progrès accomplis aideront à réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés, à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants et à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Sensibilisation des États Membres aux risques d'atrocités criminelles

Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide s'est rendu en République centrafricaine pour la première fois en décembre 2013 pour vérifier les informations faisant état d'attaques délibérées et ciblées contre des civils pour des motifs religieux, perpétrées par des éléments de l'ex-Séléka et des éléments anti-balaka. Suite à sa visite, il a fait rapport au Conseil de sécurité, soulignant les violences confessionnelles, la haine généralisée et les violations graves des droits de l'homme qui, si elles n'étaient pas immédiatement enrayerées, pouvaient dégénérer en atrocités criminelles. Il a appelé la communauté internationale à assumer sa responsabilité collective afin de protéger les Centrafricains des risques de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. À l'issue de l'exposé, le Conseil a adopté une résolution visant à renforcer la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et l'Union européenne a déployé des troupes supplémentaires dans le pays



*Le Conseiller spécial en mission d'évaluation à Bangassou, accompagné du Ministre centrafricain de la défense. Source : MINUSCA*

pour prêter main forte aux troupes françaises (force Sangaris) chargées de rétablir la sécurité et de protéger les populations. Le Conseil a pris sa décision en faisant fond sur les travaux de sensibilisation et les rapports du Conseiller spécial. Il a ensuite créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et coordonné l'intervention internationale en riposte aux atrocités commises dans ce pays.

Depuis 2013, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide a effectué trois visites de suivi en République centrafricaine et a continué de faire rapport au Conseil de sécurité, la dernière fois en novembre 2017, ce qui a contribué à l'adoption d'une résolution autorisant un plus grand effectif militaire afin de renforcer la capacité de la MINUSCA à protéger la population civile.

En 2018, le Conseiller spécial a continué de recourir au mécanisme d'alerte rapide et de formuler des recommandations sur les situations laissant présager des risques d'atrocités criminelles. Il a souligné qu'il importait de remédier à l'impunité régnant dans le pays depuis l'éclatement des violences confessionnelles en 2013 entre les combattants de l'ex-Séléka, à majorité musulmane, et les combattants anti-balaka, milice chrétienne de défense. Il est impératif d'amener les auteurs de crimes passés à répondre de leurs actes pour éviter que de nouveaux crimes soient perpétrés à l'avenir. Ces recommandations se fondent sur l'expérience du Conseiller spécial, acquise notamment au fil des visites qu'il a effectuées dans le pays, et sur les rapports faits au Conseil de sécurité.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis aux organes judiciaires nationaux, y compris à la Cour pénale spéciale, de régler la question de l'impunité.

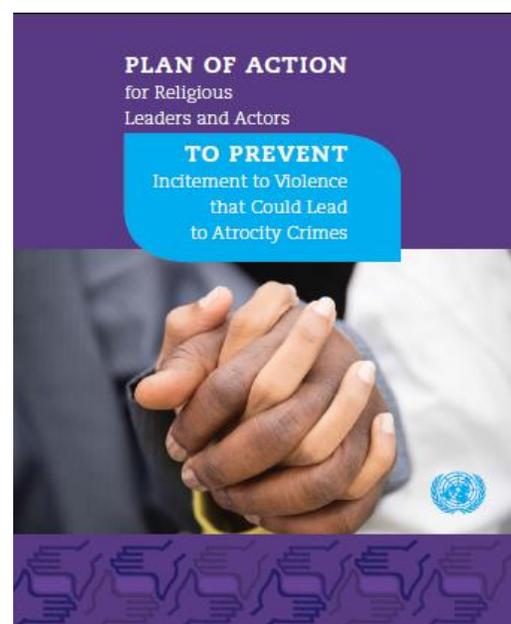
Dans la pratique, l'État a collaboré étroitement avec les organes judiciaires nationaux (Cour pénale spéciale) et internationaux afin que les auteurs d'atrocités criminelles répondent de leurs actes. Fin 2018 et début 2019, deux personnes ont été arrêtées et ont comparu devant la Cour pénale internationale. Par ailleurs, en 2018, un comité national pour la prévention du crime de génocide et d'autres atrocités criminelles a été mis sur pied et a commencé ses travaux au début de l'année 2019. Il a organisé des forums pour la paix au niveau local dans six zones touchées par le conflit.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

### **Rôle des responsables religieux dans la prévention de l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles**

En 2018, le Bureau a appuyé la mise en œuvre du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles. Le Bureau a pour fonction première, entre autres, d'œuvrer à une meilleure compréhension des causes et de la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que des mesures à prendre pour les prévenir et de renforcer les capacités à cet égard. Le système des Nations Unies se charge de renforcer les capacités des États Membres, des organisations régionales et sous-régionales et des acteurs de la société civile. Par l'expérience tirée de cas antérieurs de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, le Bureau a remarqué que l'incitation à la violence fondée sur l'identité jouait souvent un rôle décisif dans la commission de ces crimes. Fort de cette constatation, le Bureau a jugé nécessaire de renforcer la capacité des acteurs concernés de prévenir l'incitation à la violence. Les responsables et les acteurs religieux peuvent influencer sensiblement le comportement de ceux qui partagent leurs croyances. Malheureusement, la religion a parfois été instrumentalisée au profit de l'incitation à la violence et même au



génocide. Conscient de cela, le Bureau a facilité, de 2015 à 2017, l'élaboration du Plan d'action au moyen de consultations globales avec les responsables religieux et politiques. Y sont formulées des recommandations à l'intention des responsables religieux et d'autres acteurs sur la manière dont ceux-ci peuvent user de leur influence pour prévenir l'incitation à la violence ainsi que des recommandations destinées aux responsables politiques sur la manière d'appuyer ces efforts.

En 2018, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide a organisé à Vienne une réunion mondiale sur la mise en œuvre du Plan d'action, à laquelle ont participé 126 dirigeants et acteurs religieux de 46 pays et des représentants de 53 États Membres.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis de mieux sensibiliser les responsables et les acteurs religieux et de les inciter à s'attacher à prévenir l'incitation à la violence.

Dans la pratique, les responsables religieux et les États Membres se sont engagés, lors de la réunion de Vienne, à mettre en œuvre le Plan d'action, en instituant un comité directeur international et des comités directeurs régionaux ainsi qu'en rédigeant un document d'orientation visant à en assurer la mise en œuvre. Les comités directeurs et le document d'orientation serviront à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action dans certains pays en 2020.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

51. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des capacités des entités des Nations Unies, des États Membres, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile en ce qui concerne la détection, la prévention et l'atténuation des risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, grâce à des activités de formation et d'assistance technique organisées par les Conseillers spéciaux (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent le nombre de représentants d'entités des Nations Unies, d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et de la société civile qui ont été formés par le Bureau à la collecte, à l'analyse et à la gestion de l'information touchant le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et le nombre d'États Membres et d'organisations régionales ou sous-régionales qui ont reçu une assistance technique du Bureau et pris des mesures pour mettre en place ou renforcer, aux niveaux national et régional, des dispositifs et initiatives de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité.
52. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir une meilleure connaissance des causes et de la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que des mesures qui pourraient être prises pour prévenir ou atténuer le risque que ces crimes ne soient commis, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité de protéger (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre d'États Membres et d'organisations régionales qui ont sollicité ou facilité une mission des Conseillers spéciaux concernant la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris la prévention de l'incitation à commettre ce type d'actes, ainsi que la mise en œuvre de la responsabilité de protéger.

## **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

### **Collecte d'informations, détection et signalement des situations préoccupantes et formulation de recommandations**

En 2018, le Bureau a fait 20 notes d'information, exposés, déclarations et documents d'orientation qui, sur la base de ses travaux de suivi et d'analyse, ont appelé l'attention du Secrétaire général et, par l'intermédiaire de celui-ci, celle du Conseil de sécurité, sur des situations laissant présager un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage

ethnique et des crimes contre l'humanité, et qui recommandaient des plans d'action en vue de prévenir ce type de crimes.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : il faut procéder à une analyse rigoureuse dans un plus grand nombre de situations préoccupantes qui se sont fait jour récemment. En raison notamment du mépris croissant des normes internationales en période de conflit armé, du rétrécissement de l'espace démocratique et de la montée de la haine, de l'intolérance, du racisme et de la xénophobie, le Bureau a dû intensifier ses activités de suivi, d'analyse et de sensibilisation dans plusieurs nouvelles situations, notamment dans des régions auparavant hors de son radar, telles que l'Europe et l'Amérique du Nord.

En réponse, en 2020, le Bureau va intensifier et moduler ses travaux de suivi et d'analyse en fonction des situations jugées préoccupantes et va mieux faire comprendre aux États Membres et aux organisations régionales comment prévenir les atrocités criminelles, y compris l'incitation à commettre ces actes.

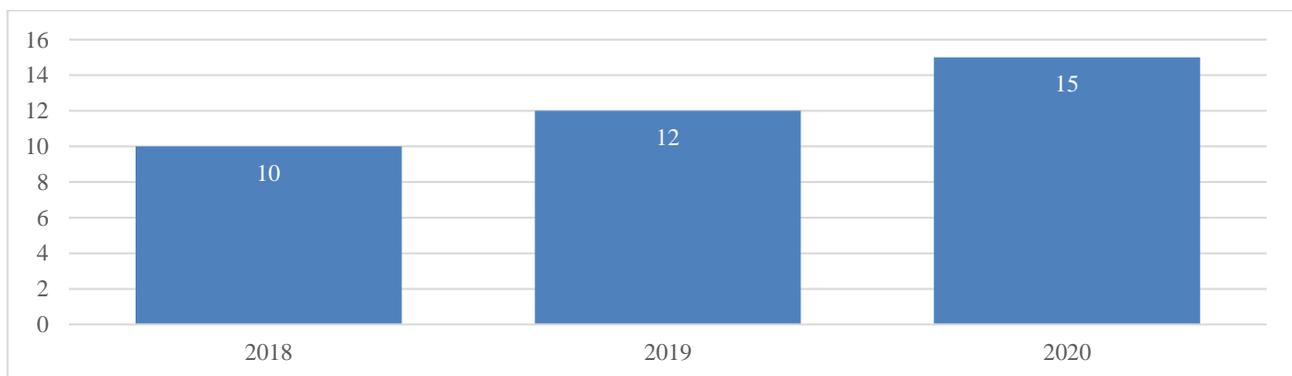
#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une meilleure connaissance de la part des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales des situations dans lesquelles il existe un risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité ainsi que des mesures qui pourraient être prises pour prévenir ou atténuer le risque que ces crimes ne soient commis, sur la base des analyses opportunes et pertinentes et des recommandations émanant du Conseiller spécial pour la prévention du génocide et du Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales prendront notamment des mesures spécifiques pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, telles que celles susmentionnées (voir tableau).

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats : mesures prises par les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité*



#### **Sensibilisation et renforcement des capacités en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris de l'incitation à commettre ce type d'actes, et en matière d'intervention face à ces atrocités**

En 2018, le Bureau a formé 377 représentants d'États Membres et d'organisations régionales et sous-régionales et 273 représentants de la société civile, y compris les médias et les responsables religieux, à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris à l'incitation à commettre ce type d'actes.

### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : le Bureau reçoit de plus en plus de demandes d'assistance technique aux fins de la mise en place de mécanismes d'alerte rapide et de prévention, ainsi que de demandes de formation sur les causes et la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et sur la manière d'éviter que ces crimes ne soient commis.

En réponse, en 2020, le Bureau consacrera l'essentiel de ses activités de renforcement des capacités aux acteurs stratégiques susceptibles de concrétiser ou d'élargir les travaux de prévention des atrocités criminelles aux niveaux national, régional et international. En outre, il axera bon nombre de ses efforts sur la mise en œuvre du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles, lequel est destiné à lutter contre la montée des discours haineux et de l'incitation à la violence partout dans le monde.

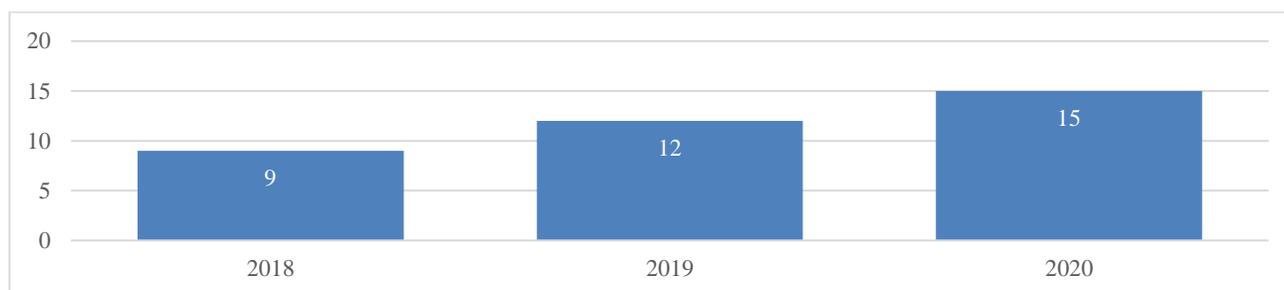
### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une meilleure connaissance des causes et de la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité de la part des États Membres, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile ainsi que davantage de capacités à leur disposition grâce à des activités de formation et d'assistance technique organisées par le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs de la société civile prendront des mesures supplémentaires, notamment la nomination de points focaux, l'élaboration de plans d'action nationaux et la mise en place de dispositifs d'alerte rapide, comme le montre la figure ci-après.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats : mesures prises pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité aux niveaux national, régional ou international.*



53. Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## **5. Produits retenus pour la période 2018-2020**

54. On trouvera dans le tableau 5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5  
**Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	7	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	25	25	25	25
Publications (nombre de publications)	1	1		
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			2	2
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

55. S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le nombre de réunions tenues par l'Assemblée générale, en raison de sa décision d'inscrire la responsabilité de protéger à son ordre du jour ([A/73/252](#)), ainsi que par la résolution [37/26](#) du Conseil des droits de l'homme sur la prévention du génocide dans laquelle il a prié le Conseiller spécial pour la prévention du génocide de lui faire rapport.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaire et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 599,2	1 552,7	1 618,0	–	65,3
Dépenses opérationnelles	590,4	627,2	617,3	–	(9,9)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>2 189,6</b>	<b>2 179,9</b>	<b>2 235,3</b>	<b>–</b>	<b>55,4</b>

Tableau 7

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total Service mobile/ Services de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2019	1	1 <sup>b</sup>	–	–	1	3	2	–	8	–	2	10	–	–	–	10
Effectif proposé pour 2020	1	1 <sup>b</sup>	–	–	1	3	2	–	8	–	2	10	–	–	–	10
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

<sup>b</sup> Le Sous-Secrétaire général est engagé en vertu d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

56. Le montant des ressources demandées pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide s'élève à 2 235 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux 10 postes temporaires qui seraient reconduits (1 SSA, 1 SSG (dont le titulaire est engagé en vertu d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique d'un dollar par an), 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G) (1 618 000 dollars) ainsi que les dépenses opérationnelles (617 300 dollars), qui se rapportent aux services de consultants (50 500 dollars), aux voyages (347 300 dollars), aux installations et aux infrastructures (160 300 dollars), aux transports terrestres (3 600 dollars), aux communications et à l'informatique (27 300 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (28 300 dollars).

57. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5,0 % a été appliqué aux effectifs.

58. La variation (augmentation) entre les ressources proposées pour 2020 et le budget approuvé pour 2019 s'explique principalement par l'application d'un pourcentage plus élevé de dépenses communes de personnel, compte tenu des structures de dépenses récentes, en partie compensée par une diminution des besoins opérationnels pour l'informatique et les communications et les services d'appui.

**Ressources extrabudgétaires**

59. En 2019, le montant des ressources extrabudgétaires (environ 1 895 000 dollars) servira essentiellement à financer les dépenses de personnel de trois postes temporaires (1 P-4, 1 P-3 et 1 G) ainsi que l'exécution du programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Bureau et l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger pour cette année.
60. À ce stade, aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2020. Néanmoins, tout solde inutilisé en 2019 serait reporté à 2020 pour appuyer le maintien des postes et les initiatives entreprises.

### 3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

(439 900 dollars)



#### Avant-propos

La table ronde initiale sur le Sahara occidental, qui s'est tenue à Genève en décembre 2018, a couronné une année d'efforts intensifs que nos partenaires et moi-même avons déployés, notamment en collaborant avec les parties et les États voisins, les membres du Conseil de sécurité et d'autres partenaires intéressés, en particulier le Groupe des Amis pour le Sahara occidental et l'Union africaine et l'Union européenne au niveau régional.

Du 23 juin au 1er juillet 2018, je me suis ainsi rendu à Alger, Nouakchott, Rabouni et Rabat pour prendre part à des pourparlers politiques, puis au Sahara occidental. Je voulais me faire ma propre idée de la situation et avoir un échange honnête avec les hommes et les femmes qui vivent dans le territoire afin de mieux comprendre leur réalité, leurs préoccupations et leurs aspirations pour l'avenir. J'ai également cherché à préparer le terrain avec les deux parties et les voisins en vue de la reprise des pourparlers.

Pendant mon séjour au Sahara occidental, qui a duré trois jours, je me suis rendu à Laayoune, à Smara et à Dakhla, et me suis retrouvé submergé par le nombre considérable de demandes de rencontre que m'ont adressées des gens de tous les horizons. Comme il fallait s'y attendre, ils m'ont présenté divers points de vue sur la situation dans le territoire. Tous mes interlocuteurs, cependant, étaient d'accord pour dire que le conflit actuel et l'insécurité juridique qu'il entraîne entravent les investissements étrangers et constituent un obstacle majeur au développement social et économique du Sahara occidental et du Maghreb en général. J'ai été profondément impressionné et ému par les nombreuses histoires que j'ai entendues de part et d'autre des clivages politiques au sujet de familles qui vivent séparées depuis des décennies, de leurs peines et de leur désir profond d'être réunies.

Les 5 et 6 décembre 2018, à mon invitation, les représentants du Maroc, du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro, de l'Algérie et de la Mauritanie se sont réunis à Genève pour une première table ronde sur le Sahara occidental, la première rencontre organisée entre les parties et les États voisins depuis six ans dans le cadre du processus politique. J'ai été ravi de l'atmosphère et de l'esprit très positifs qui ont caractérisé cette table ronde et qui ont permis de tenir une discussion ouverte et constructive.

Après avoir visité le territoire et rencontré les personnes qui y vivent et qui méritent un avenir meilleur, notamment les jeunes, je peux dire avec conviction qu'une solution s'impose d'urgence. Je pense qu'une solution est possible à condition que toutes les parties aient la volonté politique de la trouver et que la communauté internationale fournisse un appui ferme. J'ai donc l'ambition, en 2020, de m'appuyer sur la table ronde de Genève pour créer un processus qui débouchera à terme sur une solution mutuellement acceptable.

L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental  
(Signé) Horst **Köhler**

## **Orientations générales**

### **Mandat et considérations générales**

61. Le Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental est chargé d'aider les parties, le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), à trouver une solution juste, durable et mutuellement acceptable au conflit, qui permette au peuple du Sahara occidental de disposer de lui-même.
62. Le mandat découle de l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité en date du 17 mars 1997 (S/1997/236) et du 25 mai 2017 (S/2017/462), ainsi que des priorités arrêtées dans les résolutions pertinentes du Conseil. Dans sa résolution 2440 (2018), le Conseil a appuyé pleinement l'intention du Secrétaire général et de son Envoyé personnel de relancer le processus de négociation et demandé aux parties de reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi.
63. Lors des exposés présentés par l'Envoyé personnel au Conseil de sécurité en août 2018 et en janvier 2019, les membres du Conseil ont reconnu que la conjoncture laissait entrevoir la possibilité de régler ce conflit de longue date. L'Envoyé personnel a l'intention de saisir cette opportunité en 2020 pour progresser vers une solution politique.

### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

64. Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 76 et 77.

### **Contexte actuel**

65. En 2018, la situation au Sahara occidental est restée généralement calme. Les jeunes vivant dans les camps de réfugiés de Tindouf sont toutefois apparus de plus en plus agités et le risque de les voir se tourner vers des activités criminelles ou se radicaliser s'est accru.
66. Comme indiqué au paragraphe 62 ci-dessus, les membres du Conseil de sécurité ont reconnu que la conjoncture laissait entrevoir la possibilité de régler ce conflit de longue date. En juillet 2018, à sa trente et unième session ordinaire, tenue à Nouakchott, l'Union africaine, par sa Décision 693 (XXXI), a décidé d'établir un mécanisme sur le Sahara occidental au niveau des chefs d'État et comprenant la troïka de l'Union africaine afin d'apporter un appui efficace à l'action menée par les Nations Unies.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

67. En 2020, l'Envoyé personnel entend faire fond sur la dynamique créée en 2018 et 2019 pour organiser des tables rondes à Genève ou dans un autre lieu approprié.
68. Il engagera un dialogue bilatéral avec les parties au conflit et avec les États voisins, l'Algérie et la Mauritanie. Ce travail impliquera l'organisation de visites dans la région et de réunions à New York et à Berlin et dans d'autres lieux, le cas échéant.
69. L'Envoyé personnel consultera les membres du Conseil de sécurité et du Groupe des Amis pour le Sahara occidental, dans leurs capitales respectives et à New York, ainsi que les organisations

régionales, en particulier l'Union africaine et l'Union européenne, afin d'assurer un appui constant à ses efforts.

70. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
  - a) Les parties restent disposées à se rencontrer pour des négociations directes ;
  - b) La situation en matière de sécurité reste propice à la réalisation de l'objectif de l'Envoyé personnel dans la région.
71. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Afin de renforcer la participation des femmes au processus politique, l'Envoyé personnel a, dans son invitation aux parties, expressément demandé aux délégations d'inclure des femmes à la table ronde initiale à Genève et il continuera de le faire pour les négociations futures. Il continuera de rencontrer des représentantes de la société civile au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés près de Tindouf pour entendre leurs points de vue et pour développer cet engagement à l'avenir.
72. Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités, l'Envoyé personnel continuera d'informer régulièrement l'Union européenne et l'Union africaine.
73. S'agissant de la coordination et de la coopération interinstitutions, l'Envoyé personnel se coordonnera et coopérera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en ce qui concerne les visites dans les camps de réfugiés et les mesures de confiance. Le Bureau entretient en outre des contacts étroits avec le Haut-Commissariat à Genève sur des questions liées à la situation des droits de l'homme au Sahara occidental. L'Envoyé personnel continuera de recevoir de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) un appui pour ses visites au Sahara occidental et des informations sur l'évolution de la situation dans le territoire.

### **Activités d'évaluation**

74. Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2020 :
  - a) Auto-évaluation de la délégation des pouvoirs dans les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ;
  - b) Auto-évaluation du processus politique sur le Sahara occidental, qui sera entreprise en 2020.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

75. L'objectif auquel le Bureau contribue est de faire progresser la recherche par les parties d'une solution juste, durable et mutuellement acceptable qui permette au peuple du Sahara occidental de disposer de lui-même.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

76. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
77. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Un nouvel esprit et un nouvel élan pour le Sahara occidental

La dernière réunion entre les parties s'est tenue en mars 2012, lorsque l'Envoyé personnel a convoqué la neuvième série de consultations. Avant cela, les dernières négociations officielles avaient eu lieu en 2008.

Avec la nomination de l'ancien Président de l'Allemagne, Horst Köhler, qui a pris ses fonctions d'Envoyé personnel en septembre 2017, l'ONU a donné un nouveau souffle à l'action qu'elle mène pour régler ce conflit de longue date. Dans sa résolution [2414 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a demandé de relancer les négociations en y imprimant un nouvel élan et en les animant d'un nouvel esprit. Dans la même résolution, il a renouvelé le mandat de la MINURSO pour une période de six mois et souligné qu'il souhaitait que des progrès soient accomplis dans le processus politique.

Dans ce contexte, l'Envoyé personnel a redoublé d'efforts, et a notamment renforcé le dialogue bilatéral avec les parties et les États voisins, les membres du Conseil de sécurité, les organisations régionales et les autres acteurs concernés. Du 23 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2018, il a effectué



*L'Envoyé personnel, Horst Köhler, rencontre des représentantes de la société civile au Sahara occidental. Source : Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental*

une visite dans la région dont l'objectif était double : améliorer sa compréhension de la situation au Sahara occidental et préparer le terrain avec les parties et les États voisins en vue de la reprise des négociations. Au cours de la visite, il a rencontré de hauts responsables des parties et des États voisins, ainsi qu'un grand nombre de représentants et représentantes de la société civile, notamment des organisations de femmes.

En août 2018, encouragé par les discussions ouvertes qu'il a eues au cours de son voyage dans la région, l'Envoyé personnel a informé le Conseil de sécurité de son intention d'inviter le Maroc, le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro, l'Algérie et la Mauritanie à une première table ronde avant fin 2018. Cette table ronde a été conçue de sorte à favoriser une discussion ouverte, à permettre aux États voisins d'assumer un plus grand rôle dans le processus et à permettre à toutes les parties de surmonter leur réticence à se rencontrer en face à face.

Les 5 et 6 décembre 2018, l'Envoyé personnel a convoqué la première table ronde sur le Sahara occidental à Genève, à laquelle ont participé des représentants du Maroc, du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro, de l'Algérie et de la Mauritanie.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les produits ont permis aux parties de dresser le bilan de l'évolution de la situation depuis le dernier cycle de négociations, d'examiner des questions d'ordre régional et de discuter des prochaines étapes du processus politique sur le Sahara occidental. Dans la pratique, les participants ont publié un communiqué conjoint à l'issue de la table ronde, dans lequel ils sont convenus d'organiser une deuxième table ronde au premier trimestre de 2019, convoquée par l'Envoyé personnel, avec l'espoir que les tables rondes se poursuivraient en 2020.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 
78. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la réalisation de progrès au regard du règlement global de la question du Sahara occidental (voir les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité), a été atteint, ainsi que l'atteste l'organisation par l'Envoyé personnel d'une réunion en face à face, comme expliqué plus haut.

## **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

### **Reprise du processus sur le Sahara occidental**

Avant la table ronde organisée par l'Envoyé personnel en 2018, le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro n'avaient engagé aucune discussion politique formelle ou informelle sous les auspices des Nations Unies en plus de six ans, depuis mars 2012. Conformément au communiqué conjoint publié à l'issue de la première table ronde de 2018, et avec la participation des États voisins que sont l'Algérie et la Mauritanie, le processus en cours devrait se poursuivre jusqu'en 2020.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

Pour l'Envoyé personnel, la situation est la suivante : appuyer la reprise d'un processus en vue de trouver une solution au conflit qui permettrait au peuple du Sahara occidental de disposer de lui-même. En réponse, en 2020, et conformément au communiqué conjoint de 2018, le Bureau fournira un appui pour organiser quatre tables rondes par an ainsi que des consultations bilatérales entre les tables rondes, notamment en matière de médiation et de questions juridiques, et fournira des services fonctionnels pour les réunions.

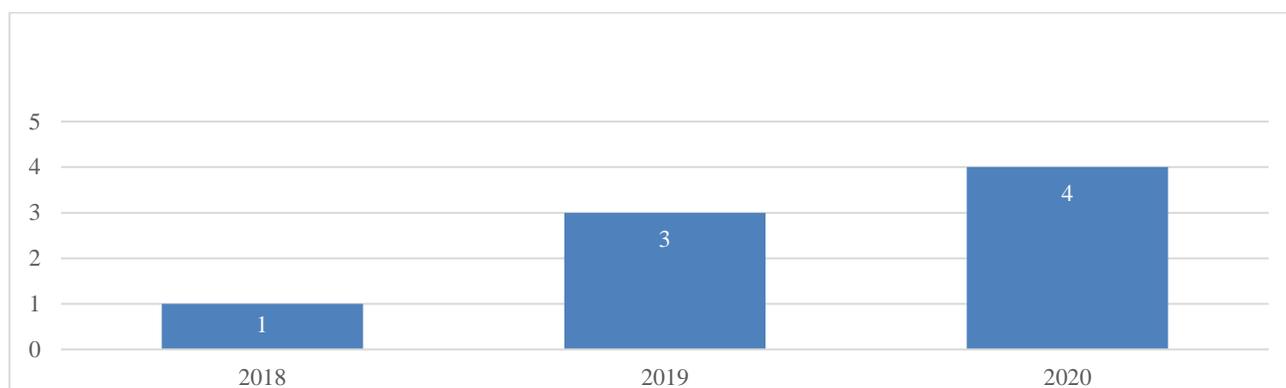
#### *Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir la réalisation de progrès au regard du règlement global de la question du Sahara occidental.

Concrètement, si le résultat est atteint, quatre réunions en face à face seront organisées en 2020, comme le montre la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats : nombre de négociations organisées en face à face sur le Sahara occidental*



79. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

80. On trouvera dans le tableau 8 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	2	2	2
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

81. S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants et des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique par la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution

2414 (2018) de recevoir un rapport dans un délai de six mois, au lieu de douze - pratique habituelle des périodes précédentes - qui avait été retenue aux fins de la planification budgétaire.

82. Pour ce qui est des services de conférence et de secrétariat pour les réunions, l'écart s'explique par l'initiative entreprise par l'Envoyé personnel pour le Sahara occidental visant à convoquer la première table ronde à Genève en décembre 2018, qui n'avait pas été prévue et dont le Conseil de sécurité s'est félicité dans sa résolution 2440 (2018).

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 9

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	107,1	230,1	219,4	–	(10,7)
Dépenses opérationnelles	135,3	220,5	220,5	–	–
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>242,4</b>	<b>450,6</b>	<b>439,9</b>	<b>–</b>	<b>(10,7)</b>

Tableau 10

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Admin- trateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2019	1 <sup>a</sup>	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2020	1 <sup>a</sup>	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2	–	–	–	2
<b>Variation</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

83. Les ressources demandées pour les activités de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental s'élèvent à 439 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (219 400 dollars) afférents

à deux postes temporaires affectés au Bureau de l'Envoyé personnel qui seraient reconduits (1 SGA (dont le titulaire est engagé en vertu d'un contrat-cadre) et 1 P-3), ainsi que les dépenses opérationnelles (220 500 dollars), qui se rapportent aux services de consultants (29 600 dollars), aux voyages officiels (108 100 dollars), aux installations et infrastructures (41 000 dollars), aux transports terrestres (1 000 dollars), aux communications et à l'informatique (10 100 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (30 700 dollars).

84. En 2020, aucun changement n'est prévu au tableau d'effectifs du Bureau de l'Envoyé personnel. L'Envoyé personnel et le titulaire du poste temporaire de spécialiste des questions politiques resteront affectés à Berlin. Un taux de vacance de 5,0 % a été appliqué aux effectifs.
85. La variation (diminution) entre les ressources proposées pour 2020 et le budget approuvé pour 2019 s'explique par la réduction des dépenses au titre du personnel civil, compte tenu de la structure récente des dépenses.

#### **Ressources extrabudgétaires**

86. En 2019, les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 542 600 dollars, seront utilisées pour financer deux postes temporaires, un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) et un spécialiste des questions politiques (P-3), ainsi que des dépenses opérationnelles, notamment les frais de voyage, afin d'appuyer le Bureau. En 2020, à cette même fin, tout solde non utilisé en 2019 devra être dépensé et des ressources extrabudgétaires supplémentaires pourront être mobilisées.

#### 4. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

(397 200 dollars)

##### Orientations générales

###### Mandat et considérations générales

87. Le 14 décembre 2004, le Secrétaire général a nommé un Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, qu'il a chargé de rendre compte au Conseil de l'application de ladite résolution tous les six mois, comme le Conseil l'avait demandé dans la déclaration de son Président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). Dans l'exercice de son mandat, l'Envoyé spécial ou Envoyée spéciale consulte les interlocuteurs politiques au Conseil, au Liban et dans d'autres États Membres afin de préparer les rapports du Secrétaire général.
88. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1559 (2004). En outre, le Bureau s'emploie également à renforcer l'action que les États Membres concernés mènent pour appliquer les autres dispositions de la résolution 1680 (2006) du Conseil, comme expliqué ci-après.
89. En 2016, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été chargé par le Secrétaire général d'assumer la responsabilité de faire rapport sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Cet arrangement est encore valide à ce jour. En 2020, le Secrétaire général pourrait décider de le maintenir, de nommer un ou une nouvelle Envoyée spéciale ou de recourir à d'autres options.
90. Le 17 mai 2006, comme suite au troisième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2006/248), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1680 (2006), dans laquelle il a demandé à nouveau que soient intégralement appliquées les dispositions de la résolution 1559 (2004). Dans cette nouvelle résolution, il a par ailleurs vivement encouragé le Gouvernement syrien à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais, conformément aux accords issus du dialogue national libanais, de délimiter leur frontière commune, surtout dans les secteurs où celle-ci est incertaine ou contestée.
91. Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1701 (2006), dans laquelle il a souligné qu'il importait que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), et aux dispositions pertinentes des Accords de Taëf. Il a prié le Secrétaire général de mettre au point, en liaison avec les acteurs internationaux clefs et les parties intéressées, des propositions pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), notamment celles relatives au désarmement, et pour délimiter les frontières internationales du Liban. Il a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution 1701 (2006).
92. Nombre des dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité ont été appliquées depuis l'adoption de celle-ci, comme indiqué dans les rapports du Secrétaire général. On peut notamment citer le retrait complet des forces syriennes déployées au Liban et la tenue d'élections présidentielles et législatives. Toutefois, la disposition qui prévoit la dissolution et le désarmement de toutes les milices, libanaises ou non, n'a pas encore été mise en œuvre. De septembre 2008 à novembre 2010, les dirigeants libanais ont engagé un dialogue national en vue, principalement, d'élaborer une stratégie de défense nationale qui tiendrait compte de la question des armes échappant au contrôle de l'État. Après la reprise du dialogue national en juin 2012 et l'adoption par le Liban d'une politique de dissociation découlant de la Déclaration de Baabda, le Président du Liban de l'époque a présenté un projet de stratégie de défense nationale aux participants au dialogue pour qu'ils l'examinent. Il a organisé la dernière session de dialogue national de son mandat le 5 mai 2014. Aucune autre session n'a eu lieu depuis lors.

93. En outre, malgré la décision prise en 2006 dans le cadre du dialogue national, et confirmée ultérieurement, de désarmer les milices palestiniennes en dehors des camps dans un délai de six mois, aucun progrès n'a été accompli s'agissant du démantèlement des bases militaires du Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général et du Fatah-Intifada dans le pays. En outre, Israël continue de violer la souveraineté libanaise, notamment en occupant la partie nord du village de Ghajar et une zone adjacente au nord de la Ligne bleue, en violation des résolutions [1559 \(2004\)](#) et [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. Aucun progrès n'a par ailleurs été enregistré sur la question de la zone des fermes de Chebaa.

### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

94. Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 105 et 106.

### **Contexte actuel**

95. En 2018, le Liban a continué de progresser vers un rétablissement complet de ses institutions, l'objectif étant qu'elles reprennent un fonctionnement normal, en organisant le 6 mai les premières élections législatives depuis près de 10 ans. Le 31 janvier 2019, le Premier Ministre a annoncé la formation du nouveau gouvernement du pays, qui a obtenu une motion de confiance, à la majorité, le 15 février. La communauté internationale a accordé au Liban une attention soutenue et de haut niveau tout au long du cycle des conférences internationales qui se sont tenues entre fin 2017 et début 2018.
96. Le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises, conformément à la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité, et la question des armes qui continuent d'échapper au contrôle de l'État demeurent une priorité du Conseil. Dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour soutenir les institutions libanaises et contribuer à l'extension de l'autorité de l'État, une réunion ministérielle d'appui aux Forces de sécurité intérieure et aux forces armées libanaises a été organisée à Rome le 15 mars 2018 sous les auspices du Groupe international d'appui au Liban et sous la présidence de l'ONU et de l'Italie, et a accueilli les représentants et représentantes de 40 pays et organisations. Les participants à cette réunion ont rappelé les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions [1559 \(2004\)](#), [1680 \(2006\)](#) et [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité, y compris celles qui établissent que seul l'État libanais est autorisé à détenir des armes et à exercer son autorité au Liban et qui prévoient, d'une part, l'exclusion de toute force étrangère au Liban sans le consentement du Gouvernement libanais et, d'autre part, l'exclusion de toute vente ou fourniture d'armes et de matériels connexes au Liban, sauf celles autorisées par le Gouvernement libanais. Dans une déclaration faite à la presse le 27 mars 2018 (SC/13267), le Conseil a réitéré ces propos.
97. La disposition qui prévoit la dissolution et le désarmement de toutes les milices, libanaises ou non, n'a pas été mise en œuvre en 2018. Des groupes armés palestiniens ont également maintenu leur présence en dehors des camps. Aucun progrès n'a été enregistré dans la mise en œuvre du document de 2017 intitulé « A Unified Lebanese Vision For the Palestinian Refugees Affairs In Lebanon », dans lequel les décisions prises lors de la conférence de dialogue national de 2006 ont été réaffirmées. Toutefois, le Gouvernement libanais s'est de nouveau engagé en 2018 à œuvrer à l'élaboration d'une stratégie nationale de défense. Plusieurs représentants de l'autorité de l'État de haut niveau ont d'ailleurs fait des déclarations dans ce sens. Le 8 mai 2018, le Président a déclaré qu'il comptait demander aux parties de se réunir en vue de débattre de la mise en œuvre des Accords

de Taëf et de l'élaboration d'une stratégie de défense nationale. Dans ses rapports sur l'application des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a demandé au Président de reprendre le dialogue national. Il a également encouragé le Liban à donner suite aux décisions déjà arrêtées dans le cadre du dialogue.

98. En 2018, il n'y a eu ni échange ni contact entre le Liban et la République arabe syrienne sur la délimitation de leur frontière commune demandée dans la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

99. En 2020, aux côtés d'autres organismes des Nations Unies, le Bureau poursuivra ses efforts visant à obtenir un monopole d'État sur la possession et l'utilisation des armes et l'emploi de la force, notamment par la tenue d'un dialogue national permettant d'élaborer une stratégie de défense nationale dans le cadre d'un processus à caractère national mené par les Libanais, conformément aux obligations internationales du pays. En particulier, il entreprendra des consultations structurées et systématiques dans l'ensemble du spectre politique afin d'examiner la position des acteurs en ce qui concerne l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État, et notamment les possibilités qu'il existe d'élaborer une stratégie de défense nationale.
100. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) la stabilité politique et la sécurité règnent au Liban ;
  - b) les hostilités en cours dans la région ne portent pas davantage préjudice au Liban ;
  - c) les parties concernées font preuve de bonne volonté sur le plan politique ;
  - d) la bonne volonté politique des États Membres a une influence positive sur les parties concernées ;
  - e) il n'y a pas de tensions entre le Liban et les autres États de la région.
101. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient.
102. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau de l'Envoyé spécial collabore étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, en particulier pour l'élaboration des rapports du Secrétaire général avant et pendant les visites au Liban du personnel du Bureau de l'Envoyé spécial.

### **Activités d'évaluation**

103. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de la délégation des pouvoirs dans les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

104. L'objectif auquel le Bureau contribue est d'assurer l'application intégrale de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité et de toutes les décisions que le Conseil de sécurité a adoptées ultérieurement sur la question.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

105. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
106. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer les moyens de prévenir la violence.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Les membres du Conseil de sécurité ont été informés en temps voulu et de manière précise

En 2018, le Bureau a produit deux rapports semestriels ([S/2018/480](#) et [S/2018/920](#)) du Secrétaire général destinés au Conseil de sécurité. Dans ces rapports, le Secrétaire général a donné un aperçu de l'évolution de la situation au Liban en rapport direct avec la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil. Les rapports abordent un certain nombre de questions clefs, telles que la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban, l'extension du contrôle du Gouvernement libanais à tout le territoire libanais et la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises.

Faisant rapport sur ces questions, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation politique et de la situation en matière de sécurité au cours de la période considérée, des violations de la souveraineté libanaise et de la présence d'armes aux mains des milices libanaises et non libanaises.



*Les membres du Conseil de sécurité votent sur une résolution. Source : Service photographique de l'Organisation des Nations Unies*

*Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis d'informer en temps voulu et de manière précise les membres du Conseil de sécurité des faits nouveaux intéressant l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil. Grâce au document S/2018/480 en particulier, les membres du Conseil ont pu être informés en temps voulu des élections législatives du 6 mai 2018.

Dans la pratique, des débats ont été organisés au Conseil de sécurité sur les deux rapports semestriels et des exposés ont été présentés au Conseil.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 
107. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le fait que le Secrétaire général affiche son intention de poursuivre ses efforts pour encourager les parties concernées à faire de nouveaux progrès dans l'application intégrale de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, a été atteint, comme indiqué ci-dessus.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Les délibérations du Conseil de sécurité éclairées grâce aux rapports analytiques du Secrétaire général**

En 2018, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État, pas même par l'élaboration par les acteurs politiques d'une stratégie de défense nationale.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : sans la formation d'un gouvernement, il était impossible d'organiser un dialogue national permettant de mener des discussions sur une stratégie de défense nationale. Le gouvernement a été formé en janvier 2019.

En réponse, en 2020, le Bureau entreprendra des consultations systématiques dans l'ensemble du spectre politique afin d'examiner la position des acteurs en ce qui concerne l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État, et notamment les possibilités qu'il existe d'élaborer une stratégie de défense nationale.

##### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'organisation de délibérations éclairées au Conseil de sécurité sur les possibilités qui s'offrent au Liban de progresser dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil qui n'ont toujours pas été appliquées.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Conseil de sécurité examinera deux rapports semestriels sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil, s'agissant notamment des progrès réalisés en ce qui concerne l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État ou les possibilités d'élaborer une stratégie de défense nationale.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Débats sur les deux rapports semestriels, qui ne reflètent pas les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels, qui ne reflètent pas les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels, qui commencent à refléter les résultats des consultations systématiques menées sur les positions des acteurs concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État

108. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

109. On trouvera dans le tableau 11 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
<b>B. Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	278,4	266,1	303,0	–	36,9
Dépenses opérationnelles	41,2	95,1	94,2	–	(0,9)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>319,6</b>	<b>361,2</b>	<b>397,2</b>	<b>–</b>	<b>36,0</b>

Tableau 13

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total Service mobile/ Services de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2019	1 <sup>b</sup>	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2020	1 <sup>b</sup>	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	–	–	3
<b>Variation</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

<sup>b</sup> Le Secrétaire général adjoint est engagé au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

110. Les ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité s'élèvent à 397 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux trois postes temporaires qui seraient reconduits (1 SGA, 1 P-4 et 1 G) (303 000 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (94 200 dollars), qui se rapportent aux voyages (48 400 dollars), aux installations et infrastructures (32 300 dollars), aux transports terrestres (2 000 dollars), aux communications et à l'informatique (9 500 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (2 000 dollars).

111. En 2020, aucun changement n'est prévu au tableau d'effectifs du Bureau. Un taux de vacance de 5,0 % a été appliqué aux effectifs.

112. La variation (augmentation) entre les ressources proposées pour 2020 et le budget approuvé pour 2019 s'explique par l'application d'un pourcentage plus élevé de dépenses communes de personnel, compte tenu des structures de dépenses récentes.

**Ressources extrabudgétaires**

113. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020 pour l'Envoyé spécial.

## 5. Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève

(2 236 700 dollars)



### Avant-propos

Première femme à occuper ce poste depuis l'ouverture, il y a dix ans, des discussions internationales de Genève, depuis ma nomination le 6 juillet 2018, je mets à profit l'expérience que j'ai acquise pendant plus de trente ans au Programme des Nations Unies pour le développement pour aider à revitaliser ce mécanisme unique, conformément à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une nouvelle dynamique dans les pourparlers et tous les autres processus de paix menés actuellement en Europe. Les discussions internationales de Genève continuent de jouer un rôle essentiel en contribuant à prévenir les incidents et à promouvoir la paix et la stabilité régionales, dans l'intérêt des populations du sud du Caucase, comme n'ont cessé de me le rappeler tous les participants et toutes les parties prenantes, ainsi que les simples citoyens que j'ai eu l'occasion de rencontrer au cours de mes visites régulières dans la région. Après m'être consacrée à temps plein aux processus de médiation et de prévention des conflits pendant quatre mois, j'observe que les stratégies de médiation de l'ONU et de ses partenaires conservent toute leur importance pour le processus de paix dans la région.

En octobre 2018, lors du quarante-cinquième cycle des discussions internationales de Genève, à ma grande satisfaction, tous les participants ont souligné l'intérêt que revêtaient les discussions et le Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention, mis en place à Gali et à Ergneti respectivement pour l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, pour prévenir la reprise des hostilités et servir de dispositifs d'alerte rapide, de plateformes de dialogue mais également, dans une certaine mesure, de mécanismes de renforcement de la confiance et, éventuellement, de mesures de consolidation de la paix. Au cours de leurs échanges bilatéraux, et malgré de fortes divergences sur certains aspects de leurs objectifs respectifs, tous ont renouvelé leur appui résolu à la poursuite du dialogue. Coprésident pour l'ONU ces discussions internationales, avec mes collègues de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, je compte sur cette bonne volonté et cette détermination sans faille pour faire avancer, tout au long de l'année prochaine, l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des discussions et des mécanismes, et donner à ces dernières un nouvel élan, davantage axé sur les résultats. Compte tenu de la complexité et du caractère sensible, sur le plan politique, de ces questions, cet examen n'a pas toujours été sans heurts.

La suspension du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali, présidé par l'ONU depuis juin 2018, reste l'un des obstacles auxquels l'Organisation fait face. Depuis sa création en juillet 2009, ce dispositif d'alerte et d'intervention rapides a prouvé son utilité pratique pour toutes les parties concernées, en particulier pour tous les citoyens ordinaires qui vivent de part et d'autre de la ligne de division. Tout en nous employant à rétablir le fonctionnement normal du Mécanisme de Gali, mon Bureau et moi-même poursuivons le dialogue avec les parties prenantes pour permettre d'apaiser les tensions, de mettre en commun les informations et de prévenir d'éventuels incidents sur le terrain. Dans cette perspective, le fonctionnement sans heurt de la ligne directe a joué un rôle important. Nous poursuivrons dans cette voie jusqu'à la reprise, prochaine, il faut l'espérer, des discussions. Depuis ma prise de fonctions, je me suis efforcée de mettre la question des femmes et la paix et la sécurité à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève. J'observe avec satisfaction l'enthousiasme de toutes les parties concernées, déterminées à continuer à travailler sur ces questions.

En 2020, en partenariat étroit avec les autres coprésidents, mon Bureau redoublera d'efforts afin d'aider à préserver et revitaliser les discussions internationales de Genève et les mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, pour en faire des plateformes de dialogue et de prévention des conflits axées sur les résultats, l'objectif ultime étant que les discussions évoluent d'une logique de gestion des conflits vers une logique de résolution des conflits.

Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève  
(Signé) Cihan Sultanoglu

## **Orientations générales**

### **Mandat et considérations générales**

114. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève a pour mandat d'appuyer les discussions et le Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention, en facilitant la participation à ces deux instances et en assurant la coordination et la coopération avec les acteurs concernés. Il est également chargé de préparer, d'organiser et de faciliter les réunions périodiques du Mécanisme conjoint.
115. L'ONU a continué d'apporter un appui aux discussions internationales de Genève sur la sécurité et la stabilité et sur le retour des déplacés et des réfugiés, qui, à la suite des hostilités du mois d'août 2008, avaient débuté à Genève le 15 octobre 2008, conformément à l'accord en six points du 12 août 2008 et aux mesures d'application du 8 septembre 2008 (S/2009/254). Dans sa résolution 1866 (2009), le Conseil de sécurité s'est félicité de l'ouverture des discussions et a prié le Secrétaire général de continuer à appuyer pleinement ce processus par l'entremise de son Représentant spécial.

### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

116. Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 132 et 133.

### **Contexte actuel**

117. L'évolution récente de la situation dans le sud du Caucase et dans l'ensemble de la région ainsi que l'exacerbation des tensions géopolitiques ont contribué à l'absence de progrès dans les discussions internationales de Genève.
118. La Représentante de l'ONU considère qu'une étape a été franchie en octobre 2018, qui marque le dixième anniversaire de l'ouverture des discussions internationales de Genève. À ce jour, l'ONU, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui coprésident les discussions, ont organisé 46 cycles de pourparlers. Ces dix dernières années, les conditions de sécurité sur le terrain sont restées globalement calmes et stables. Aucune reprise des hostilités n'a été observée, ce qui montre que les discussions contribuent, dans l'ensemble, à la paix et à la sécurité dans la région.
119. En mars, juin, octobre et décembre 2018, les cycles habituels de discussions se sont tenus. Néanmoins, il n'y a pas eu d'avancées notables en ce qui concerne les principales questions inscrites à l'ordre du jour, à savoir la conclusion d'un accord de non-recours à la force et la situation des personnes déplacées et des réfugiés.
120. En outre, plusieurs événements survenus au cours de l'année 2018 ont influé de manière directe ou indirecte sur les résultats des discussions internationales de Genève, notamment la polémique autour de l'arrestation et de la mort de trois citoyens géorgiens, dans lesquelles des « autorités » séparatistes abkhazes et sud-ossètes auraient joué un rôle, les changements dans l'équipe gouvernementale et les élections présidentielles en Géorgie.
121. Afin d'améliorer la qualité des débats de fond, les coprésidents ont tenu, en juin et décembre 2018, deux séances d'information à l'intention des participants aux discussions internationales de Genève. Ces séances, animées par des experts de l'OSCE et de l'ONU, ont été consacrées à la mise en

commun des pratiques internationales et des enseignements tirés de l'expérience s'agissant, d'une part, des principes et des pratiques mis en œuvre dans les processus liés aux conflits et, d'autre part, de la question des femmes et la paix et la sécurité. Lors du quarante-septième et dernier cycle de discussions qui s'est tenu le 3 avril 2019, les coprésidentes ont organisé une séance d'information sur le non-recours à la force et la mise en œuvre des mesures correspondantes, animée par un expert de l'Organisation des Nations Unies.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

122. En 2020, en partenariat étroit avec les autres coprésidents, mon Bureau redoublera d'efforts afin d'aider à préserver et revitaliser les discussions internationales de Genève et les mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, pour en faire des plateformes de dialogue et de prévention des conflits axées sur les résultats, l'objectif ultime étant que les discussions évoluent d'une logique de gestion des conflits vers une logique de résolution des conflits. L'accent sera mis sur plusieurs questions centrales, telles que le non-recours à la force et les mesures de sécurité internationale, ainsi que les progrès accomplis s'agissant de la situation des personnes déplacées et des réfugiés.
123. Dans le cadre de son mandat, la Représentante de l'ONU prend différentes initiatives pour coordonner étroitement et diffuser régulièrement les informations entre les organisations qui coprésident les discussions internationales de Genève et leurs équipes. Son Bureau s'emploiera à élaborer des stratégies et des méthodes à court et à moyen terme donnant lieu à des négociations constructives et axées sur les résultats, en prenant des initiatives individuelles et collectives sur des questions précises, afin de tirer parti de ses points forts, de ses réseaux et de ses contacts, ainsi que des mandats de chaque organisation. Le Bureau s'attachera également à renforcer l'efficacité de la coordination et de la coopération en ce qui concerne les aspects des discussions liés à la paix, la sécurité et à l'action humanitaire. Des coordonnateurs sur la question des femmes et la paix et la sécurité assureront la promotion du rôle des femmes dans la consolidation de la paix.
124. Le Bureau continuera de mener des consultations bilatérales approfondies avec les participants et les parties prenantes au Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali, pour permettre à ce dernier de renouer pleinement et sans tarder avec un fonctionnement normal. Les sièges des trois organisations qui coprésident les discussions se mettront également en rapport, selon qu'il conviendra, avec les organisations qui y participent.
125. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
  - a) Toutes les parties prenantes continueront d'appuyer les discussions internationales de Genève et le Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention, ainsi que la poursuite de la participation de l'Organisation des Nations Unies ;
  - b) Toutes les parties prenantes et tous les participants aux discussions internationales de Genève continueront d'appuyer les efforts qui visent à revitaliser les discussions et à les rendre plus efficaces ;
  - c) Les trois organisations qui coprésident les discussions continueront de collaborer étroitement pour parvenir aux objectifs fixés.
126. Lors des cycles des discussions internationales de Genève, en coordination avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, la Représentante de l'ONU a participé aux actions de sensibilisation aux questions liées au genre et aux femmes et à la paix et à la sécurité. Lors du quarante-sixième cycle, le 11 décembre 2018, elle a organisé et présidé une séance d'information animée par deux experts qui ont présenté des exposés sur les pratiques internationales et les enseignements tirés de l'expérience concernant les femmes et la paix et la sécurité, en s'appuyant notamment sur les processus de médiation menés en Colombie, en République arabe syrienne et au Yémen. La séance a été très bien accueillie par tous les participants présents. Dans le prolongement

de cette initiative, la Représentante de l'ONU et son bureau organiseront, lors de leurs visites régulières sur le terrain, d'autres moments d'échange entre les coprésidents et les acteurs de la société civile travaillant sur la question des femmes et la paix et la sécurité. En outre, le Bureau a sélectionné un coordonnateur chargé de suivre à l'avenir cette question.

127. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Représentante de l'ONU a participé à la promotion de l'égalité des genres et rappelé l'importance de la participation des femmes au processus de paix et leur participation directe aux programmes de développement ainsi qu'aux processus de mise en œuvre.
128. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau entretiendra également des contacts étroits avec l'Union européenne et sa mission d'observation en Géorgie et avec l'OSCE.
129. S'agissant de la coordination et de la coopération interinstitutions, le Bureau continuera de coopérer étroitement avec les organismes des Nations Unies, tels que le bureau du Coordonnateur résident, le HCR, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et d'autres acteurs afin de coordonner et renforcer le rôle et la contribution de l'ONU, dans le cadre des discussions internationales de Genève et du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

### **Activités d'évaluation**

130. Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2020 :
  - a) la mise en œuvre de la délégation de pouvoir pour les missions politiques spéciales menées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ;
  - b) au moins une auto-évaluation des méthodes stratégiques et opérationnelles internes du Bureau, menée par la Représentante de l'ONU ;
  - c) une auto-évaluation stratégique des discussions internationales de Genève, menée conjointement par la Représentante de l'ONU et les deux autres coprésidents (Union européenne et OSCE), afin d'examiner et de rectifier, selon qu'il convient, le processus de revitalisation.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

131. L'objectif auquel le Bureau contribue est de faire avancer l'examen des principaux points à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève, notamment le non-recours à la force et la question des personnes déplacées et des réfugiés, dans le contexte des discussions et du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

132. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
133. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés et à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Préservation d'un calme relatif et d'une situation globalement stable dans la zone de responsabilité du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali

La Représentante de l'ONU considère qu'une étape importante a été franchie en octobre 2018, qui marque le dixième anniversaire de l'ouverture des discussions internationales de Genève. Depuis leur ouverture, l'ONU et les deux autres coprésidents (l'Union européenne et l'OSCE) ont organisé 47 cycles de discussions, auxquels ont pris part tous les participants.

En 2018, la suspension, à partir du mois de juin, du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali, à la suite d'un désaccord entre les parties sur l'ordre du jour, a été dans les faits un obstacle majeur à l'exécution du mandat de la Représentante de l'ONU.

Le Bureau a continué malgré cela à s'acquitter des fonctions essentielles de prévention du Mécanisme conjoint en assurant régulièrement la navette diplomatique entre les participants concernés et en mettant en place



*Quarante-cinquième cycle des discussions internationales de Genève, tenu le 10 octobre 2018. Source : Office des Nations Unies à Genève*

une ligne directe pour régler les questions urgentes susceptibles de se poser. Ces actions ont pu être mises en œuvre simultanément grâce aux efforts menés par le Bureau, et en particulier la Représentante de l'ONU, pour que le Mécanisme conjoint retrouve sans plus tarder un fonctionnement normal.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis de préserver le calme relatif et une situation globalement stable dans la zone de responsabilité du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

Dans la pratique, il n'y a eu aucun incident grave le long de la ligne de division et 19 migrants en situation irrégulière et demandeurs d'asile ont pu être remis en liberté. La question des demandeurs d'asile a été examinée lors de plusieurs réunions du Mécanisme conjoint de Gali avant que celui-ci ne soit interrompu, au cours desquelles la Représentante de l'ONU a préconisé que ces personnes soient remises rapidement en liberté et transférées vers un territoire contrôlé par Tbilissi. Le Bureau a engagé un dialogue direct avec les acteurs et les parties prenantes qui a conduit à la libération de neuf détenus, tous Géorgiens de souche purgeant de longues peines, des centres de détention abkhazes. Cette libération est considérée comme l'une des principales réalisations du Bureau en 2018.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

134. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir des progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I (sécurité et stabilité) et II (questions humanitaires) des discussions internationales de Genève, comme il ressort des prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018, a été atteint, ainsi que l'attestent la poursuite de la participation des parties aux discussions de Genève aux travaux des groupes de travail I et II et la libération des détenus, qui relève du Groupe de travail II. En outre, la position des parties sur les questions examinées par le Groupe de travail I a été mieux comprise. L'objectif de la tenue de quatre cycles de discussions a été rempli.

## **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

### **Revitaliser les discussions internationales de Genève pour obtenir des résultats concrets**

En 2018, bien que tous les participants se soient fermement engagés à préserver les discussions internationales de Genève et à rester actifs, le processus n'a pu produire aucun progrès notable, en ce qui concerne les points essentiels de l'ordre du jour, susceptible de faire évoluer la dynamique des discussions d'une logique de gestion du conflit vers une logique de résolution du conflit.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

En 2018, la situation était la suivante : il fallait mettre à profit les bons offices pour faire en sorte que les participants aient la volonté politique suffisante pour renoncer à une position de négociation extrême au profit d'une approche plus souple mettant l'accent sur le dialogue et le compromis, l'objectif étant d'avancer sur les principaux points inscrits à l'ordre du jour des discussions de Genève, notamment le non-recours à la force et la question des personnes déplacées et des réfugiés.

En réponse, en 2020, le Bureau compte renforcer ses échanges avec les autres coprésidents et tous les participants afin de revitaliser les discussions internationales de Genève, en stimulant davantage les énergies au plus haut niveau afin de mobiliser la volonté politique nécessaire de l'ensemble des parties intéressées. Le Bureau prévoit également d'utiliser les séances d'information de façon plus stratégique, afin de mettre en commun les pratiques internationales et les enseignements tirés de l'expérience, ce qui pourra permettre de faire progresser davantage les points inscrits à l'ordre du jour, notamment le non-recours à la force et la question des personnes déplacées et des réfugiés. En outre, le Bureau a l'intention de promouvoir une plus grande coopération et un dialogue bilatéral renforcé entre les participants aux discussions et au Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

*Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir donner aux discussions une dimension davantage axée sur les résultats en ce qui concerne les principaux points à l'ordre du jour, tels que le non-recours à la force et la situation des personnes déplacées et des réfugiés. En ce qui concerne le non-recours à la force, le résultat escompté consistera à préciser certains aspects de cette question et sa mise en œuvre sur le terrain. S'agissant des déplacés et des réfugiés, le résultat escompté devrait permettre de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les parties à cet égard et d'engager des discussions plus productives pour trouver des solutions durables à la situation de ces personnes.

Concrètement, si le résultat est atteint, un accord sera conclu sur les questions de fond, permettant notamment d'exclure le recours à la force, d'améliorer les conditions de vie des déplacés et des réfugiés, et de faciliter la liberté de circulation de part et d'autre des lignes de division.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Absence d'incidents graves le long de la ligne de division ; Des pourparlers ont lieu sur les questions inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève	Échanges davantage axés sur les résultats en ce qui concerne les questions de fond examinées dans le cadre des discussions de Genève, par exemple le non-recours à la force et la situation des personnes déplacées et des réfugiés, y compris avec le concours d'experts intervenant lors de séances d'information spéciales	Avancées plus notables sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève, telles que la conclusion d'un accord sur le non-recours à la force, l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées et la facilitation de la liberté de circulation de part et d'autre des lignes de division

135. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

136. On trouvera dans le tableau 14 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14  
**Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	10	16	16
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
<b>D. Activités de communication</b>				
Relations extérieures et relations avec les médias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

137. S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par la suspension des réunions du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention, à la suite de désaccords entre les participants sur certains points de l'ordre du jour.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15  
**Ressources financières**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	2018	2019	2020		Variation
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Total des ressources nécessaires</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2020/2019 Augmentation/ (diminution)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 545,1	1 376,1	1 727,3	–	351,2
Dépenses opérationnelles	379,2	511,0	509,4	–	(1,6)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 924,3</b>	<b>1 887,1</b>	<b>2 236,7</b>	<b>–</b>	<b>349,6</b>

Tableau 16  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>				
												<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2018	-	1	-	-	1	2	2	-	6	-	1	7	-	-	-	7
Effectif proposé pour 2019	-	1	-	-	1	2	2	-	6	-	1	7	-	-	-	7
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

*Abréviations* : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

138. Les ressources demandées pour la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève pour 2020 s'élèvent à 2 236 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à la reconduction de sept postes temporaires dont les titulaires sont basés à Genève [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] (1 727 300 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (509 400 dollars), à savoir les dépenses afférentes aux services de consultants (8 900 dollars), aux voyages officiels (308 400 dollars), aux installations et aux infrastructures (100 800 dollars), aux transports terrestres (23 400 dollars), aux communications et à l'informatique (35 900 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (32 000 dollars).
139. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau de la Représentante de l'ONU et quant à leur classe. En revanche, il est proposé de transférer le poste de conseiller pour les questions de police (P-3) du Bureau de Genève à Zougdidid (Géorgie). Un taux de vacance de 5,0 % a été appliqué aux effectifs.
140. La variation (augmentation) entre les ressources proposées pour 2020 et le budget approuvé pour 2019 s'explique par l'application d'un pourcentage plus élevé de dépenses communes de personnel, compte tenu des structures de dépenses récentes.

#### Ressources extrabudgétaires

141. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020.

## 6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

(16 235 300 dollars)



### Avant-propos

En octobre 2018, le Secrétaire général m'a demandé de proposer mes bons offices pour parvenir à un règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne et de piloter l'action que mène l'Organisation des Nations Unies pour mettre en œuvre les objectifs énoncés dans la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Je n'aurais pas entrepris cette mission, que j'ai acceptée au début de 2019, si je n'avais pas la sincère conviction que l'ONU peut changer le cours des choses. Je suis conscient de l'ampleur de la tâche et ne ménagerai aucun effort pour mener à bien ma mission.

Le conflit en République arabe syrienne dure depuis huit ans. Il demeure une tragédie pour le peuple syrien. Brutale et effroyable, cette guerre a causé d'immenses souffrances aux civils et des destructions considérables dans le pays. Elle a vu les lignes de fracture de ce pays, de la région et du monde l'emporter sur la volonté du peuple syrien, l'unité syrienne, la stabilité régionale et la coopération internationale.

À mon entrée en fonctions en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, j'ai immédiatement pris contact avec le Gouvernement syrien et l'opposition, et mené de vastes consultations.

Les risques d'une nouvelle escalade de la violence sont considérables, et nous devons tout faire pour empêcher que cela ne se produise. Toutefois, le plus important est qu'il est temps de consolider la paix en République arabe syrienne. À l'avenir, j'entends redoubler d'efforts en faveur d'un processus politique crédible, authentique et représentatif, dans un esprit renouvelé d'appui régional et international, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Je consulterai toujours largement toutes les parties concernées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la République arabe syrienne, y compris les membres de la société civile et les représentantes des femmes syriennes. C'est un honneur pour moi d'être au service du peuple syrien et de ses aspirations à la paix. Je compte sur votre appui à l'heure où nous poursuivons sur la voie d'une solution globale et durable à ce conflit.

Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie  
(Signé) Geir O. Pedersen

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

142. Le 16 février 2012, dans sa résolution 66/253 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes visant à promouvoir le règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial.
143. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie est chargé de faciliter la recherche d'une solution politique au conflit en République arabe syrienne qui associe toutes les parties et soit conduite par les Syriens et prise en main par eux, de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2118 (2013), 2254 (2015), 2268 (2016) et 2336 (2016).
144. Le monde entier est témoin de l'énorme coût humain, du nombre record de réfugiés et de déplacés et des destructions considérables que connaît le pays, dans un conflit qui dure depuis huit ans et qui continue de déstabiliser la région et de poser une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi il est impératif de continuer d'œuvrer à une solution politique durable au conflit.

### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

145. Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 158 et 159.

### Contexte actuel

146. En 2018, l'attention de la communauté internationale était focalisée sur la nécessité de protéger les civils et d'avancer vers un règlement politique durable au conflit en République arabe syrienne. S'agissant du volet politique, l'ONU a étudié la possibilité de créer une commission constitutionnelle comme l'un des éléments favorisant l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Dans cette perspective, l'Envoyé spécial de l'époque, M. Staffan de Mistura, a convoqué à Vienne, les 25 et 26 janvier 2018, une réunion extraordinaire du neuvième cycle de pourparlers intersyriens. Sous réserve des accords conclus à Vienne, l'ONU a participé, les 29 et 30 janvier à Sochi (Fédération de Russie), à une réunion organisée conjointement par la République islamique d'Iran, la Fédération de Russie et la Turquie. S'en sont suivis plusieurs sommets et réunions internationales de haut niveau organisés en 2018 pour tenter de faire avancer le processus politique. Tout au long de 2018, l'Envoyé spécial de l'époque et son Bureau ont déployé d'intenses efforts diplomatiques, notamment sous la forme de consultations avec le Gouvernement syrien, l'opposition et les principaux États Membres, y compris des membres du Groupe d'Astana et du groupe restreint sur la Syrie, afin d'étudier la possibilité de créer une commission constitutionnelle qui soit crédible, sans exclusive et équilibrée, et qui bénéficie de la légitimité internationale.
147. En 2018, la violence et la souffrance humaine se sont accrues, sous l'effet de l'escalade militaire inquiétante à laquelle se sont livrées les parties au conflit. La population civile est restée la première victime du conflit, faisant notamment l'objet de violations graves, constantes et flagrantes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. En particulier, des attaques aveugles

contre les civils et les infrastructures civiles, l'utilisation continue d'armes chimiques, des déplacements forcés, des détentions arbitraires, des disparitions forcées et des actes de torture, y compris des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et des violences fondées sur le genre ont été observés.

148. En 2018, le conflit syrien représentait plus que jamais une grave menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Le conflit avait atteint un niveau tel que toute nouvelle offensive militaire d'ampleur déclenchée par l'une des parties risquait de dégénérer en une confrontation directe entre des États Membres. La création de « zones de désescalade » en 2017, l'intensification de la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et la confrontation régionale à l'œuvre dans le conflit syrien montrent à quel point les solutions militaires ne peuvent, à elles seules, déboucher sur une paix durable. Ces interventions militaires ont conduit à la création par des acteurs externes de diverses zones d'influence, qui risquent, à long terme, de provoquer dans les faits une partition du pays.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

149. En 2020, l'Envoyé spécial s'acquittera de ses fonctions de bons offices, conformément aux recommandations du Secrétaire général et en concertation avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, en organisant et en facilitant des pourparlers intersyriens, en application de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et de ses procédures connexes, tout en consultant largement les parties prenantes nationales, régionales et internationales, y compris les membres de la société civile et les représentantes des femmes syriennes, pour parvenir à un règlement politique et pacifique du conflit.
150. L'Envoyé spécial collaborera avec les États membres de groupes internationaux créés à l'appui d'un règlement du conflit en République arabe syrienne, toutes les parties et organisations de la société civile syriennes concernées et les entités des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et autres organisations, pour mettre fin à la violence et faciliter l'acheminement sans entrave et durable de l'aide humanitaire.
151. L'Envoyé spécial fera un exposé devant l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, selon qu'il conviendra, pour maintenir l'appui international au processus de Genève.
152. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Toutes les parties prenantes nationales, régionales et internationales coopèrent avec l'Envoyé spécial ;
  - b) Malgré les efforts déployés par l'ONU en faveur d'une reprise des négociations de paix entre les parties, les conditions de sécurité resteront extrêmement instables en 2020, ce qui représente une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales ;
  - c) Le conflit continuera d'avoir de graves conséquences sur les civils, en particulier sur les femmes et les enfants, et contribuera à augmenter le nombre déjà élevé des victimes civiles et des violations des droits de l'homme. L'impunité dont jouissent les auteurs de violations graves des droits de l'homme sera un obstacle à une réconciliation véritable entre les parties.
153. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. L'Envoyé spécial renforcera sa collaboration avec le Comité consultatif des femmes syriennes et les parties syriennes engagées dans les pourparlers intersyriens afin d'accroître la participation des femmes au processus politique et de recommander que ces dernières occupent davantage de fonctions de direction.
154. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, conformément à leur mandat, l'Envoyé spécial et son Bureau continueront de travailler en partenariat avec les pays donateurs et les

organisations non gouvernementales internationales afin de faciliter le travail du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes.

155. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la coopération se poursuivra avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillant en République arabe syrienne et dans la région, ainsi qu'avec le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies, par l'intermédiaire du Bureau de l'Envoyé spécial à Damas. En outre, les organismes travaillant en République arabe syrienne sont représentés au siège de l'Équipe spéciale interorganisations, qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique, humanitaire et des droits de l'homme.

### **Activités d'évaluation**

156. Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2020 :
- a) Mise en œuvre de la délégation de pouvoir pour les missions politiques spéciales menées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ;
  - b) Au moins une auto-évaluation de son fonctionnement et de ses processus internes menée par le Bureau.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

157. L'objectif auquel le Bureau contribue est de promouvoir l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 66/253 de l'Assemblée et les résolutions 2118 (2013), 2254 (2015), 2268 (2016) et 2336 (2016) du Conseil, en faveur d'une solution politique au conflit syrien qui soit sans exclusive, crédible, durable et conduite par les Syriens et qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

158. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
159. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire fortement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés dans le pays et à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Renforcement du consensus international en faveur d'une nouvelle constitution, premier élément d'un processus politique plus large en République arabe syrienne

Au début de 2018, après huit cycles de pourparlers intersyriens tenus à Genève, la communauté internationale était divisée s'agissant de la proposition de convoquer une réunion sur les questions constitutionnelles. Les parties syriennes engagées dans ces pourparlers étaient également partagées. L'établissement d'un processus d'élaboration d'une nouvelle constitution est inscrit à l'ordre du jour du processus politique, de même que la mise en place d'une gouvernance sans exclusive et crédible en République arabe syrienne et l'adoption de mesures ouvrant la voie à la tenue d'élections libres et régulières, conduites sous la supervision de l'ONU et auxquelles pourraient également participer les membres de la diaspora. Ayant à l'esprit ces objectifs, l'Envoyé spécial a convoqué une réunion extraordinaire du neuvième cycle de pourparlers intersyriens à Vienne et a recensé les principaux points qui, selon lui, ne soulevaient pas d'objection. C'est sur la



*L'Envoyé spécial a tenu des consultations avec les Ministres des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie et de la Turquie, le 18 décembre 2018 à Genève. Source : Service photographique de l'Organisation des Nations Unies*

base des accords clairs issus de ces pourparlers qu'il a assisté à la réunion consacrée aux questions constitutionnelles qui s'est tenue à Sotchi (Fédération de Russie).

Tout au long de l'année 2018, l'Envoyé spécial a continué de s'employer à étudier la possibilité de créer une commission constitutionnelle qui soit véritablement crédible, sans exclusive et équilibrée, pour jouir de la légitimité internationale et de l'ONU.

Conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, pour qu'une nouvelle constitution puisse être rédigée, un climat exempt de violence, calme et neutre doit régner en République arabe syrienne. À cette fin, l'Envoyé spécial a appuyé les mesures prises par la Fédération de Russie et la Turquie pour stabiliser la situation dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, dans le nord-ouest du pays. Il a également appelé à des progrès notables en ce qui concerne l'acheminement complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et la question des détenus, des victimes d'enlèvement et des personnes disparues, et a appuyé les efforts visant à résoudre les problèmes liés au logement, à l'accès à la terre et à la propriété.

En outre, l'Envoyé spécial a poursuivi le dialogue avec les membres de la société civile et les représentantes des femmes syriennes. En 2018, le Bureau a tenu des réunions régulières avec des organisations de la société civile syrienne, le Conseil consultatif des femmes syriennes et d'autres groupes de la société civile pour faire en sorte que le processus politique soit ouvert et intègre les questions de genre.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont facilité la mise en place des principales composantes du processus politique.

Dans la pratique, elles ont permis l'adoption de la déclaration finale de la réunion de Sotchi, dans laquelle les participants se sont prononcés en faveur des 12 principes de base pour une coexistence entre Syriens issus des pourparlers intersyriens, ont exprimé leur volonté de créer une commission constitutionnelle sur la base des points recensés lors des pourparlers intersyriens et ont fait appel aux bons offices et au concours de l'Envoyé spécial pour parachever et convoquer une commission constitutionnelle sous les auspices des Nations Unies à Genève, dans un texte distribué comme document du Conseil de sécurité (S/2018/121).

Par ailleurs, le mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et la Turquie sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, dans le nord-ouest de République arabe syrienne, a été adopté. Enfin, ces activités ont donné lieu à des déclarations constructives et positives des États Membres, et à la participation active des hommes et des femmes de la société civile syrienne, par l'entremise du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 
160. Le résultat escompté pour 2018, à savoir progresser sur la voie de la mise en place, dans un climat exempt de violence, d'un processus politique associant toutes les parties et dirigé par les Syriens qui permette d'assurer une transition politique et de répondre concrètement aux aspirations et préoccupations légitimes du peuple syrien, comme il ressort des prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018, a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre de réunions tenues avec les représentants du Gouvernement syrien et l'opposition, et la participation active des États Membres et d'autres acteurs clefs.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route, à l'appui du processus politique en République arabe syrienne**

En 2018, des efforts ont été faits pour avancer sur la voie de la mise en place, dans un climat exempt de violence, d'un processus politique crédible et sans exclusive qui permette d'assurer une transition politique et de répondre concrètement aux aspirations et aux préoccupations légitimes du peuple syrien.

*Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : il importe de renforcer l'élaboration et la mise en place des principales composantes du processus politique, comme l'ont demandé les États Membres, notamment en créant une commission constitutionnelle équilibrée, crédible et associant toutes les parties, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

En réponse, en 2020, l'Envoyé spécial renforcera l'appui international dont bénéficie le processus de Genève et s'attachera, dans sa mission de bons offices, à créer un consensus autour de la mise en œuvre du processus politique, dont il fera également la promotion, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment sa résolution [2254 \(2015\)](#). En particulier, il s'emploiera à approfondir un dialogue soutenu avec le Gouvernement syrien et l'opposition sur les moyens d'instaurer la confiance en vue de créer un environnement exempt de violence, calme et neutre, d'obtenir des mesures concrètes sur la question des détenus, des victimes d'enlèvement et des personnes disparues, d'associer un large éventail de Syriens, notamment de syriennes, et les faire participer au processus, de convoquer dès que possible une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et ouverte, et d'aider les parties internationales à approfondir leur propre dialogue en vue d'atteindre l'objectif commun d'un règlement politique crédible et durable du conflit syrien qui puisse bénéficier de la légitimité internationale.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir progresser sur la voie de la mise en place, dans un climat exempt de violence, calme et neutre, d'un processus politique qui permette de répondre concrètement aux aspirations et préoccupations légitimes du peuple syrien, contribuer à faire cesser la violence et à améliorer l'accès des personnes dans le besoin à l'aide humanitaire, et la situation des droits de l'homme.

Concrètement, si le résultat est atteint, des mesures particulières seront prises en vue d'appliquer la feuille de route, comme le prévoit la résolution [2254 \(2015\)](#) adopté par le Conseil de sécurité sur le processus politique en République arabe syrienne. Elles permettront notamment d'engager des négociations crédibles entre les parties syriennes et l'Envoyé spécial, de réduire la violence et d'améliorer la situation sur le terrain, et d'obtenir un soutien constant de la communauté internationale.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Renforcement du consensus international autour d'une nouvelle constitution, premier élément d'un processus politique plus large en République arabe syrienne, conformément à la résolution <a href="#">2254 (2015)</a> du Conseil de sécurité	Discussions sur les principaux éléments du processus politique en République arabe syrienne	Mesures prises en vue de la mise en œuvre de la feuille de route, comme le prévoit la résolution <a href="#">2254 (2015)</a> adoptée par le Conseil de sécurité sur le processus politique en République arabe syrienne

161. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

162. On trouvera dans le tableau 17 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17

### Produits retenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	116	89	64	64
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	10	8	8
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
<b>D. Activités de communication</b>				
Relations extérieures et relations avec les médias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

163. S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart tient principalement à la diminution du nombre de réunions du Groupe de travail sur le cessez-le-feu et du Groupe de travail sur l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie, ces réunions ayant lieu désormais toutes les deux semaines et non plus chaque semaine. La diminution du nombre des réunions du Groupe de travail sur le cessez-le-feu s'explique également par une moindre activité militaire sur le terrain. La diminution du nombre des réunions du Groupe de travail sur l'accès humanitaire fait suite à une décision des membres du Groupe d'appui. Ces deux groupes de travail ont tenu d'autres réunions spéciales, lorsque la situation sur le terrain l'exigeait.
164. Pour ce qui est des séminaires, des ateliers et des activités de formation, l'écart s'explique principalement par la nécessité d'assurer une rotation au sein Comité consultatif des femmes syriennes et de lui adjoindre sept nouveaux membres. Au total, sept réunions du Comité consultatif des femmes syriennes et trois réunions du Bureau d'aide à la société civile ont été organisées pour mobiliser tous les parties prenantes syriennes sur différents sujets ayant trait au processus politique.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 18

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	8 253,1	8 372,8	8 654,2	–	281,4
Dépenses opérationnelles	6 698,3	7 827,4	7 581,1	–	(246,3)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>14 951,4</b>	<b>16 200,2</b>	<b>16 235,3</b>	<b>–</b>	<b>35,1</b>

Tableau 19

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)				Admin- trateurs	Agents locaux
												Admin- trateurs	Agents locaux				
Effectif approuvé pour 2019	1	1	1	3	8	16	12	1	43	10	7	60	–	31	–	91	
Effectif proposé pour 2020	1	1	1	3	8	14	14	–	42	10	8	60	–	31	–	91	
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	(2)	2	(1)	(1)	–	1	–	–	–	–	–	

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

165. Les ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie s'élèvent à 16 235 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux 91 postes temporaires qui seraient reconduits (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 10 SM, 8 G(AC) et 31 AL) (8 654 200 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (7 581 100), qui se rapportent aux consultants et aux services de conseil (198 000), aux voyages (1 576 900 dollars), aux installations et infrastructures (3 902 600 dollars), aux transports terrestres (563 300 dollars), aux communications et à l'informatique (484 000 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (856 300 dollars).

166. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau. En revanche, il est proposé de modifier la structure des effectifs comme suit :

- a) Reclassement d'un poste de fonctionnaire de l'information de la classe P-4 à la classe P-3 ;

- b) Reclassement d'un poste d'administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe chargé de l'information (P-2) au poste d'assistant d'information (agent des services généraux (Autres classes)) ;
  - c) Reclassement et réaffectation d'un poste d'assistant spécial (P-4) de l'équipe de collaborateurs directs de l'Envoyé spécial au poste de spécialiste de la planification (P-3) au Bureau du Chef de cabinet ;
  - d) Réaffectation d'un poste d'assistant à la sécurité (agent local) du Bureau des services de sécurité au poste de technicien automobile dans le groupe administratif et logistique.
167. Des taux de vacance de postes de 31,0 % et 6,0 % ont été appliqués respectivement aux postes temporaires soumis à recrutement international et à ceux soumis à recrutement national.
168. La variation (augmentation) entre les ressources proposées pour 2020 et le budget approuvé pour 2019 s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes plus faible pour les postes temporaires soumis à recrutement international et national, compte tenu des structures de dépenses récentes.

### **Ressources extrabudgétaires**

169. En 2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 800 000 dollars permettraient de financer les dépenses de personnel de quatre postes temporaires de spécialistes des questions politiques (3 P-4 et 1 P-3) et de couvrir les besoins des activités de planification et d'appui postérieures à l'accord au Siège à New York.
170. En 2020, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 900 000 dollars, provenant du fonds d'affectation spéciale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, permettraient de financer les quatre postes temporaires de spécialistes des questions politiques (3 P-4 et 1 P-3), ainsi que les activités liées à l'application de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, l'appui technique au processus d'Astana, les réunions entre les parties prenantes internationales et régionales, les réunions des représentants syriens et d'autres activités imprévues ou plus importantes que prévu du Bureau.

## 7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

(1 496 400 \$)



### Avant-propos

J'ai pris mes fonctions d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique à un moment passionnant. L'heure est au changement dans toute la région après la réconciliation historique de l'Érythrée et de l'Éthiopie en 2018 et la volonté de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) d'agir en faveur de la paix et de la prospérité de ses États membres.

Durant les premières semaines de ma prise de fonctions, j'ai constaté par moi-même ce remarquable sentiment d'espérance et de confiance en l'avenir. Tous mes interlocuteurs m'ont également dit qu'il fallait maintenant traduire la promesse du progrès en des améliorations concrètes de la vie quotidienne des habitantes et des habitants de cette partie du monde. Tous méritent de vivre en sécurité et d'avoir foi en l'avenir.

Aujourd'hui, ceci est malheureusement loin d'être le cas pour de nombreuses personnes. Plusieurs pays sont toujours en situation de conflit, ce qui entraîne des déplacements de population et d'immenses difficultés et empêche ces pays de se développer. Des millions de personnes sont touchées chaque année par des crises saisonnières telles que des sécheresses ou des inondations. De plus, les changements climatiques sont déjà en train de profondément modifier les moyens de subsistance et les modes de vie ; ce qui contraint de nombreuses personnes à se déplacer.

La communauté internationale doit se tenir aux côtés des pays de la Corne de l'Afrique au moment où ils s'engagent dans une dynamique de changement et répondre à certaines de leurs difficultés politiques et économiques les plus pressantes. Dans un pays comme le Soudan du Sud, où une paix fragile a finalement succédé à cinq années d'une guerre dévastatrice, nous devons continuer d'accompagner l'application complète des accords. Dans d'autres parties de la région, nous appuierons le règlement pacifique de différends bilatéraux de longue date et le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales.

Appuyé par mon Bureau, je me réjouis de représenter l'Organisation des Nations Unies dans cette entreprise menée en étroite collaboration avec nos partenaires de l'IGAD et de l'Union africaine.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique  
(Signé) Parfait **Onanga-Anyanga**

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

171. Le 24 octobre 2018, le Secrétaire général a fait part au Conseil de sécurité de son intention d'étendre le domaine de compétence de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud à la région de la Corne de l'Afrique, qui englobe, dans ce contexte, les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ([S/2018/955](#) et [S/2018/979](#)).
172. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique est chargé d'aider l'IGAD, conformément au cadre de coopération sur lequel l'Organisation des Nations Unies et l'IGAD se sont entendues à Djibouti le 17 novembre 2015, et d'autres organisations régionales compétentes à agir en faveur de la paix et de la sécurité dans toute la Corne de l'Afrique. Ceci implique au premier chef de renforcer les capacités des acteurs sous-régionaux dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation et de traiter les problèmes transversaux. Le Bureau est ainsi chargé de missions de bons offices ou de fonctions spéciales au nom du Secrétaire général.
173. Le Bureau conserve ses responsabilités relatives au maintien de relations pacifiques et de bon voisinage entre le Soudan du Sud et le Soudan, déterminées initialement par l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité ([S/2011/474](#) et [S/2011/475](#)). Il collabore notamment avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans le cadre de l'application de la résolution [2046 \(2012\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a engagé le Soudan du Sud et le Soudan à parvenir à un accord sur des questions cruciales, notamment sur les modalités d'application des dispositions de l'Accord de paix global entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan qui n'ont pas encore été mises en œuvre et les principaux arrangements après la partition nécessaires à l'instauration de relations de bon voisinage entre les parties.

### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

174. Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 185 et 186.

### Contexte actuel

175. Le climat dans la région de la Corne de l'Afrique a évolué au cours de l'année 2018 comme suite au rapprochement entre l'Érythrée et l'Éthiopie mettant fin à 20 ans de situation militaire stationnaire. Ce rapprochement a été suivi par d'autres initiatives de paix bilatérales et multilatérales, notamment un accord signé entre l'Érythrée et la Somalie, un accord signé entre l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie, une première rencontre de haut niveau entre Djibouti et l'Érythrée ainsi que la contribution de l'IGAD au règlement du conflit au Soudan du Sud. En raison des avancées réalisées dans la région, le Conseil de sécurité a levé en novembre 2018 les sanctions imposées à l'Érythrée.
176. Il y a également des signes encourageants indiquant que le conflit qui a débuté en 2013 au Soudan du Sud pourrait enfin toucher à sa fin. Le forum de haut niveau pour la revitalisation, organisé à l'initiative de l'IGAD afin de revitaliser le processus de paix, a abouti à la conclusion de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé par le gouvernement du Président Salva Kiir et une majorité des principaux groupes d'opposition. L'Accord est basé sur un mécanisme de partage du pouvoir aux niveaux fédéral et étatique. Les cas d'affrontements armés

et de violence armée ont baissé de manière notable depuis la signature de l'Accord, c'est pourquoi l'IGAD et les partenaires du Soudan du Sud se concentrent désormais sur le suivi de la mise en œuvre de l'Accord.

177. Au Soudan, les tensions politiques ayant eu lieu au début de l'année 2019 ont éclipsé les efforts de mise en œuvre de l'Accord relatif à la feuille de route pour la fin des conflits au Soudan, qui définit la marche à suivre pour régler les conflits au Darfour et dans les deux zones des États du Nil-Bleu et du Kordofan méridional.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

178. Les axes stratégiques du Bureau pour 2020 seront les suivants : renforcer le lien entre l'alerte rapide et la réaction rapide et augmenter les capacités de réaction aux conflits et de règlement de ces derniers, notamment grâce à la médiation et au renforcement de l'échange d'informations et de la gestion des connaissances afin de tirer des enseignements des bonnes pratiques de la région et au-delà.
179. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) L'actuelle dynamique positive en faveur de la paix et de la sécurité dans la Corne de l'Afrique se poursuit, ce qui offre des possibilités de remédier à des sources de tension de longue date ;
  - b) Les États membres de l'IGAD restent disposés à accepter la mission de bons offices de l'Envoyé spécial et l'aide de l'Organisation des Nations Unies visant à renforcer les capacités sous-régionales, en particulier dans le domaine de la médiation et de la prévention des conflits ;
  - c) Les parties sud-soudanaises, appuyées par la région, s'engagent progressivement à mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ;
  - d) Les relations entre le Soudan du Sud et le Soudan restent ouvertes et constructives, ce qui permet des négociations directes entre les deux pays au sujet de questions bilatérales en suspens ;
  - e) L'IGAD et l'Union africaine continuent de se consacrer pleinement au maintien de la paix et de la sécurité dans la région, en s'appuyant sur un partenariat solide avec l'Organisation des Nations Unies et en accordant une attention particulière au Soudan du Sud et au Soudan.
180. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Une grande partie du potentiel de la région de la Corne de l'Afrique repose sur la pleine implication des femmes et des jeunes dans les initiatives en faveur de la stabilité et de la prospérité. Dans cette optique, le Bureau œuvrera en faveur de davantage de représentativité dans les modèles de règlement des conflits et d'élimination des causes profondes des crises afin que soient pris en compte les besoins des femmes et des jeunes. Il pourrait notamment s'agir de veiller à ce que les femmes et les jeunes soient associés à toutes les activités de médiation et de réconciliation de la région et que les femmes bénéficient pleinement de tout appui au renforcement des capacités fourni ou facilité par le Bureau.
181. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, afin de mettre à profit les possibilités de rapprochement en matière de paix et de sécurité dans la Corne de l'Afrique, le Bureau continuera de travailler en étroite collaboration avec l'IGAD, ses États membres, ainsi que d'autres organisations, notamment l'Union africaine et l'Union européenne. Le Bureau collaborera également étroitement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine afin d'appuyer les négociations bilatérales entre le Soudan du Sud et le Soudan visant à régler des questions en suspens, notamment la question du statut définitif d' Abyei.
182. En outre, le Bureau continuera à soutenir, en étroite collaboration avec l'Union africaine, l'IGAD, la troïka de l'Union africaine et d'autres États membres, la coopération politique dans l'ensemble de

la région, notamment les processus de paix au Soudan du Sud et au Soudan ainsi que le maintien de relations pacifiques et de bon voisinage entre les deux pays.

### **Activités d'évaluation**

183. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de la délégation des pouvoirs dans les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

184. L'objectif auquel le Bureau contribue est d'instaurer et de maintenir des relations pacifiques et de bon voisinage entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, notamment entre le Soudan et le Soudan du Sud.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

185. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ; veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ; adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.
186. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### L'espoir de la paix renaît dans un Soudan du Sud ravagé par la guerre

En 2018, le Bureau a participé aux négociations dirigées par l'IGAD visant à mettre fin à la guerre civile au Soudan du Sud, qui a éclaté en 2013, entraînant une grave crise humanitaire et le déplacement de plus de 4 millions de personnes.

Au cours des négociations, l'Envoyé spécial, exerçant ses bons offices au nom du Secrétaire général, a usé de la diplomatie de la navette entre le Soudan du Sud et des pays de la région de la Corne de l'Afrique et dialogué avec des partis politiques, des factions armées, des organisations de la société civile et des membres de la communauté diplomatique, insistant sur la nécessité d'associer toutes les parties pour parvenir à la paix.



Célébration à Djouba le 31 octobre 2018 de la signature de l'Accord revitalisé.  
Source : Voice of America

*Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont contribué à ce que l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud soit signé par les principales parties prenantes au Soudan du Sud et approuvé par plusieurs acteurs clés de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes. Le soutien de la région et la large approbation qu'a remportés l'Accord revitalisé augmente la probabilité que l'application soit menée à bien et qu'elle améliore concrètement la vie de nombreux hommes, femmes et enfants.

Dans la pratique, la violence a chuté dans la plupart du pays depuis la signature de l'Accord revitalisé et une série de mécanismes prévus par l'Accord ont été créés pour examiner les arrangements en matière de sécurité, les modifications à apporter à la Constitution, les problèmes de délimitation des frontières et d'autres points critiques. Ces mécanismes comprennent le Comité national préparatoire à la transition et le Conseil de défense conjoint.

L'approche adoptée par l'Envoyé Spécial fait écho sur un plan plus large au dialogue systématique du Bureau avec les parties au conflit et des États Membres afin de régler les conflits et favoriser des relations normalisées et pacifiques entre le Soudan du Sud et le Soudan. Ces activités ont été menées en étroite collaboration avec l'IGAD et l'Union africaine, qui dirigent les actions entreprises par la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité dans la Corne de l'Afrique. Cette collaboration a pris de nombreuses formes, notamment la prestation de conseils et la fourniture d'analyses aux agents de l'IGAD et de l'Union africaine au sujet d'obstacles aux processus de paix et un dialogue étroit avec les partenaires internationaux afin de relier les initiatives régionales aux mesures prises par d'autres acteurs.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

187. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud (voir les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour 2018), a été partiellement atteint, ainsi que l'atteste la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui demandera la pleine participation des parties au processus de mise en œuvre.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

##### **Renforcement du partenariat avec la région de la Corne de l'Afrique à travers la collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement**

Au vu des rapides changements s'étant produits en 2018 dans la Corne de l'Afrique, il est opportun d'aider encore plus la région à lutter contre les causes profondes des conflits et des crises. Le rapprochement entre l'Érythrée et l'Éthiopie ainsi que la participation active de la région au règlement du conflit au Soudan du Sud montre qu'il est possible de faire avancer le règlement de tensions de longue date. Ce nouveau climat a ouvert la voie à des partenariats visant à réduire les tensions et les risques, renforcer la résilience et développer les possibilités économiques.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : il convient d'appuyer l'échange systématique d'informations et d'analyses afin de prévenir les conflits. En réponse, en 2020, le Bureau favorisera les processus et les actions visant à recueillir, conserver et diffuser des informations, des analyses et des bonnes pratiques provenant de l'ensemble de la région et encouragera l'échange de connaissances entre les États Membres et leurs partenaires internationaux. Ces processus d'échange d'informations seront axés sur des activités contribuant à prévenir les conflits ou à réduire leur impact. Le Bureau continuera à renforcer son partenariat avec l'IGAD en matière d'intégration régionale et de coopération multilatérale. Ce renforcement serait étayé par un appui coordonné du système des Nations Unies à l'IGAD afin que ses États membres puissent bénéficier des informations, des analyses et de l'expérience de l'Organisation des Nations Unies concernant l'alerte rapide, la médiation, la prévention des conflits et d'autres

questions intéressant la région. L'Envoyé spécial jouera un rôle central dans la coordination et la facilitation de cet appui.

#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir resserrer la coopération entre les pays de la Corne de l'Afrique au nom de la paix et de la sécurité.

Concrètement, si le résultat est atteint, des actions communes seront conduites afin de prévenir les conflits et faire passer à la vitesse supérieure les initiatives régionales visant à réduire les risques et à s'attaquer aux causes profondes des crises.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

#### *Mesure des résultats*

2018	2019	2020
L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et ses États membres tirent parti de l'appui de l'Organisation des Nations Unies en termes de gestion des connaissances, d'analyse des bonnes pratiques et de conseils concernant la réaction aux conflits sur la base d'informations d'alerte rapide dans plusieurs domaines	L'IGAD crée un système de gestion des connaissances et de renforcement des capacités afin de réagir en cas de conflit sur la base des informations d'alerte rapide partagées systématiquement par l'Organisation des Nations Unies	L'IGAD a davantage de capacités pour traiter les questions transfrontalières et transversales, ce qui permet à ses États membres de prendre des mesures communes concernant la prévention des conflits et les initiatives régionales visant à réduire les risques et à s'attaquer aux causes profondes des crises

188. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## **5. Produits retenus pour la période 2018-2020**

189. On trouvera dans le tableau 20 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20

### **Produits retenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie**

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 259,4	1 261,8	1 260,7	–	(1,1)
Dépenses opérationnelles	210,1	234,6	235,7	–	1,1
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 469,5</b>	<b>1 496,4</b>	<b>1 496,4</b>	<b>–</b>	<b>-</b>

Tableau 22

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs			Agents locaux
Effectif approuvé pour 2019	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	5	2	2	–	9
Effectif proposé pour 2020	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	5	2	2	–	9
<b>Variation</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

190. Les ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique s'élèvent à 1 496 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux 9 postes temporaires qui seraient reconduits (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL) (1 260 700

dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (235 700 dollars), qui se rapportent aux voyages (154 600 dollars), aux installations et aux infrastructures (11 400 dollars), aux transports terrestres (8 300 dollars), aux communications et à l'informatique (51 100 dollars), à la santé (3 300 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (7 000 dollars).

191. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Des taux de vacance de 20,0 % et 17,5 % ont été appliqués respectivement aux postes temporaires soumis à recrutement international et à ceux soumis à recrutement national.

#### **Ressources extrabudgétaires**

192. En 2019, le Bureau a prévu qu'il disposerait de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 169 000 dollars pour financer les services de consultants et un appui administratif temporaire. Il ne prévoit pas d'en recevoir en 2020.

## 8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

(4 400 400 dollars)



### Avant-propos

Depuis la signature, il y a six ans, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, aucune grande guerre n'a éclaté dans la région des Grands Lacs. Si la fréquence des conflits et des crises humanitaires massives en découlant, qui ont ravagé la région pendant des décennies, a nettement diminué, l'engrenage n'a pas encore été complètement enravé.

Les différends entre les États Membres sont de plus en plus souvent réglés par le dialogue et la collaboration et les mesures prises pour promouvoir la coopération régionale commencent à porter leurs fruits grâce à l'appui constant fourni par les Nations Unies, les organisations régionales et les partenaires internationaux. Beaucoup reste toutefois à faire pour combattre les causes profondes et les facteurs de conflits qui persistent afin de consolider les progrès accomplis et d'instaurer une stabilité durable dans cette région depuis longtemps précaire, conformément aux objectifs de développement durable.

Alors que nous entamons une nouvelle année d'appui à la mise en œuvre de cet Accord-cadre crucial, il importe de souligner que votre soutien permet aux États Membres signataires de recevoir l'assistance dont ils ont tant besoin pour éliminer les menaces qui pèsent encore sur la paix et la sécurité et qui continuent de nuire à la qualité de vie des populations vulnérables, en particulier des femmes et des jeunes.

La région des Grands Lacs demeure l'une des régions les plus instables et les plus complexes du continent africain. Elle a pourtant un fort potentiel de développement et de bien-être économique non seulement pour ses habitants, mais aussi pour le monde entier. L'appui soutenu des Nations Unies et de la communauté internationale est essentiel pour réaliser pleinement ce potentiel. Investir dans les mesures prises pour parvenir à une paix et un développement durable dans la région, c'est investir dans un avenir viable pour l'humanité entière.

Je vous remercie de votre soutien et de votre collaboration dans la réalisation des objectifs ambitieux fixés pour la région, qui profitera aux uns et aux autres.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs  
(Signé) Huang Xia

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

193. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été établi en 2013 en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013 par l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Zambie. L'Accord-cadre définit les principales mesures à prendre aux niveaux national, régional et international pour mettre fin aux conflits récurrents dans l'est de la République démocratique du Congo. Le mandat est défini dans la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité.
194. Bien que la mise en œuvre de l'Accord-cadre ait considérablement progressé, des problèmes majeurs restent à résoudre, notamment la poursuite des activités de groupes armés qui entretiennent la méfiance entre certains pays de la région. Dans sa résolution [2348 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prié l'Envoyé spécial de continuer à se mobiliser à l'échelle régionale et internationale, notamment en favorisant la tenue rapide d'élections nationales crédibles et ouvertes à tous.

### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

195. Le Bureau de l'Envoyé spécial se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 213 et 214.

### Contexte actuel

196. En 2018, à l'occasion du cinquième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont organisé, les 26 et 27 février 2018, à Addis-Abeba, un séminaire sur l'état d'application de cet accord. Les représentants des pays signataires, les institutions garantes, les partenaires internationaux, et les membres de la société civile ont pris note des progrès accomplis, notamment grâce à la neutralisation et à l'affaiblissement de certaines forces hostiles, à la coopération dans les domaines économiques et judiciaires et sur des questions de sécurité, et à une meilleure appropriation de l'Accord-cadre par les pays signataires. Cela étant, des problèmes de taille persistent, notamment les conflits et les crises politiques, la présence de groupes armés, les activités transfrontalières illégales et les déplacements de populations. Comme il a été souligné lors du séminaire de 2018, il est essentiel de dissiper la méfiance qui règne entre les pays du champ pour accroître la coopération régionale sur les questions non résolues.
197. À la suite du séminaire de février 2018, l'Envoyé spécial a systématiquement encouragé les dirigeants à amorcer une discussion franche en vue de régler leurs différends et de résoudre tout problème qui pourrait compromettre les bonnes relations et affaiblir les liens d'amitié et de solidarité entre pays voisins. La neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, tenue à Kampala le 8 octobre 2018 et présidée par le Président ougandais, Yoweri Museveni, était propice à une telle discussion. À cette occasion, les États Membres se sont déclarés profondément préoccupés par les répercussions locales et régionales des forces hostiles, qui sont la principale cause de méfiance entre les pays du champ.

198. Dans son communiqué final, le Mécanisme régional de suivi a constaté qu'il fallait adopter, en plus des mesures en place, une autre approche pour renforcer la coopération régionale en vue de contrer la menace que représentent les forces hostiles. Il a chargé le Président ougandais de faire part au Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, des conclusions des débats tenus à sa neuvième réunion de haut niveau et de s'entretenir avec les présidents de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe au sujet des mesures communes à prendre dans ce domaine. Il a également demandé au Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, en sa qualité de Président de la Conférence internationale, d'envisager de prendre des mesures pour renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les pays du champ, en faisant fond sur les mesures qu'il avait déjà prises à cet égard. L'Envoyé spécial mène actuellement des consultations à ce sujet en coopération avec les autres garants de l'Accord-cadre (à savoir, l'Union africaine, la Conférence internationale et la Communauté de développement de l'Afrique australe).
199. Les conditions de sécurité dans la région restent toutefois préoccupantes : les conflits perdurent en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, ce qui a des répercussions considérables à l'international, des groupes armés illégaux poursuivent leurs activités dans l'est de la République démocratique du Congo et des atteintes à la sécurité dans certaines régions frontalières ont été signalées. En République démocratique du Congo, malgré les progrès constants accomplis dans la mise en œuvre du calendrier électoral, des tensions ont persisté au sujet de l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 et des modalités d'organisation des élections prévues pour le 23 décembre 2018, qui se sont finalement tenues une semaine plus tard. Au Burundi, les tensions entre le Gouvernement et l'opposition subsistent et des violations des droits de la personne continuent d'être signalées partout dans le pays.
200. Fait positif, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont joint leurs efforts en 2018, avec l'appui des institutions garantes de l'Accord-cadre, pour rapatrier les combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda et les personnes à leur charge, ainsi que les anciens combattants du Mouvement du 23 mars dans le cadre du mécanisme de suivi pour leur rapatriement, qui a été lancé en avril 2018 à la suite de la décision prise par le Mécanisme régional de suivi à sa huitième réunion, tenue à Brazzaville le 19 octobre 2017. Les efforts du mécanisme de suivi, facilités par le Bureau de l'Envoyé spécial, ont abouti au rapatriement volontaire, en 2018, de 112 personnes, dont 98 anciens combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda et personnes à leur charge et 14 anciens combattants du Mouvement du 23 mars.
201. La promotion du rôle des femmes dans le processus de paix et le processus politique a également avancé, notamment grâce aux missions de solidarité conjointes menées au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial et du Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Ces missions, menées par de hautes responsables des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ont recommandé des mesures à prendre pour promouvoir l'égalité des sexes, notamment la conclusion d'un accord tendant à atteindre un quota de 30 % de femmes dans les processus de paix et les processus politiques, que le Mécanisme régional de suivi a fait sien.
202. Dans le cadre de la lutte contre les causes profondes des conflits dans la région, des efforts ont continué d'être déployés pour combattre l'impunité au moyen du renforcement de la coopération judiciaire entre les pays de la région et pour traiter les dossiers en souffrance depuis particulièrement longtemps concernant des personnes déplacées, notamment entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

203. En 2020, le Bureau de l'Envoyé spécial s'appuiera sur les progrès accomplis jusqu'ici pour approfondir et élargir son action politique, notamment les bons offices exercés par l'Envoyé spécial

au nom du Secrétaire général pour surmonter les obstacles à l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il s'agira en particulier de renforcer la confiance et de promouvoir une plus grande coopération entre les pays du champ, dont le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda, ce qui est essentiel pour assurer la stabilité de la région en général. Des mesures seront notamment prises pour faciliter la coopération aux fins de la neutralisation des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Bureau aura également pour priorité d'appuyer le dialogue sur les manières dont les ressources naturelles de la région des Grands Lacs pourraient favoriser une prospérité partagée afin de contribuer à dissiper la méfiance entre certains pays de la région concernant l'exploitation illégale des ressources naturelles.

204. Sachant combien la stabilité politique, du Burundi et de la République démocratique du Congo notamment, est importante pour la région, l'Envoyé spécial continuera de mobiliser les parties prenantes aux niveaux national, régional et international pour créer des conditions propices à l'instauration de processus politiques et électoraux pacifiques et inclusifs dans la région.
205. Le Bureau de l'Envoyé spécial appuiera et orientera en outre les activités de programme entreprises par les Nations Unies et d'autres partenaires de la région pour prévenir les conflits et combattre leurs causes profondes. Il s'agira en priorité de renforcer le rôle des femmes, des jeunes et de la société civile dans les processus de paix et les processus politiques, d'appuyer les travaux du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et de contribuer à la coopération et à l'intégration économiques régionales.
206. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
  - a) Les pays signataires de l'Accord-cadre ont la volonté politique de s'acquitter de leurs engagements aux niveaux national et régional aux fins du renforcement de la coopération régionale et de la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo ;
  - b) La situation dans la région permet la poursuite du dialogue politique entre les pays de la région ;
  - c) Les États Membres, les partenaires internationaux et la communauté internationale continuent d'accorder leur appui et leur attention à la région des Grands Lacs, notamment par des actions coordonnées et des messages cohérents à l'intention des pays signataires.
207. Le Bureau de l'Envoyé spécial prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les missions de bons offices et les missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête qu'il est prévu de mener comprendront des activités spécialement consacrées aux questions de genre, telles que des réunions de haut niveau sur ces questions et des missions de solidarité menées par de hautes responsables dans les pays de la région. Les questions de genre seront inscrites à l'ordre du jour de séminaires, d'ateliers, de programmes de bourse et d'activités de formation.
208. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau collaborera avec les pays signataires de l'Accord-cadre et les aidera à prendre des mesures prioritaires sur les plans politique et socioéconomique ainsi que dans le domaine de la sécurité afin d'honorer les engagements régionaux qu'ils ont souscrits en vertu de l'Accord-cadre. L'Envoyé spécial engagera le dialogue avec des partenaires régionaux et internationaux pour promouvoir l'harmonisation des stratégies envisagées aux niveaux régional et international pour parvenir à la paix et à la sécurité dans la région. Il encouragera les mesures conjointes ou harmonisées prises par les institutions garantes de l'Accord-cadre, à savoir l'ONU, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, et contribuera aux travaux du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs. À l'appui des grands axes économiques de l'Accord-cadre, le Bureau coopérera avec le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et d'autres partenaires compétents pour assurer le suivi de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs et favoriser la mise en œuvre de programmes d'intégration économique et de gestion de ressources naturelles.

209. Le Bureau collaborera étroitement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, qui continuera d'aider le Gouvernement à satisfaire aux engagements pris par le pays en vertu de l'Accord-cadre. L'Envoyé spécial s'attachera en priorité à promouvoir le respect des engagements régionaux et à faire en sorte que les stratégies et activités régionales visant à favoriser la paix et la sécurité dans la région soient harmonisées. Il entretiendra les contacts avec les missions et bureaux des Nations Unies de la région, notamment la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la MINUSCA, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, pour veiller à ce que leurs activités soient complémentaires.
210. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau de l'Envoyé spécial collaborera avec les équipes de pays des Nations Unies présentes dans les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ; il leur fournira notamment des orientations et des conseils sur les activités de programmes transfrontières menées dans le contexte du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (2016-2017). Il collaborera en outre avec ONU-Femmes et d'autres organisations compétentes pour autonomiser les femmes et les filles de la région.

### **Activités d'évaluation**

211. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de la délégation des pouvoirs dans les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

212. L'objectif auquel le Bureau de l'Envoyé spécial contribue est de promouvoir l'application effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

213. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ; à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ; à adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.
214. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice ; à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation caractérisent la prise de décisions dans la région.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

---

#### Anciens combattants étrangers enfin rapatriés

L'appui fourni pour améliorer et renforcer la coopération entre les pays de la région a permis de faire avancer le rapatriement de combattants étrangers désarmés et les personnes à leur charge qui se trouvaient dans l'est de la République démocratique du Congo, en Ouganda et au Rwanda. Le programme de désarmement volontaire lancé en mai 2014 sous les auspices de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs avait peu progressé, dans la mesure où la plupart des anciens combattants refusaient d'être rapatriés. Malgré les efforts de l'ONU et des autres institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération (l'Union africaine, la Conférence internationale et la Communauté de développement de l'Afrique australe), les camps de transit, qui accueillaient non seulement d'anciens combattants, mais aussi plus de 200 femmes et 600 enfants, sont restés pleins. Au vu de la menace constante que représentent les groupes armés étrangers en République démocratique du Congo et de l'instabilité qu'ils provoquent dans la région des Grands Lacs, les pays signataires et les garants de l'Accord-cadre ont préconisé, à la huitième réunion du Mécanisme régional de suivi, le 19 octobre 2017, le rapatriement sans condition préalable de tous les

combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda et des anciens membres du Mouvement du 23 mars.

Le Bureau a contribué à la mise en place d'un mécanisme de suivi visant à accélérer le rapatriement des combattants étrangers désarmés, lancé le 24 avril 2014 et composé de représentants des Gouvernements de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Rwanda, ainsi que des institutions garantes de l'Accord-cadre, dont l'ONU. En 2018, il a usé de ses bons offices et aidé plusieurs missions du mécanisme de suivi en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Rwanda à faire mieux connaître le programme de retour volontaire aux anciens combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda et du Mouvement du 23 mars et aux personnes à leur charge. Il en est résulté que 98 anciens combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda et personnes à leur charge ainsi que 81 anciens combattants désarmés du Mouvement du 23 mars ont participé au programme de rapatriement volontaire.



*L'ancien Envoyé spécial, Saïd Djinnit, aux côtés des représentants de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Rwanda, lors du lancement du mécanisme de suivi, le 24 avril 2018. Source : Service photographique de l'Organisation des Nations Unies*

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis à la République démocratique du Congo, à l'Ouganda et au Rwanda de s'accorder au niveau politique sur les mesures à prendre pour rapatrier les anciens combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda qui ne l'étaient pas encore. Dans la pratique, à la suite de la conclusion d'accords bilatéraux, entre le 20 et le 27 novembre 2018, la République démocratique du Congo a rapatrié au Rwanda les 1 634 anciens combattants des Forces et personnes à leur charge qui n'y étaient pas encore retournés ; ces derniers ont été accueillis dans le camp de démobilisation et de réintégration de Mutobo.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

215. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir des progrès accomplis concernant la concrétisation des engagements pris au titre de l'Accord-cadre sur la base des critères établis et de la feuille de route élaborée par l'Envoyé spécial, a été atteint, ainsi que l'atteste le rapatriement, de la République démocratique du Congo au Rwanda, des combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda, ainsi que le rythme soutenu auquel les membres de l'ex-Mouvement du 23 mars sont rapatriés en Ouganda depuis le Rwanda. L'accord bilatéral entre la République démocratique du Congo et le Rwanda a été conclu dans la foulée de la création du mécanisme de suivi de l'Accord-cadre ainsi que des bons offices et d'autres mesures de renforcement de la confiance prises par l'Envoyé spécial et son Bureau, notamment l'appui que ceux-ci ont apporté pour assurer le bon fonctionnement des institutions gouvernementales, telles que le Mécanisme régional de suivi et le Comité d'appui technique.

## **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

### **Une coopération régionale renforcée dans le combat contre les forces hostiles**

Malgré les efforts déployés par les Forces armées de la République démocratique du Congo avec l'appui des Nations Unies, les groupes armés présents dans l'est du pays continuent de mettre fortement en péril la paix et la stabilité de la région des Grands Lacs. Leurs activités non seulement portent préjudice à la population civile et ralentissent le développement économique, mais aussi alimentent la méfiance entre les pays de la région, qui s'accusent

fréquemment les uns les autres d'ingérence indue et d'appui aux groupes armés. Cette situation a également créé un environnement propice aux activités illégales, comme l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles. La présence de groupes armés a également empêché les partenaires humanitaires d'apporter une assistance vitale aux personnes qui en avaient besoin.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

La situation est la suivante : comme les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération l'ont demandé à la neuvième réunion du Mécanisme régional de suivi, tenue le 8 octobre 2018, il faudra mobiliser les énergies pour rendre opérationnels et renforcer les mécanismes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, notamment le Mécanisme conjoint de suivi de la lutte contre les Forces démocratiques alliées, basé à Kasese (Ouganda), et adopter une nouvelle stratégie, en plus des mesures déjà en place, pour accroître la coopération régionale afin de neutraliser toutes les forces hostiles sans délai.

En réponse, en 2020, le Bureau prendra une série de mesures pour parvenir au principal résultat escompté, à savoir une plus grande coopération dans la lutte contre les forces hostiles entre les pays concernés de la région, notamment le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda. Pour ce faire, il adoptera une double stratégie : d'une part, il appuiera la consolidation des mécanismes existants de renforcement de la confiance et, d'autre part, il étudiera les mesures supplémentaires à prendre pour neutraliser les forces hostiles par la coopération régionale.

Pour ce qui est de la consolidation des mécanismes existants, le Bureau procède actuellement, en 2019, en collaboration étroite avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à une évaluation des besoins du Mécanisme conjoint de suivi de la lutte contre les Forces démocratiques alliées et du Mécanisme conjoint de vérification élargi, qui ont été établis dans le cadre de l'action menée au niveau régional en vue de neutraliser les forces hostiles. Cette évaluation permettra de recenser les domaines dans lesquels ces mécanismes doivent être consolidés. En 2020, le Bureau appuiera la mise en œuvre des recommandations qui en seront issues.

Par l'intermédiaire du mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés, le Bureau continuera de favoriser la coopération en vue du rapatriement des combattants désarmés du Mouvement du 23 mars qui sont encore au Rwanda et en Ouganda.

Dans le cadre des mesures de lutte contre l'impunité, qui sont essentielles pour dissiper la méfiance, le Bureau fournira également un appui pour assurer le bon fonctionnement du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et renforcer l'état de droit dans la région en donnant suite aux recommandations qui devraient être faites à l'issue d'une conférence régionale de haut niveau sur les droits de la personne, la justice et l'impunité qui doit se tenir en 2019.

S'agissant des mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour neutraliser les forces hostiles au moyen de la coopération régionale, le Bureau s'efforcera d'organiser des réunions de renforcement de la confiance à l'intention des services de sécurité et de renseignement des pays concernés pour encourager le partage d'informations et procéder à une évaluation conjointe de la situation sur le terrain, sur laquelle ils pourront s'appuyer pour mener une action concertée contre les groupes armés.

#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'instauration de conditions propices à des relations stables entre les pays de la région de façon à ce que ceux-ci partagent de plus nombreuses informations, coopèrent de manière concertée et fassent preuve d'une plus grande volonté politique pour combattre l'impunité. Concrètement, si le résultat est atteint, les services de sécurité de tous les pays concernés participeront aux réunions de renforcement de la confiance ; des initiatives régionales de lutte contre les forces hostiles seront arrêtées et mises en œuvre ; les recommandations formulées à l'issue de la conférence sur les droits de la personne, la justice et l'impunité auront été appliquées et auront fait l'objet d'un suivi ; les poursuites engagées dans les affaires transfrontières de violations graves des droits de la personne auront progressé et les recommandations formulées à l'issue de la conférence de haut niveau sur l'impunité auront été appliquées.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix et la sécurité préconisent l'adoption d'une nouvelle stratégie, en plus des mesures déjà en place, pour accroître la coopération régionale afin de neutraliser toutes les forces hostiles sans délai.	<p>Les services de sécurité des pays concernés participent à une première réunion de renforcement de la confiance.</p> <p>Un accord est trouvé sur les moyens de mieux faire respecter les droits de la personne dans la région des Grands Lacs.</p> <p>Le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs est rendu opérationnel et, entre ses réunions, les différents systèmes judiciaires coopèrent.</p>	<p>Les services de sécurité des pays concernés participent régulièrement aux réunions de renforcement de la confiance et les mesures à prendre en priorité pour lutter contre les forces hostiles sont arrêtées d'un commun accord.</p> <p>Les recommandations formulées à l'issue de la conférence sur les droits de la personne, la justice et l'impunité ont été appliquées et font l'objet d'un suivi.</p> <p>Les poursuites engagées dans les affaires transfrontières de violations graves des droits de la personne ont progressé.</p>

216. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau de l'Envoyé spécial dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

217. On trouvera dans le tableau 23 les produits retenus pour la période 2018–2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23

### Produits retenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	4	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	1	4	4

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

218. La variation au titre des projets sur le terrain et projets de coopération technique tient au projet que le Bureau de l'Envoyé spécial devrait confier aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies au vu de l'ampleur que prend le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (2016-2017). Le Bureau pourra alors se concentrer davantage sur les activités de consultations, de conseils et d'action en faveur de telle ou telle cause pour faire appliquer les décisions nationales et régionales pertinentes, pour suivre et évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées et pour établir des rapports à ce sujet.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 24

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	3 278,8	3 271,4	3 409,2	–	137,8
Dépenses opérationnelles	878,6	1 129,0	991,2	–	(137,8)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>4 157,4</b>	<b>4 400,4</b>	<b>4 400,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Tableau 25  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>		<i>Agents locaux</i>		
												<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents</i>			
Effectif approuvé pour 2019	1	-	1	1	4	6	4	-	17	1	1	19	1	7	-	27
Effectif proposé pour 2020	1	-	1	1	4	6	4	-	17	1	1	19	1	7	-	27
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

*Abréviations* : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

219. Les ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs s'élèvent à 4 400 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux 27 postes temporaires qui seraient reconduits (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 SM, 1 G, 1 AN et 7 AL) (3 409 200 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (991 200 dollars), qui se rapportent aux services de consultants (32 900 dollars), aux voyages (342 800 dollars), aux installations et aux infrastructures (60 500 dollars), aux transports terrestres (52 400 dollars), aux opérations aériennes (70 100 dollars), aux communications et à l'informatique (179 900 dollars), à la santé (8 600 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (244 000 dollars).
220. Pour 2020, bien qu'aucun changement ne soit proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe, il est proposé de transférer un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (P-3) de Kinshasa à Nairobi. En mars 2016, le Secrétaire général a lancé le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (2016-2017) afin d'aligner le mandat de l'Envoyé spécial sur le programme de développement de l'ONU de façon à accroître l'efficacité et la cohérence des interventions menées par l'Organisation pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région. La mise en œuvre du Cadre suppose de renforcer les capacités du Bureau du Chef de cabinet afin que celui-ci puisse communiquer et se coordonner efficacement avec la plateforme sous-régionale de développement et les équipes de pays des Nations Unies de la région. C'est à cette fin qu'il est proposé de transférer à Nairobi le poste temporaire de spécialiste des affaires politiques actuellement basé à Kinshasa. Des taux de vacance de 19,3 % et 6,0 % ont été appliqués respectivement aux postes temporaires soumis à recrutement international et à ceux soumis à recrutement national. Pour ce qui est des postes temporaires d'administrateurs recrutés sur le plan national en revanche, le Bureau est parti de l'hypothèse qu'ils seraient tous pourvus.
221. Globalement, les ressources nécessaires pour 2020 n'ont pas varié par rapport à 2019 : l'augmentation des crédits demandés au titre du personnel civil, qui s'explique par l'application d'un taux de vacance plus bas pour les postes temporaires soumis à recrutement international et national, est intégralement compensée par la diminution des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles, qui tient à ce que le Bureau de l'Envoyé spécial n'aura plus à payer de loyer pour des bureaux qu'il occupe actuellement à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à ce qu'il recourra davantage à ses ressources internes au lieu de faire appel à des services de consultants et à ce que les dépenses pour les services de téléphonie mobile devraient diminuer, les services de télécommunications en ligne devant être davantage utilisés.

**Ressources extrabudgétaires**

222. En 2019, le Bureau prévoit de mobiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1,0 million de dollars. Le Bureau a déjà utilisé des ressources extrabudgétaires pour mener divers projets dans différents domaines en vue de mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. En 2020, le Bureau prévoit également de mobiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1,0 million de dollars, qui serviront à financer différents projets aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Ces ressources couvriront également les dépenses afférentes à deux postes temporaires : un poste de coordonnateur(trice) (P-3) et un poste de fonctionnaire du budget (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

## 9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

(18 423 000 dollars)



### Avant-propos

En décembre 2018, les parties au conflit qui sévit au Yémen se sont réunies en Suède, une première depuis 2016. L'accord conclu en Suède a donné un nouvel élan au processus de paix entre les parties au conflit et insufflé l'espoir d'aboutir à une amélioration concrète de la vie du peuple yéménite. Si l'accord a permis de progresser considérablement sur la voie de la paix, il reste toutefois beaucoup à faire. Les parties doivent maintenant parvenir à un accord sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à établir pour mettre un terme à la guerre, former un gouvernement d'unité nationale et mener à bien la transition politique. Ce faisant, elles auront besoin de l'appui de l'ONU, de la communauté internationale en général et, surtout, de l'ensemble des Yéménites.

J'ai été frappé par la volonté profonde et immédiate de trouver une solution politique qui caractérise tous les Yéménites que j'ai rencontrés. Au cours de mes visites au Yémen, j'ai également pu constater les effets désastreux du conflit sur la population civile et les institutions publiques. La crise humanitaire qui frappe le Yémen est déjà la plus grave au monde et la menace de famine est plus pesante que jamais. Les activités menées par les groupes extrémistes nous rappellent constamment que s'il n'est pas mis un terme au conflit, la stabilité du Yémen et de la région ne cesseront d'être menacées. Nous devons, certes, cultiver l'espoir de parvenir à un règlement politique négocié du conflit, mais également tirer profit du processus de paix pour trouver des moyens d'atténuer les souffrances du peuple yéménite et de préserver le fonctionnement des institutions publiques.

La signature d'un accord visant à mettre fin au conflit permettrait d'envisager une reprise de la transition politique qui a commencé en 2011, en tenant compte du fait que la conjoncture politique a considérablement changé durant ces années de conflit. Les Yéménites vont devoir réexaminer un certain nombre de questions très complexes, notamment liées à la constitution, aux élections, à la question du Sud et au processus d'application du principe de responsabilité et de réconciliation. Nous devons travailler de concert avec des Yéménites issus de tous horizons pour être préparés à ces discussions délicates. J'ai eu la chance d'être épaulé par de nombreux Yéménites érudits et expérimentés, en particulier des femmes, et je continuerai de m'attacher à faire en sorte que ce processus de paix soit aussi ouvert que possible du début à la fin.

Je suis fermement convaincu que ces objectifs peuvent être atteints avec le soutien de la communauté internationale, qui a déjà fourni un appui décisif à l'Organisation des Nations Unies et qui a tout particulièrement manifesté son engagement en faveur de la paix au Yémen en adoptant, sans attendre, les conclusions des consultations tenues en Suède par le truchement des résolutions [2451 \(2018\)](#) et [2452 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à un accord de paix et mettre ainsi fin au conflit.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen  
(Signé) Martin **Griffiths**

## **Orientations générales**

### **Mandat et considérations générales**

223. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen est chargé de mener les activités de bons offices du Secrétaire général afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, répondant aux exigences et aspirations légitimes du peuple yéménite, y compris les femmes, en vue d'instaurer un changement pacifique et de véritables réformes politiques, économiques et sociales, comme le prévoient l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son Mécanisme de mise en œuvre, ainsi que les textes issus de la Conférence de dialogue national sans exclusive.
224. Le mandat du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen découle des échanges de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2012/469 et S/2012/47 ; voir également S/2018/126 et S/2018/127) et des résolutions 2014 (2011), 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015), 2204 (2015), 2216 (2015), 2451 (2018) et 2452 (2019) du Conseil de sécurité.
225. Le Bureau a un rôle essentiel à jouer s'agissant de concilier les mesures politiques et les dispositifs de sécurité pour mettre fin au conflit qui sévit actuellement entre le Gouvernement du Yémen et les houthistes et d'appuyer le bon déroulement de la transition politique, qui a débuté en 2011 mais a été interrompue par ledit conflit.

### **Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable**

226. Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 241 et 242.

### **Contexte actuel**

227. En 2018, l'Envoyé spécial a intensifié sa collaboration avec les parties prenantes yéménites, régionales et internationales, en vue d'atténuer les hostilités et de réunir les parties pour tenir des consultations sur la mise en place de mesures de confiance et d'un cadre de négociations, destinés à mettre fin au conflit. En août 2018, il est parvenu à obtenir une suspension des opérations militaires à l'intérieur et autour de la ville portuaire de Hodeïda, qui a permis de renforcer les négociations diplomatiques et de réduire la menace d'une opération militaire dans la ville, dont les conséquences pourraient être catastrophiques. L'Envoyé spécial a convaincu le Gouvernement du Yémen et le mouvement houthiste qu'il était possible de trouver une solution politique et est parvenu à réunir les parties dans le cadre de consultations officielles tenues en Suède en décembre 2018, un premier face-à-face depuis 2016.
228. Les pourparlers organisés en Suède ont permis aux parties de conclure plusieurs accords sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, qui se sont traduits par un cessez-le-feu à l'échelle de la province de Hodeïda et par un engagement, émanant des parties, de redéployer mutuellement leurs forces dans la province, de sécuriser la ville et d'ouvrir les voies de passage de l'aide humanitaire ; un mécanisme de mise en œuvre de l'accord relatif à l'échange de prisonniers ; une Déclaration d'entente sur Taëz. Le Conseil de sécurité a fait siens ces trois accords, connus sous le nom d'Accord de Stockholm (S/2018/1134) par sa résolution 2451 (2018) et en approuvant la création de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, conformément à sa

résolution 2452 (2019). Le Bureau a commencé à collaborer avec les parties et d'autres partenaires locaux et internationaux aux fins de la mise en œuvre de ces accords.

229. La situation humanitaire reste toutefois globalement catastrophique et le risque d'instabilité et de fragmentation politique demeure bien réel. Les besoins humanitaires ont explosé en raison de la poursuite du conflit armé et de l'effondrement économique, notamment imputable au non-paiement des salaires des fonctionnaires, à la baisse de la valeur de la monnaie, au manque de services de base et à la pénurie de carburant. De nombreuses régions situées au Yémen ou longeant la frontière entre l'Arabie saoudite et le Yémen sont toujours en proie à la violence. En 2018, les hostilités ont causé la mort de centaines de civils, notamment des enfants, et les infrastructures continuent d'être fortement endommagées. En outre, les navires qui transitent par la Mer Rouge sont de plus en plus menacés. Par ailleurs, le conflit a permis à Al-Qaïda dans la péninsule arabique et à l'État islamique d'Iraq et du Levant de continuer de revendiquer des attentats dans plusieurs régions du Yémen.
230. Le conflit continue de modifier le paysage économique et politique du Yémen. Dans le sud du pays, le regain de tensions entre les groupes séparatistes et le Gouvernement yéménite s'est ainsi soldé par une explosion de violence meurtrière en janvier 2018 à Aden. Les tensions se sont également intensifiées dans les provinces du sud, après que la situation économique du pays s'est fortement dégradée en août et septembre 2018. La stabilité relative qui règne dans certaines régions a conduit à l'apparition de nouveaux groupes d'intérêts économiques et politiques ayant une voix influente, notamment à Mareb et à Moukalla.
231. Compte tenu du risque de fragmentation et de la nécessité de parvenir à un accord de paix durable, l'Envoyé spécial a adopté une approche plus ouverte concernant le processus de paix. Il a tenu des réunions consultatives avec divers groupes politiques et des personnalités indépendantes yéménites. Avant et pendant les consultations de Stockholm, l'Envoyé spécial s'est notamment entretenu avec un groupe consultatif de femmes yéménites, qui lui ont fourni des conseils techniques sur l'élaboration du processus, le dispositif de négociation et les mesures de confiance. Il a en outre tenu des consultations avec les groupes séparatistes du Sud pour promouvoir leur participation au processus de paix, de sorte que leurs préoccupations soient prises en compte dans les arrangements visant à mettre fin à la guerre.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

232. En 2020, le Bureau renforcera ses efforts de médiation entre les parties au moyen de négociations de paix, de consultations et d'une navette diplomatique, en vue de parvenir à un accord sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à mettre en place dans le cadre de la transition, accord qui permettra de mettre fin au conflit et de donner un nouvel élan à la transition politique en se fondant sur l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, sur les textes issus de la Conférence de dialogue national et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Bureau fournira également un appui politique et technique supplémentaire à la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm et de nouvelles mesures visant à instaurer un climat de confiance entre les parties et à désamorcer le conflit aux niveaux local et national. Dans le même temps, le Bureau collaborera avec diverses parties prenantes yéménites et internationales, notamment au sujet de la question du Sud, de la finalisation du projet de constitution, de la feuille de route électorale et de la promotion de l'application du principe de responsabilité et de la réconciliation, de sorte que la transition politique soit menée à bien.
233. Pour veiller à ce que le processus de paix associe toutes les parties, le Bureau étudiera les moyens de renforcer et d'adapter le rôle du groupe consultatif de femmes dans les consultations et les négociations et consolidera les efforts visant à renforcer la participation des groupes du Sud. Afin d'être mieux à même de communiquer avec les personnalités et groupes d'intérêts locaux, il renforcera également sa présence et sa collaboration avec les parties prenantes yéménites dans les principaux centres économiques et politiques locaux et intensifiera ses activités de sensibilisation auprès des Yéménites influents vivant à l'étranger.

234. Le Conseil de sécurité devrait continuer de s'investir énergiquement et diligemment et, à cette fin, sera saisi, tous les 30 jours, d'un rapport sur l'évolution de la situation établi par l'Envoyé spécial. Les conditions de sécurité au Yémen devraient rester difficile pour le personnel des Nations Unies, mais les effectifs seront renforcés, notamment à Sanaa et à Aden, tandis que le bureau d'Amman continuera de servir de pôle d'appui et de centre de communication avec les parties prenantes yéménites et les membres de la communauté internationale basés dans les États Membres de la région.
235. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les parties au conflit continueront de participer au processus de paix dans le cadre des séries de pourparlers de paix ;
  - b) Les parties, le groupe consultatif de femmes et les groupes du Sud continueront d'exister sous leur forme actuelle et leurs stratégies relatives aux négociations de paix resteront cohérentes ;
  - c) Le Bureau continuera d'avoir accès aux principales parties prenantes yéménites, sous réserve de certaines restrictions imposées par les parties et des conditions de sécurité sur le terrain ;
  - d) Le Yémen continuera d'être en proie à des difficultés humanitaires et socioéconomiques majeures, face auxquelles il sera nécessaire de mener des interventions humanitaires et de prendre des mesures de développement à grande échelle.
236. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il veille à ce que le processus de paix au Yémen tienne compte des questions de genre et que les femmes yéménites soient en mesure de contribuer activement et officiellement au processus de paix et à l'accord de paix, ainsi qu'aux phases de transition et d'après-transition. Il fera en sorte de renforcer la représentation des femmes yéménites et leurs capacités de direction à toutes les étapes, officielles ou non, du processus de paix. Il appuiera les initiatives nationales et locales visant à promouvoir la citoyenneté active des femmes et la prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans les processus de relèvement rapide, de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Un certain nombre de projets et de programmes permettront d'instaurer une démarche tenant compte des questions de genre dans l'ensemble des stratégies et activités des missions, notamment dans le cadre de partenariats, conformément aux mandats prescrits par le Conseil de sécurité au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.
237. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, l'Envoyé spécial et son bureau exerceront leurs activités de bons offices et à cet égard, ils continueront de se concerter et de coordonner étroitement leur action avec les missions politiques spéciales concernées de la région et, le cas échéant, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCDH et ONU-Femmes. Ils maintiennent des contacts étroits avec les États Membres et le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, notamment le Conseil de coopération du Golfe et d'autres partenaires internationaux. De plus, le Bureau poursuivra les efforts qu'il mène conjointement avec les institutions financières internationales en vue de faciliter l'élaboration de stratégies communes d'intervention concernant l'organisation d'activités pour lesquelles un accord a été conclu en amont, notamment celles liées au relèvement et à la consolidation de la paix. Conformément à la résolution [2452 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, il collabore étroitement avec la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda et coordonne son action avec celle-ci.
238. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau poursuivra sa coopération avec la Coordinatrice résidente/Coordinatrice de l'action humanitaire et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant au Yémen. En outre, les organismes travaillant au Yémen sont représentés dans l'Équipe spéciale interorganisations pour le Yémen (située au Siège), qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique, humanitaire et des droits de l'homme. Les travaux en rapport avec le projet de constitution, la réforme électorale et d'autres aspects de la transition sont

menés en étroite concertation avec la Coordonnatrice résidente et l'équipe de pays des Nations Unies.

### **Activités d'évaluation**

239. Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2020 :
- a) Mise en œuvre de la délégation de pouvoir pour les missions politiques spéciales menées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ;
  - b) Degré d'ouverture du processus de paix.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

240. L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à un accord entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen et de permettre la reprise du processus de transition politique.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

241. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité, ainsi qu'à adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et à renforcer celles qui existent.
242. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement toutes les formes de violence et à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Consultations en Suède : une avancée significative

Pendant plusieurs mois en 2018, l'Envoyé spécial et son Bureau ont fait la navette diplomatique entre les parties au conflit et tenu des consultations d'ensemble avec des représentant(e)s des femmes yéménites, des groupes de la société civile et des groupes du Sud. En outre, l'Envoyé spécial a obtenu l'appui de la communauté internationale en organisant des réunions d'information à l'intention du Conseil de sécurité et du groupe des 18 ambassadeurs accrédités auprès du Yémen, en entretenant des contacts bilatéraux avec les États Membres et en présentant des exposés et des analyses au Siège de l'Organisation, par le truchement de son Bureau. Les activités de liaison que le Bureau a menées avec succès auprès des acteurs humanitaires ont contribué aux accords sur l'échange de prisonniers. Le Bureau a également accompagné l'équipe de pays des Nations Unies et l'a aidée à fournir des conseils sur l'accès humanitaire.



*Séance de clôture des consultations en Suède, suivie par les parties au conflit, le Secrétaire général, l'Envoyé spécial pour le Yémen et de la Ministre suédoise des affaires étrangères. Source : Service photographique de l'Organisation des Nations Unies*

En décembre 2018, l'Envoyé spécial a réuni les parties dans le cadre de consultations officielles, une première depuis 2016. En outre, un groupe de femmes yéménites a participé aux consultations sur l'invitation de l'Envoyé spécial, pour donner leur point de vue concernant les aspects politiques. L'Envoyé spécial s'est appuyé sur sa collaboration avec les parties et sur les analyses et les conseils que les groupes de femmes yéménites et son Bureau lui ont fournis pour prodiguer à son tour aux parties des conseils fonctionnels et techniques qui ont facilité la mise en place d'un consensus et l'élaboration du contenu des accords.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis de donner un élan considérable au processus de paix, les parties ayant engagé des consultations officielles pour la première fois depuis 2016, et de parvenir à l'Accord de Stockholm. Elles ont également permis aux parties de dégager un accord sur les points suivants : un Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa ; un mécanisme de mise en œuvre de l'accord relatif à l'échange de prisonniers ; une Déclaration d'entente sur Taëz, comme indiqué dans l'Accord de Stockholm et approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2451 (2018). L'Accord a permis d'engager le processus de paix dans une nouvelle dynamique et de jeter les bases de la mise en place d'une architecture et d'une méthode communes visant à renforcer le climat de confiance entre les parties et à aboutir à une réelle amélioration de la situation du Yémen et de sa population.

Dans la pratique, l'Accord de Stockholm a été adopté le 13 décembre 2018, avant d'être approuvé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2451 (2018) et 2452 (2019). Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

243. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la consolidation de la cessation des hostilités, a été partiellement atteint, ainsi que l'atteste le cessez-le-feu et le redéploiement proposés au titre de l'Accord sur Hodeïda et la création du Comité de coordination du redéploiement, chargé de superviser la mise en œuvre de ce dernier.

## 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

### Renforcer la dynamique en faveur d'une solution politique globale

Lors des consultations organisées en Suède en 2018, les parties sont parvenues à un consensus sur un certain nombre de questions majeures, insufflant une nouvelle dynamique au processus de paix.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

Compte tenu du manque de confiance entre les parties, qui continuait de faire considérablement obstacle au progrès, le Bureau s'est heurté à des difficultés lorsqu'il s'est employé à faciliter la mise en place d'un accord final sur un certain nombre de mesures politiques et de sécurité à prendre en vue de mettre fin au conflit et de reprendre la transition politique. En outre, les groupes du Sud n'ont pu réussir à se mettre d'accord concernant leur participation au processus de paix.



*Lors des consultations tenues en Suède, l'Envoyé spécial s'entretient avec les parties au sujet de la stratégie à adopter concernant Taëz. Source : Service photographique de l'Organisation des Nations Unies*

En réponse, en 2020, le Bureau, avec le concours des parties prenantes yéménites et autres, s'attellera tout particulièrement à tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus sur les mesures politiques et de sécurité à prendre pour mettre fin à la guerre et relancer la transition politique, ainsi que pour consolider les progrès déjà réalisés à cet égard. Ainsi, le Bureau redoublera d'efforts pour préparer le bon déroulement de la transition politique, qui passe par le règlement de la question du Sud, la finalisation de la constitution, l'élaboration d'une feuille de

route électorale, la promotion de l'application du principe de responsabilité et de la réconciliation et la mise en place de mécanismes visant à lancer un dialogue sur ces questions et à superviser ce dernier. Le Bureau appuiera ces efforts en intensifiant ses activités de diplomatie parallèle en partenariat avec les ONG, et en renforçant ses activités de sensibilisation au niveau local par l'intermédiaire des bureaux de Sanaa et d'Aden, en particulier à Taëz, à Mareb et à Moukalla.

Les activités visant à parvenir à un accord sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à mettre en place aux fins de la transition revêtent une importance majeure, mais le Bureau continuera également de rechercher les moyens de renforcer la confiance entre les parties, de préserver les institutions de l'État, de réduire la violence et d'atténuer les souffrances humanitaires. Il fournira à cet égard un appui politique à la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm et accordera une attention particulière aux mesures visant à améliorer la coopération sur les questions institutionnelles et économiques qui peuvent profiter à l'ensemble de la population, ainsi qu'à préserver les institutions publiques du Yémen.

#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre aux parties de se réunir dans le cadre de séries de consultations et de négociations ouvertes à tous, en vue de parvenir à un accord sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à mettre en place aux fins de la transition, qui se traduira notamment par la formation d'un gouvernement d'unité nationale et de garanties concernant la reprise d'une transition politique sans exclusive. Concrètement, si le résultat est atteint, les consultations et les négociations permettront d'établir des documents finals conjoints et des mécanismes de mise en œuvre des accords qui auront été conclus.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

#### *Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Accords sur les mesures de confiance à prendre	Lancement des pourparlers sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à mettre en place aux fins de la transition ; renforcement de la participation de toutes les parties (les acteurs du Sud et les femmes) et progrès dans la mise en œuvre de mesures de confiance	Adoption des documents finals conjoints à l'issue des consultations et des négociations ; élaboration de mécanismes spécifiques visant à mettre en œuvre les accords ayant été conclus

244. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

### **5. Produits retenus pour la période 2018-2020**

245. On trouvera dans le tableau 26 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26  
Produits retenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	8	12	12
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

246. S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le fait que le Président du Conseil de sécurité a reçu un nombre anormalement élevé de demandes d'information, qui a donné lieu à une hausse du nombre d'exposés de l'Envoyé spécial au Conseil.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 27

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	2018	2019	2020		Variation
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Total des ressources nécessaires</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2020/2019 Augmentation/ (diminution)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	10 118,7	10 982,8	11 066,5	–	83,7
Dépenses opérationnelles	3 841,0	6 037,2	7 356,5	481,3	1 319,3
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>13 959,7</b>	<b>17 020,0</b>	<b>18 423,0</b>	<b>481,3</b>	<b>1 403,0</b>

Tableau 28  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Services généraux<sup>a</sup></i>		<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
										<i>sécurité</i>	<i>général</i>					
Effectif approuvé pour 2019	1	–	1	1	6	15	11	–	35	25	1	61	8	26	–	95
Effectif proposé pour 2020	1	–	1	2	6	15	12	–	37	26	1	64	8	29	–	101
<b>Variation</b>	–	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	<b>2</b>	<b>1</b>	–	<b>3</b>	–	<b>3</b>	–	<b>6</b>

*Abréviations* : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

247. Les ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen s'élèvent à 18 423 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux 95 postes temporaires qui seraient reconduits (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 25 SM, 1 G, 8 AN et 26 AL) (11 066 500 dollars), aux 6 postes temporaires qu'il est proposé de créer (1 P-5, 1 P-3, 1 SM et 3 AL) et au poste temporaire qui sera reclassé de P-5 à D-1, ainsi que les dépenses opérationnelles (7 356 500 dollars), qui se rapportent aux voyages (705 200 dollars), aux installations et aux infrastructures (3 298 400 dollars), aux transports terrestres (801 400 dollars), aux opérations aériennes (1 347 600 dollars), aux communications et à l'informatique (662 100 dollars), à la santé (143 800 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (398 000 dollars).
248. Pour 2020, la présence du Bureau sur le terrain sera renforcée afin d'accroître l'appui fourni à l'Envoyé spécial dans la conduite de ses travaux, notamment s'agissant d'intensifier sa collaboration avec ses homologues yéménites basés au Yémen, à la lumière des dispositions de l'accord conclu à Stockholm. On trouvera ci-après les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs du Bureau :
- Création d'un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) à la Section des affaires politiques à Aden, qui exercera également les fonctions de chef de bureau et sera appuyé par le poste temporaire de fonctionnaire d'administration (Service mobile) qu'il est proposé de créer, en vue de renforcer la présence sur le terrain dans la ville ;
  - Création d'un poste temporaire d'interprète de terrain (P-3) au sein de l'équipe de collaborateurs directs de l'Envoyé spécial à Amman, chargé de fournir des services d'interprétation simultanée à l'Envoyé spécial, selon les besoins, et d'interprétation lors de réunions avec des fonctionnaires nationaux et régionaux, des organisations de la société civile et d'autres personnes ou entités. Le (la) titulaire du poste fournira également un appui à la traduction des documents confidentiels et sensibles relatifs aux réunions ;
  - Création d'un poste temporaire de fonctionnaire d'administration (Service mobile) au Bureau du Chef de l'appui à la Mission à Aden, qui fournira un appui au poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) en sa qualité de chef du Bureau à Aden, dont la création est également proposée ;
  - Création d'un poste temporaire de chauffeur (agent local) au Groupe du contrôle des mouvements, des transports et des opérations aériennes à Sanaa, chargé de fournir des services d'appui aux transports dans la zone de la mission ;

- e) Création de deux postes temporaires de chauffeurs (agents locaux) au Groupe du contrôle des mouvements, des transports et des opérations aériennes à Aden, chargés de fournir des services d'appui aux transports dans la zone de la mission ;
  - f) Reclassement et réaffectation du poste temporaire de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) à Amman au poste de Chef de cabinet (D-1) ;
  - g) Réaffectation du poste temporaire de chef de l'appui à la mission (P-5) au poste de chef de la gestion des opérations et des ressources (P-5) ;
  - h) Transfert de sept postes temporaires, comme suit : un poste de fonctionnaire de l'information (P-4) de Sanaa à Amman ; un poste de chef de la logistique (P-4) d'Amman à Sanaa ; un poste de fonctionnaire d'administration (Service mobile) de Sanaa à Amman ; un poste d'assistant (gestion du matériel) (Service mobile) d'Amman à Sanaa ; un poste d'assistant (contrôle des mouvements) (Service mobile) d'Amman à Sanaa ; un poste de spécialiste des questions d'environnement (administrateur recruté sur le plan national) d'Amman à Sanaa ; un poste d'assistant d'équipe (agent local) de Sanaa à Aden.
249. S'agissant des postes temporaires soumis à recrutement international, des taux de vacance de 15,0 % et 50,0 % ont été appliqués aux postes reconduits et aux postes nouvellement créés, respectivement. S'agissant des postes temporaires soumis à recrutement national, les taux de vacance étaient de 20,0 % et 35,0 %, respectivement.
250. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses opérationnelles, imputable à : a) l'augmentation du coût des services d'entretien et de sécurité ; b) l'acquisition de véhicules blindés pour respecter les dispositions en matière de sûreté ; et c) l'augmentation des coûts liés aux services de télécommunications et de réseau, ainsi qu'aux services d'information.

#### **Ressources extrabudgétaires**

251. En 2019, le Bureau a prévu d'utiliser un montant de 1 333 600 dollars financé par des ressources extrabudgétaires pour aider le Bureau à : a) négocier les dispositifs de sécurité de l'accord envisagé et à mettre en place des dispositifs de sécurité provisoires efficaces ; b) renforcer les capacités du Bureau en matière d'égalité des sexes afin d'appuyer le rôle de chef de file des femmes yéménites et d'encourager leur participation active et constructive au processus politique ; et c) fournir un appui continu au processus de rédaction de la constitution. Tout solde inutilisé en 2019 sera reporté à 2020 et dépensé pour appuyer le Bureau.
252. En 2020, le Bureau a prévu d'utiliser un montant de 1 033 600 dollars financé par des ressources extrabudgétaires pour aider le Bureau à mettre en place des accords crédibles et durables visant à mettre fin au conflit au Yémen et à relancer un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, ainsi que pour renforcer les capacités du Bureau en matière d'égalité des sexes. De même, des ressources extrabudgétaires supplémentaires pourront être mobilisées pour continuer d'appuyer le Bureau.

## 10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi

(7 237 000 dollars)



### Avant-propos

L'année 2020 sera vraisemblablement un moment décisif pour la paix au Burundi. Un dialogue véritable ouvrira la voie à la tenue d'élections crédibles, ouvertes à tous, dans le respect des principes démocratiques et de l'état de droit. Pour contribuer à la réalisation de cette étape, je tâcherai de faire en sorte qu'un dialogue devant aboutir à la conclusion d'un accord se déroule dans des conditions propices à la participation de toutes les parties intéressées, notamment les femmes et les jeunes. À cette fin, je prévois, avec l'équipe de mon Bureau, d'intensifier notre collaboration avec la médiation menée par la Communauté d'Afrique de l'Est et avec les parties prenantes burundaises.

Un accord fructueux, prévoyant une feuille de route exhaustive pour les élections de 2020, nécessitera la mise en place d'un mécanisme de suivi qui permettra de superviser l'exécution de la feuille de route. Mon Bureau sera appelé à jouer à cet égard un rôle important, en collaboration avec des partenaires nationaux et régionaux. Il fournira également un appui fonctionnel et technique à l'organisation d'ateliers et d'initiatives destinées à établir la confiance, au Burundi et ailleurs, à l'intention des acteurs politiques et des parties concernées, afin d'énoncer les paramètres nécessaires à la tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous. Mon Bureau coordonnerait l'engagement politique des Nations Unies au Burundi.

Depuis ma nomination, j'ai pu rencontrer régulièrement les parties prenantes burundaises, notamment des membres du Gouvernement, des dirigeants de l'opposition et des représentants de la société civile, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. L'objectif de ces réunions était de sensibiliser ces personnalités à l'importance de leur participation au dialogue.

Bien que le Gouvernement n'ait pas été en mesure de participer à la cinquième session du dialogue interburundais, je suis déterminé à poursuivre les efforts que j'investis pour renforcer le dialogue avec toutes les parties prenantes. Exceptionnellement bien placé pour soutenir le dialogue, mon Bureau s'attache à assurer un règlement pacifique de la crise au Burundi avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris les femmes, et à aider le peuple burundais à faire fond sur les acquis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi  
(Signé) Michel **Kafando**

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

253. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi est chargé : d'engager, avec les parties prenantes à la crise politique, y compris le Gouvernement, les partis d'opposition, les organisations de la société civile, les chefs religieux et autres, des discussions en faveur d'un dialogue ouvert à tous et d'un règlement pacifique de la crise ; de se concerter et d'œuvrer avec la médiation menée par la Communauté d'Afrique de l'Est et de fournir un appui technique et fonctionnel à cet égard ; d'œuvrer avec toutes les parties burundaises à l'élaboration de mesures de confiance afin de favoriser un environnement propice au dialogue dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit. Les mandats du Bureau sont définis dans les résolutions [2248 \(2015\)](#), [2279 \(2016\)](#) et [2303 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.
254. Des progrès réguliers ont été accomplis pour ce qui est d'appuyer le dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est ; le Bureau est membre du Groupe de travail technique mixte qui assure un soutien au facilitateur. Compte tenu de l'absence d'un règlement pacifique de la crise politique, en particulier dans le contexte des élections législatives qui sont prévues, la participation du Bureau continuera de s'avérer nécessaire en 2020.

### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

255. Le Bureau de l'Envoyé spécial se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 267 et 268.

### Contexte actuel

256. Le 7 juin 2018, une nouvelle Constitution a été promulguée. Par la suite, le 3 août, les dirigeants de partis politiques enregistrés se sont réunis à Kayanza (Burundi) pour adopter une feuille de route en vue des élections de 2020. Les signataires ont déclaré que le document ouvrirait la voie à la tenue d'élections démocratiques en 2020 et au retour des responsables politiques en exil ne se trouvant pas sous le coup de poursuites judiciaires au Burundi ainsi qu'à leur inscription sur les listes électorales établies avant la tenue du référendum constitutionnel de mai 2018. Les représentants de certains partis d'opposition ont participé à la réunion de Kayanza mais ont refusé de signer le document, faisant valoir qu'il n'était pas le fruit d'un consensus.
257. Le 29 août 2018, le Parlement a confirmé la nomination des nouveaux membres de la Commission électorale nationale indépendante. Certains membres de l'opposition interne ont dénoncé la composition de la nouvelle Commission, critiquant son manque d'impartialité et se plaignant de ne pas avoir été consultés au sujet des nominations.
258. Le 14 septembre, le Président du Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit a adressé au facilitateur une lettre dans laquelle il avait dressé une liste de problèmes mais également énuméré différents points qu'il jugeait susceptibles de contribuer au succès de la session prochaine du dialogue, notamment : a) le respect du principe d'ouverture, en vue de garantir la participation de toutes les parties et de tous les membres du Conseil, y compris ceux faisant l'objet d'un mandat d'arrêt ; b) la participation de hauts représentants du Gouvernement burundais ; c) la participation du médiateur aux négociations ; d) l'amélioration des conditions de vie des réfugiés en République-Unie de Tanzanie ; et e) la

poursuite de la participation de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies aux activités de facilitation entreprises par la Communauté d'Afrique de l'Est.

259. Le 24 octobre 2018, le facilitateur a ouvert la cinquième session du dialogue interburundais en l'absence du Gouvernement, du parti au pouvoir et de ses partis alliés. En tout, 41 représentants de partis politiques et acteurs politiques venus du Burundi et de l'étranger y ont participé, dont deux anciens chefs d'État et six femmes occupant une place importante sur la scène politique et dans la société civile. Lors de la conclusion de la session le 29 octobre, le facilitateur a annoncé qu'il présenterait une feuille de route commune, qui ferait la synthèse de la feuille de route élaborée par les participants à la cinquième session et des autres feuilles de route, y compris celle du Gouvernement en date du 3 août 2018. Cette feuille de route consolidée énoncerait les principes et les normes minimales que le facilitateur estime faire l'objet d'un consensus, le but étant de garantir la tenue d'élections crédibles en 2020. Ce document, ainsi que le rapport final issu du dialogue, devaient en principe être examinés par les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cadre du sommet ordinaire de la Communauté le 30 novembre 2018. Cette manifestation a cependant été annulée faute de quorum. Une deuxième tentative, le 27 décembre 2018, s'est soldée par un nouveau report, apparemment en raison de conflits de calendrier. Finalement, le vingtième sommet ordinaire de la Communauté d'Afrique de l'Est a bel et bien eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2019. La Communauté a décidé de poursuivre les consultations sur le processus de dialogue ; elle a chargé le médiateur, le Président Museveni, de diriger les consultations avec le Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, et le Président de la République-Unie de Tanzanie, John Pombe Joseph Magufuli.

### **Stratégie pour 2020 et facteurs externes**

260. Bien que des progrès importants aient été accomplis en ce qui concerne la situation de sécurité au Burundi, la crise politique n'est toujours pas résolue, malgré les efforts déployés par le facilitateur et la tenue de cinq sessions de dialogue. Les parties prenantes à la crise ainsi que les pays de la sous-région continuent d'avoir besoin de l'appui de l'Organisation des Nations Unies, en coordination avec l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est, pour assurer un règlement pacifique. Les efforts de l'Envoyé spécial et de son Bureau demeurent essentiels à la promotion d'un avenir pacifique et prospère pour le Burundi et la région. À cet égard, l'Envoyé spécial accroîtra ses échanges avec le médiateur et les dirigeants régionaux, notamment les Présidents du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie, comme il a été proposé au vingtième sommet ordinaire de la Communauté d'Afrique de l'Est, en février 2019.
261. En ce qui concerne les facteurs externes, le plan général pour 2020 repose sur l'hypothèse selon laquelle les progrès accomplis en 2019 sur la voie d'une paix durable pourraient être compromis par : a) des retards dans le dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est, b) la suspension de la coopération des parties, c) une détérioration de la situation de sécurité, ce qui réduirait la capacité du Bureau à opérer au Burundi.
262. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il préconisera, en consultation avec des représentantes des associations féminines, la participation des femmes au dialogue et au processus de paix. Pour le Bureau, la participation des femmes revêt plusieurs formes : une présence accrue des femmes (y compris de celles provenant du Bureau) lors du dialogue interburundais ; la prise en compte des préoccupations des femmes dans la feuille de route établie par consensus ; la représentation effective des femmes, dans une mesure d'au moins 30 %, dans les institutions au lendemain des élections de 2020.
263. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau de l'Envoyé spécial garantira un appui adéquat aux initiatives régionales et sous-régionales relatives au Burundi, ce qui permettra l'élaboration d'une perspective et d'une approche collectives à l'égard des questions politiques se rapportant au Burundi. Pour ce qui est du dialogue politique et de la participation des femmes à la vie politique, le Bureau s'emploiera à créer des synergies avec les programmes et les projets qui sont en cours de mise en œuvre par ONU-Femmes, entre autres, et qui ont un rapport avec la mise en

œuvre du mandat du Bureau. Enfin, une large coopération avec les institutions et organisations concernées permettra de veiller à ce que le respect du genre et des droits de la personne soit pris en compte dans toutes les activités. En outre, des mesures seront prises pour intensifier les consultations avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur le thème des conditions de sécurité dans la région ; avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, sur la question de l'incidence de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région sur le dialogue interburundais ; et avec l'Union africaine (Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation), sur le sujet de la participation politique des femmes au dialogue.

264. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau travaille en étroite coordination et en consultation avec les entités de l'Organisation des Nations Unies qui ont des locaux au Burundi afin d'appliquer une approche collective en vue de résoudre la crise.

### **Activités d'évaluation**

265. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de la délégation des pouvoirs dans les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

266. L'objectif auquel le Bureau contribue est de promouvoir un règlement pacifique de la crise et d'instaurer une stabilité et une sécurité durables au Burundi.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

267. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à faire en sorte que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
268. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Adoption d'une feuille de route pour les élections de 2020

En 2018, l'Envoyé spécial a usé de ses bons offices pour faire la promotion, auprès de plusieurs des principales parties intéressées, d'une solution politique durable à la crise burundaise. À cet égard, il a tenu plusieurs réunions au Burundi, avec des responsables gouvernementaux et les partis de l'opposition interne et, à Bruxelles, avec l'opposition extérieure afin de persuader ces acteurs de maintenir leur engagement en faveur du dialogue interburundais dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est.

L'Envoyé spécial a également eu des échanges avec le facilitateur du dialogue interburundais, l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, et avec le Président



*L'Envoyé spécial et le facilitateur du dialogue interburundais. Photo : Organisation des Nations Unies*

Museveni, en sa qualité de Président de la Communauté d'Afrique de l'Est et de médiateur du dialogue interburundais, ainsi qu'avec des représentants de la communauté internationale, au Burundi et ailleurs.

Outre le soutien logistique, le Bureau a pu fournir des conseils politiques et techniques au dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cadre du groupe de travail technique mixte, composé de représentants de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine et de l'ONU. Le Bureau a tenu des consultations et des

réunions de coordination avec les autorités nationales ainsi qu'avec les partis politiques et les organisations de la société civile en vue de convenir d'une feuille de route pour les élections de 2020. Il s'agissait notamment de réunions consultatives avec les organisations de la société civile, les responsables et des représentants des partis politiques au Burundi et hors du pays, la communauté internationale et les partenaires techniques et financiers, le but étant de parvenir à un règlement pacifique de la crise actuelle.

Le Bureau a aidé à organiser la cinquième session du dialogue interburundais, qui s'est tenue du 24 au 29 octobre 2018 à Arusha (République-Unie de Tanzanie) et à laquelle ont participé 41 dirigeants et acteurs politiques clés, des représentants des organisations de la société civile (y compris des femmes, des jeunes et des chefs religieux) et des représentants des médias.

#### *Des résultats concrets*

Les produits ont contribué au résultat, qui est l'achèvement du rapport du facilitateur du dialogue interburundais et de sa feuille de route en vue du règlement du conflit, laquelle comprend une feuille de route pour les élections de 2020.

Dans la pratique, des représentants de l'opposition établie au Burundi et à l'extérieur ont signé un document adopté par consensus et portant sur les modalités opérationnelles pour la conduite des élections de 2020. Il s'agit de la première fois depuis le début du processus de dialogue interburundais, en mars 2016, que tous les partis d'opposition se sont mis d'accord sur un cadre politique pour les élections de 2020 et sur la possibilité de mettre un terme à la crise politique au Burundi. Le rapport du facilitateur et la feuille de route y figurant ont été présentés au médiateur de la Communauté d'Afrique de l'Est pour examen et adoption par les chefs d'État lors du vingtième sommet ordinaire de la Communauté d'Afrique de l'Est qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> février 2018.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 
269. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir les progrès accomplis à l'égard de l'établissement d'un mécanisme de dialogue politique inclusif conduit par les Burundais et reconnu au niveau international et de dispositifs de gouvernance et de contrôle civil des institutions chargées du secteur de la sécurité et de l'état de droit, a été obtenu, ainsi que l'atteste la publication, à l'initiative du facilitateur, d'une feuille de route consolidée qui rassemblait les contributions de toutes les parties à la crise et qui devrait servir à élaborer le cadre politique pour la tenue des élections de 2020 et à faire face à la crise politique au Burundi. Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit, un groupe consultatif informel, composé de partenaires financiers et techniques et d'autres acteurs internationaux, a été créé.

## **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

### **Adoption de la feuille de route pour les élections de 2020**

En 2018, une feuille de route consolidée établie par le facilitateur a été présentée au médiateur et aux chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est. Cette feuille de route n'a pas encore été acceptée par toutes les parties.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

Pour le Bureau, le défi consiste à user de ses bons offices pour élargir la participation au dialogue de la part de représentants des partis politiques en exil et d'organisations de la société civile. Un autre défi consiste à poursuivre le dialogue avec les dirigeants de la région, puisqu'il importe que la région reste engagée dans ce processus.

Face à ces défis, pour 2020, l'Envoyé spécial compte intensifier l'exercice de ses bons offices grâce à des contacts, des réunions et des échanges avec toutes les parties prenantes, notamment le Gouvernement burundais, les partis d'opposition (qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays) et les dirigeants de la région, l'Union africaine ainsi que les garants du processus, y compris l'Afrique du Sud et d'autres, afin de garantir un processus politique inclusif et de renforcer l'appui reçu de la région.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une plus large participation de toutes les parties prenantes au dialogue interburundais et l'assurance de la participation nécessaire et ininterrompue des dirigeants de la région aux efforts déployés par le médiateur de la Communauté d'Afrique de l'Est en vue de l'instauration d'une paix durable au Burundi.

Concrètement, si le résultat est atteint, une feuille de route devant faire l'objet d'un consensus sera élaborée puis signée en 2019 par le Gouvernement burundais et l'opposition, et sa mise en œuvre aboutira à la tenue d'élections démocratiques crédibles en 2020.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Présentation au facilitateur par les parties de leurs feuilles de route respectives pour les élections de 2020	Élaboration et signature par toutes les parties d'une feuille de route unique, faisant l'objet d'un consensus, pour les élections de 2020	Mise en œuvre de la feuille de route faisant l'objet d'un consensus pour la tenue d'élections démocratiques crédibles en 2020

270. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

271. On trouvera dans le tableau 29 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 29

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	2	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

272. L'écart observé en matière de documents destinés aux organes délibérants s'explique par la tenue de réunions moins nombreuses que prévu du Conseil de sécurité, le Conseil n'ayant prié le Secrétaire général que d'établir deux rapports, contre les quatre qui étaient prévus.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 30

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	4 269,5	3 991,4	4 340,6	–	349,2
Dépenses opérationnelles	2 314,1	3 016,4	2 896,4	–	(120,0)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>6 583,6</b>	<b>7 007,8</b>	<b>7 237,0</b>	<b>–</b>	<b>229,2</b>

Tableau 31

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2019	1 <sup>b</sup>	–	1	2	4	5	2	–	15	7	1	23	2	5	–	30
Effectif proposé pour 2020	1 <sup>b</sup>	–	1	2	4	5	2	–	15	7	1	23	2	5	–	30
<b>Variation</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint, SSG : sous-secrétaire général.

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

<sup>b</sup> Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

273. Les ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi s'élèvent à 7 237 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (4 340 600 dollars) afférents aux 30 postes temporaires de personnel civil qui seraient reconduits (1 Secrétaire général adjoint engagé

en vertu d'un contrat-cadre, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 7 SM, 1 G, 2 AN et 5 AL) ainsi que les dépenses opérationnelles (2 896 400 dollars), qui se rapportent aux consultants et aux services de consultants (69 500 dollars), aux voyages (449 600), aux installations et aux infrastructures (1 424 500 dollars), aux transports terrestres (117 900 dollars), aux communications et à l'informatique (492 600 dollars), à la santé (56 900 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (285 400 dollars).

274. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Un taux de vacance de 17,0 % a été appliqué aux postes temporaires soumis à recrutement international ; quant aux postes temporaires soumis à recrutement national, il a été prévu qu'ils seraient tous pourvus.
275. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2020 et le budget approuvé pour 2019 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de l'application d'un taux de vacance moins élevé pour le personnel recruté sur le plan international, de l'hypothèse selon laquelle tous les postes temporaires d'agents recrutés sur le plan national seront pourvus et de l'augmentation du pourcentage de dépenses communes de personnel pour les postes soumis à recrutement international et national.

#### **Ressources extrabudgétaires**

276. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible en 2019 et aucune n'est prévue pour 2020 pour le Bureau.

## 11. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar

(1 073 000 dollars)



### Avant-propos

Lorsque l'on m'a proposé le poste d'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, je l'ai accepté sans hésiter. Pourquoi ? Parce que j'étais convaincue de pouvoir être utile au Gouvernement et au peuple du Myanmar dans leur quête d'un pays pacifique et prospère où les droits de la personne seront protégés et promus pour tous.

J'étais pourtant pleinement consciente des problèmes multidimensionnels que rencontrait le pays. Le Myanmar a effectué une transition majeure vers la démocratie, en particulier à l'occasion des élections de 2015. Cependant, le ravivement des tensions dans l'État rakhine en octobre 2016 et août 2017 a mené à l'une des plus graves crises de réfugiés au monde, une crise qui a eu des incidences au niveau régional. Les réfugiés vivant au Bangladesh doivent pouvoir exercer leur droit à un retour volontaire dans leurs régions d'origine ou une autre région de leur choix, dans la sûreté, la sécurité et la dignité. Cependant, la réconciliation nationale, qui dépend du processus de paix entre le Gouvernement et les organisations ethniques armées, est de plus en plus fragile et marquée par de fréquents affrontements. Il est également nécessaire d'accroître les investissements nationaux et étrangers au Myanmar, étant donné que le pays a un besoin urgent d'un développement sans exclusive et de l'application du principe de responsabilité et de l'état de droit. Je continuerai à travailler sur tous ces aspects, qui font partie de mon mandat.

Depuis que j'ai pris mes fonctions en mai 2018, je me suis rendue six fois au Myanmar et quatre fois au Bangladesh, et j'ai visité les capitales des principaux États Membres intéressés. Dans le cadre du mandat de bons offices, je continuerai de jouer un rôle de relais entre les divers acteurs au Myanmar, entre le Myanmar et le Bangladesh, entre le Myanmar et l'ensemble du système des Nations Unies et entre le Myanmar et la communauté internationale en général. Je voudrais également ajouter que, pour la première fois de son histoire, l'ONU a été autorisée à établir une présence officielle de ses bons offices au Myanmar. Mon bureau opère à Nay Pyi Taw depuis fin 2018 et travaille en étroite collaboration avec toutes les parties dans la capitale, Yangon, dans l'État rakhine et ailleurs dans le pays.

Je me suis rendue dans diverses parties du Myanmar, notamment dans les États rakhine et kachin, et dans le grand camp de réfugiés de Cox's Bazar, au Bangladesh. J'y ai rencontré de nombreux réfugiés et personnes déplacées et j'ai pu observer de mes propres yeux les conditions très difficiles dans lesquelles ils vivent. Dans les camps de personnes déplacées, de nombreux Rohingya m'ont confié que les conditions dans les abris étaient loin d'être optimales et que les restrictions à la liberté de mouvement et à l'accès aux services de base demeuraient

problématiques. Les récits et les histoires des réfugiés de Cox's Bazar étaient inimaginables, et j'ai renouvelé mon engagement à aider ceux dans le besoin. J'ai également accordé une attention particulière à la situation des femmes et des enfants, et notamment des filles, dans ces lieux et ailleurs. J'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement avec des femmes déplacées dans les États kachin et shan, qui m'ont expliqué leurs difficultés, notamment celles liées à la violence fondée sur le genre. Sur une note positive, je constate qu'au cours des derniers mois, notre engagement concerté a commencé à produire des résultats et que les autorités du Myanmar ont engagé de s mesures concrètes.

Les difficultés sont considérables, et les responsabilités qui pèsent sur mes épaules sont lourdes. Je ne me décourage pas pour autant. Au contraire, je suis encore plus déterminée qu'en mai 2018 à poursuivre les objectifs énoncés dans mon mandat, aux côtés des partenaires au Myanmar et de la communauté internationale.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar  
(*Signé*) Christine **Schraner Burgener**

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

277. Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général au Myanmar est chargé de fournir les bons offices du Secrétaire général et l'une de ses priorités est d'inciter les autorités du pays à garantir le retour librement consenti et durable des réfugiés dans leur lieu de résidence d'origine ou le lieu de leur choix, dans la sûreté, la sécurité et la dignité. Soucieuse d'œuvrer en faveur d'un dialogue politique ouvert à tous dans le cadre du processus de paix, l'Envoyée spéciale s'emploie également à apaiser les tensions et s'attaque aux problèmes touchant les droits de l'homme et les questions humanitaires dans d'autres zones habitées par des minorités ethniques, notamment dans l'État kachin et dans la partie nord de l'État shan. Une assistance plus large à la transition démocratique au Myanmar fera également partie intégrante de l'action de l'Envoyée spéciale. Le mandat est défini dans la résolution [72/248](#) de l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar.
278. Il y a plus d'un an et demi que les violences dans l'État rakhine ont forcé des centaines de milliers de Rohingya et d'autres à fuir leurs maisons, notamment en traversant la frontière avec le Bangladesh. Les conditions propices au retour librement consenti et durable des réfugiés de Cox's Bazar dans leur lieu de résidence d'origine ou le lieu de leur choix au Myanmar dans la sûreté, la sécurité et la dignité n'ont pas encore été réunies. Les démarches initiées à cet égard ont été encore entravées par les récentes attaques de l'Armée arakanaise sur les forces de sécurité du Myanmar et par le conflit qui a suivi entre les deux parties dans le nord de l'État rakhine. Si l'on ne s'attaque pas aux causes sous-jacentes de la violence dans l'État rakhine, la situation désastreuse du million de réfugiés vivant dans des conditions temporaires et sans grand espoir ne peut que se prolonger. Pendant ce temps, le processus de paix demeure fragile et les tensions entre les parties civile et militaire du Gouvernement devraient s'intensifier à l'approche des élections législatives en 2020. La Commission d'enquête indépendante du pays continue d'œuvrer en faveur de la responsabilisation au niveau national.
279. Dans ces circonstances, le Myanmar continue de faire face à une multitude d'autres problèmes dans les domaines politique, des droits de l'homme, humanitaire, juridique, économique et social, et les bons offices du Secrétaire général demeurent d'une importance cruciale pour aider le pays à se construire un avenir pacifique et prospère dans lequel les droits de l'homme pour tous seront protégés et promus.

### Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

280. Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Le but fixé à l'Article 1 se retrouve dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 293 et 294.

### Contexte actuel

281. La troisième Conférence de Panglong du XXI<sup>e</sup> siècle, à laquelle participaient des représentants du Gouvernement du Myanmar et des organisations ethniques armées, s'est tenue en juillet 2018. Son objectif était de réunir tous les groupes ethniques afin d'établir un Myanmar fédéral démocratique grâce au dialogue et à la coopération. Parmi les 17 organisations ethniques armées présentes, 10 étaient signataires de l'accord de cessez-le-feu national du 15 octobre 2015 et sept ne l'étaient pas. Au dernier jour de la Conférence, le Comité mixte de dialogue pour la paix de l'Union a

approuvé l'inclusion de 14 principes dans un accord de paix au niveau de l'Union, portant à 51 le nombre total de principes approuvés. Sur ces 14 principes, sept concernent des questions sociales, quatre concernent des arrangements politiques, deux concernent la terre et l'environnement et un se concentre sur l'économie. Les divers avantages comparatifs du système des Nations Unies pourraient permettre de fournir une assistance technique dans ces domaines, et l'Envoyée spéciale, grâce à un engagement continu, pourrait contribuer à faciliter cette assistance. En 2018, le Gouvernement a continué de tendre la main aux organisations ethniques armées non signataires afin qu'ils rejoignent l'accord de cessez-le-feu national. Le Bureau du commandant en chef des services de défense a annoncé un cessez-le-feu du 21 décembre 2018 au 30 avril 2019, dans le but de faciliter les pourparlers de paix et la réconciliation nationale avec toutes les organisations ethniques armées, y compris celles qui n'ont pas signé l'accord de cessez-le-feu national. Les combats se sont cependant poursuivis dans plusieurs régions occupées par des groupes ethniques.

282. Le 30 octobre 2018, à l'issue de la troisième réunion du groupe de travail conjoint du Myanmar et du Bangladesh, il a été annoncé que le rapatriement de quelque 2 260 réfugiés, soit 150 par jour, débiterait le 15 novembre 2018. Le 15 novembre, le Gouvernement bangladais a affrété des bus dans les camps de réfugiés de Cox's Bazar pour emmener les premiers rapatriés à la frontière. Les rapatriements n'ont cependant pas pu avoir lieu, les réfugiés invoquant leur crainte au sujet de la situation au Myanmar. Dans l'un des camps voisins, des réfugiés ont organisé des manifestations contre les retours forcés. Comme mentionné plus haut, la persistance de la violence a compromis la perspective d'un retour volontaire et durable des réfugiés dans l'État de Rakhine dans la sûreté et la sécurité. L'assurance que l'ONU et ses partenaires sont présents dans les lieux de retour serait encourageante pour les réfugiés vivant au Bangladesh. En ce qui concerne l'élaboration de solutions durables pour les personnes déplacées, il est vital que l'action louable actuellement menée par le Myanmar pour mettre au point une stratégie nationale de fermeture des camps de déplacés tienne compte des problèmes sous-jacents dans l'État rakhine, notamment la question de la citoyenneté et celle du rétablissement de la liberté de circulation. Le niveau d'accès était déjà problématique avant les affrontements avec l'Armée arakanaise. L'application du mémorandum d'accord tripartite du 6 juin 2018, conclu entre le Myanmar, le PNUD et le HCDH et visant à favoriser la création des conditions nécessaires au retour des réfugiés du Bangladesh, s'est révélée insuffisante. Cette situation doit s'améliorer afin de remédier à la fragilité de toutes les communautés de l'État rakhine. Toute complémentarité, en particulier au niveau régional, avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, à l'appui de l'action bilatérale entre le Bangladesh et le Myanmar, sera cruciale. C'est pourquoi l'Envoyée spéciale a continué d'encourager le Myanmar à coopérer davantage en vue de l'application effective et globale de toutes les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine. Lors de ses visites au Myanmar au cours de la période considérée, elle a recommandé une campagne de « tolérance zéro à l'égard de la discrimination » traitant le problème en commençant par le sommet.
283. Le 3 novembre 2018 s'est tenue la deuxième élection partielle organisée par le gouvernement de la Ligue nationale pour la démocratie. Treize sièges étaient à pourvoir dans neuf États et régions. Les résultats officiels montrent que la Ligue nationale pour la démocratie a remporté trois sièges à la Chambre basse de l'Union (régions de Yangon et de Mandalay et État chin) et trois sièges parlementaires régionaux (divisions de Bago, Mandalay et Magway). Le principal parti d'opposition, soutenu par l'armée, le Parti pour la solidarité et le développement de l'Union, a réussi à remporter des sièges dans les parlements régionaux de Sagaing et de Yangon, ainsi qu'un siège à la Chambre haute de l'Union pour l'État kachin. La Ligue des nationalités shan pour la démocratie a conservé ses sièges dans l'État shan et le siège parlementaire de Rathedaung a été remporté par un candidat indépendant. À l'approche des élections législatives de 2020, les tensions entre le Gouvernement civil et l'armée, ainsi qu'entre le centre et les zones ethniques, pourraient s'aggraver et rendre plus complexe encore la situation politique intérieure. La Conseillère d'État Daw Aung San Suu Kyi agit évidemment avec prudence en ce qui concerne la réforme démocratique, comme le montre son action relative à l'amendement constitutionnel. L'Envoyée spéciale a souligné à maintes reprises lors de ses échanges avec toutes les parties prenantes qu'il serait primordial que les réformes s'attaquent au problème de la discrimination institutionnalisée.

## Stratégie pour 2020 et facteurs externes

284. En 2020, l'Envoyée spéciale continuera de consulter largement les diverses parties prenantes internationales et de faciliter la coordination d'une approche internationale cohérente de la crise des Rohingyas. Tout en encourageant le dialogue intercommunautaire dans l'État rakhine, l'Envoyée spéciale et son Bureau continueront de chercher à obtenir des changements politiques qui incluraient une législation contre les discours haineux et l'incitation à la violence. Le retour des Rohingyas du Bangladesh au Myanmar suppose des efforts de reconstruction et de réconciliation de la part de toutes les communautés, d'une manière qui favorise la cohésion sociale dans l'État rakhine. Contribuer au renforcement de l'action nationale à cet égard restera un élément essentiel des activités de l'Envoyée spéciale.
285. Comme le Secrétaire général et l'Envoyée spéciale l'ont publiquement préconisé, l'application du principe de responsabilité est essentielle à une véritable réconciliation entre tous les groupes ethniques. L'Envoyée spéciale s'est engagée aux côtés des autorités à contribuer au renforcement d'un processus national crédible de responsabilisation, notamment en apportant un appui technique international à la Commission d'enquête indépendante formée au niveau national, qui a répondu positivement à la recommandation de l'Envoyée spéciale de s'associer aux entités des Nations Unies chargées des droits de l'homme telles que le HCDH et la mission d'information et le Mécanisme d'enquête indépendant mandatés par le Conseil des droits de l'homme.
286. Comme il a été souligné plus haut, il sera important d'appliquer les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine pour trouver une solution durable qui affirme les valeurs partagées, favorise le respect mutuel et défende la dignité humaine. Conformément au plan d'intervention conjoint des Nations Unies face à la crise humanitaire des Rohingyas au Bangladesh, il est également urgent d'apporter un soutien durable aux réfugiés au Bangladesh, car un échec sur ce front pourrait entraîner une désillusion accrue et une possible radicalisation. Comme l'Envoyée spéciale l'a fait observer lors de ses visites dans les camps de réfugiés, cela pourrait également exposer les réfugiés à des risques en matière de protection, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre, la traite et d'autres formes de mauvais traitements. L'Envoyée spéciale continue de s'entretenir avec les autorités compétentes au sujet des mesures de prévention possibles.
287. En ce qui concerne la réconciliation nationale, le processus de paix entre le Gouvernement du Myanmar et les organisations ethniques armées est de plus en plus fragile depuis le lancement d'une campagne militaire intensive contre les groupes ethniques armés, qui a entraîné un nombre croissant de déplacements et de violations signalées. Cela souligne l'urgente nécessité pour toutes les parties de faire preuve de retenue et d'éviter de prendre des mesures susceptibles d'anéantir les progrès importants réalisés dans le processus de paix. L'Envoyée spéciale continuera d'exprimer sa volonté d'appuyer ce processus et d'étudier le rôle futur de l'ONU dans le processus de paix.
288. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) La direction militaire manifeste sa volonté de prendre des mesures pour apaiser les préoccupations internationales concernant la population Rohingyas ;
  - b) La réconciliation nationale demeure subordonnée à la conclusion satisfaisante des pourparlers de paix en cours à différents niveaux avec les parties signataires et non signataires.
289. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Des réunions plus approfondies seront organisées avec les femmes déplacées des groupes ethniques kachin, bamar et shan afin de mieux comprendre les problèmes spécifiques liés au genre, tels que la violence fondée sur le genre, exacerbée en partie par la surpopulation dans les camps, la discrimination salariale de la main-d'œuvre occasionnelle, l'accès aux soins médicaux dont les femmes ont spécifiquement besoin et le manque de structures d'accueil et d'espaces adaptés pour les enfants.

290. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau de l'Envoyée spéciale collabore étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui lui fournit également un appui administratif. Dans le cadre des mesures de rapatriement et de lutte contre les causes profondes du problème dans l'État rakhine, en particulier, le Bureau collaborera étroitement avec les coordonnateurs résidents au Bangladesh et au Myanmar, ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies tels que le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCR et le HCDH. Le Bureau de l'Envoyée spéciale continuera également de coopérer avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit dans le cadre d'une action conjointe visant à aider les autorités du Myanmar et d'autres interlocuteurs à traiter des questions pertinentes telles que les enfants soldats et la violence sexuelle en temps de conflit. Comme il est d'usage, l'Envoyée spéciale consulte l'équipe de pays des Nations Unies chaque fois qu'elle se rend au Myanmar. Ces consultations régulières et celles qu'elle mène avec d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies visent à renforcer la cohérence et la coordination de l'action du système.

### **Activités d'évaluation**

291. Il est prévu de procéder en 2020 à une auto-évaluation de la délégation des pouvoirs dans les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



### 1. Objectif

292. L'objectif, auquel le Bureau contribue, est d'assurer un retour librement consenti et durable des réfugiés dans leur lieu de résidence d'origine ou le lieu de leur choix, dans la sûreté, la sécurité et la dignité.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

293. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
294. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Vers la création de conditions propices à des retours librement consenti et durables dans la sûreté, la sécurité et la dignité

Les tensions qui se sont ravivées dans l'État rakhine en octobre 2016 et août 2017 se sont transformées en l'une des plus grandes crises de réfugiés au monde, une crise qui a eu des implications régionales. En 2018, l'Envoyée spéciale a concentré son action sur l'organisation des retours et l'amélioration des conditions et de l'accès humanitaire à toutes les zones touchées. Son Bureau et elle-même ont exhorté à maintes reprises le Gouvernement du Myanmar à progresser sur trois points, à savoir mettre fin aux opérations militaires, permettre un accès sans



*L'Envoyée spéciale lors de sa visite dans un camp de personnes déplacées dans l'État rakhine, où elle a rencontré des musulmans Rohingya touchés par la violence. Source : Service photographique de l'Organisation des Nations Unies*

entrave à l'aide humanitaire et assurer le retour librement consenti et durable des réfugiés dans leur lieu de résidence d'origine, dans la sûreté, la sécurité et la dignité. L'Envoyée spéciale a préconisé des mesures concrètes qui susciteraient la confiance des réfugiés en faveur de retours librement consentis dans la sûreté et la sécurité. À ce jour, les autorités ont répondu favorablement à de nombreuses suggestions de l'Envoyée spéciale, notamment en ce qui concerne la création d'un organe chargé de la vérification de la citoyenneté et la mise en place d'un mode d'information plus transparent des réfugiés au Bangladesh concernant un éventuel rapatriement. Elles ont récemment mis sur pied un Comité de plaintes du public et de recours chargé des questions liées à la vérification

de la citoyenneté. L'action de l'Envoyée spéciale continuera d'être axée sur la recherche d'une plus grande coopération de la part du Myanmar en vue de l'application effective et globale de toutes les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine.

Le Bureau s'est également entretenu avec des interlocuteurs au Bangladesh et au Myanmar afin de convenir d'un cadre de rapatriement des personnes ayant fui la violence, conformément aux normes internationales. L'Envoyée spéciale a plaidé à plusieurs reprises auprès de ses interlocuteurs au Bangladesh et au Myanmar pour que le HCR participe à ces discussions.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis d'établir un mémorandum d'accord entre le PNUD, le HCR et le Gouvernement du Myanmar, signé le 6 juin 2018. Dans la pratique, le Gouvernement a autorisé le HCR et le PNUD à conduire des évaluations, y compris dans le nord de l'État rakhine, conformément aux termes de ce mémorandum d'accord. Toujours dans le cadre du mémorandum d'accord, le HCR et le PNUD devaient évaluer des villages dans le nord de l'État rakhine, dans les lieux approuvés par le Gouvernement au cours du second semestre de 2018. Toutefois, l'accès accordé était insuffisant et nécessitait un engagement continu avec les autorités compétentes pour s'améliorer.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

295. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir des progrès sur la question du retour des réfugiés au Bangladesh, a été atteint, ainsi que l'atteste l'accord signé entre le Myanmar et les organismes des Nations Unies sur les conditions du retour des réfugiés, comme décrit plus haut.

## **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

### **Rapatriement librement consenti dans la sûreté, la sécurité et la dignité**

En 2018, le rapatriement du Bangladesh au Myanmar qui devait commencer le 15 novembre n'a pas eu lieu.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

Comme l'ont souligné les réfugiés rohingyas eux-mêmes, le Secrétaire général et l'Envoyée spéciale, ainsi que les principales parties prenantes, notamment au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, le problème est l'absence de conditions favorables à ces retours.

Pour faire face à cette situation, le Bureau adoptera, pour 2020, une approche multidimensionnelle associant toutes les parties prenantes, en particulier le Gouvernement du Myanmar, afin de promouvoir la cohésion sociale. Le rôle de catalyseur du Bureau dans l'organisation de manifestations interconfessionnelles dans l'État rakhine serait notamment mis à profit. Le Bureau soulignera la nécessité d'appuyer les retours par des mesures de reconstruction et de réconciliation pour toutes les communautés, d'une manière qui favorise la cohésion sociale. À cet égard, le Bureau s'emploiera, avec les acteurs intéressés de la communauté internationale, à appuyer les activités de reconstruction dans l'État rakhine. Il s'impliquera également dans l'application du principe de responsabilité en vue d'une véritable réconciliation et d'une sûreté publique non discriminatoire pour toutes les communautés. Dans ce contexte, des mesures seront prises pour coordonner l'action internationale et renforcer le dialogue intercommunautaire dans l'État rakhine et traiter d'autres aspects des droits de la personne de la communauté rohingya, tels que les questions liées à la citoyenneté, aux documents d'identité, aux permis de travail et à l'enregistrement des naissances, en étroite consultation avec le Gouvernement et en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale en général.

#### *Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir l'établissement de conditions plus propices au retour des réfugiés. Concrètement, si le résultat est atteint, il sera possible de commencer à rapatrier les réfugiés de manière durable et sans heurts dans un environnement favorable.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

### Mesure des résultats

2018	2019	2020
Aucun rapatriement	Création de conditions propices à un rapatriement sans heurts	Retour des réfugiés dans un environnement favorable

296. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

297. On trouvera dans le tableau 32 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 32

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)			1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	2	4	4
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
<b>D. Activités de communication</b>				
Relations extérieures et relations avec les médias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

298. S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le fait que la tenue d'un dialogue prévu à l'Assemblée générale n'a finalement pas été demandée.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 33

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	245,6	861,4	722,1	–	(139,3)
Dépenses opérationnelles	256,9	358,9	350,9	–	(8,0)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>502,5</b>	<b>1 220,3</b>	<b>1 073,0</b>	<b>–</b>	<b>(147,3)</b>

Tableau 34

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Admin-istrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2019	1 <sup>a</sup>	–	–	1	1	1	–	–	4	–	–	4	–	1	–	5
Effectif proposé pour 2020	1 <sup>a</sup>	–	–	1	1	1	–	–	4	–	–	4	–	1	–	5
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) a été engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

299. Les ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar s'élèvent à 1 073 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux cinq postes temporaires qui seraient reconduits (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 AL) (722 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (350 900 dollars), qui se rapportent aux voyages (186 900 dollars), aux installations et aux infrastructures (64 800 dollars), aux transports terrestres (12 000 dollars), aux communications et à l'informatique (18 000 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (69 200 dollars).
300. Pour 2020, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5,0 % a été appliqué aux effectifs.
301. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2020 et celles approuvées pour 2019 s'explique principalement par l'application du barème révisé des traitements et d'un pourcentage de

dépenses communes de personnel inférieur dans le calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international et par la différence entre les taux de change opérationnels des Nations Unies en vigueur pour le kyat du Myanmar et le dollar des États Unis qui ont été appliqués aux dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national dans les budgets de 2019 et 2020.

#### **Ressources extrabudgétaires**

302. En 2019, le Bureau a prévu qu'il disposerait de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 558 000 dollars pour financer des activités et des initiatives visant à promouvoir l'application de la résolution [73/264](#) de l'Assemblée générale, notamment la facilitation du dialogue intercommunautaire et interconfessionnel dans l'État rakhine et la réconciliation nationale. À ce jour, des contributions ont été reçues des Gouvernements de la Norvège, de la République de Corée et de la Suisse.
  303. En 2020, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 500 000 dollars sont prévues pour appuyer les activités du Haut-Commissariat visant à consolider davantage la démocratie et à promouvoir la justice, la paix et les droits de l'homme.
-